



**Le travail social et développement local à l'épreuve du trafic de stupéfiants
Accompagnement des professionnels confrontés aux phénomènes de trafic de
drogue dans la métropole grenobloise**

Accord-cadre n° 2019-795

**Rapport final à Grenoble-Alpes-Métropole et la Ville de Grenoble
Décembre 2021**

**Khadija SAHRAOUI-CHAPUIS
Claire DUPORT**

www.transverscite.org

FRICHE
LA BELLE DE MAI
41, RUE JOBIN
13003 MARSEILLE

SIRET : 429 912 702 00025
CODE APE : 9499Z
contact@transverscite.org

SOMMAIRE

1. Rappel de la commande	p 3
Les aménagements de la commande	
2. La démarche	p 6
La construction de connaissances et de savoirs d'expérience	
Le positionnement éthique et pratique	
Les enseignements de la démarche	
3. Les actions réalisées	p 9
Les ateliers	
Les séminaires	
4. Recommandations	p 15
Concevoir et mettre en œuvre des actions	
Construire de la ressource sur les drogues	
Annexe : synthèse des séminaires	p 22

Préconisations de lecture

Ce n'est pas immédiat et encore moins facile de coopérer, ni même d'échanger davantage que des lieux communs, lorsque l'on traite des consommations et des trafics de drogues : ces activités nous sont à la fois un peu familières parce que les drogues sont présentes, de près ou de loin, dans notre quotidien, mais aussi souvent un peu étrangères parce que la plupart d'entre nous les appréhendent ou les voient « de loin ». De surcroît, évoquer les drogues nous demande de questionner nos propres pratiques, nos propres représentations et nos propres référents moraux. Et pourtant, en finalement très peu de temps puisque la démarche que nous restituons ici a été menée en seulement un peu plus d'un an, nous avons pu partager des questionnements, des connaissances et des expériences sur les drogues.

Parce que ce document a pour vocation d'être diffusé au-delà de celles et ceux qui ont contribué à la démarche, certains éléments n'y sont pas restitués littéralement afin de préserver la confidentialité des échanges et des interventions qui y ont participé. Pour autant, les « recommandations » restituent les travaux menés en ateliers, une « annexe » restitue les communications des intervenants en séminaires, et l'ensemble du document revient sur les réflexions et les échanges entre l'équipe Transverscité, les participants aux ateliers, les membres du Comité technique et du Comité de suivi, qui ont porté et accompagné ce projet.

1. RAPPEL DE LA COMMANDE ET AMENAGEMENTS

La commande de la Grenoble-Alpes-Métropole à l'association Transverscité contribue à l'engagement de la métropole grenobloise et de la Ville de Grenoble dans une démarche de réflexion et d'action concernant les phénomènes de trafics de drogues illicites.

Ce projet participe d'un questionnement des acteurs politiques et institutionnels du territoire à trois endroits : celui de l'accompagnement et du soutien aux acteurs professionnels de « première ligne » dans les quartiers où les activités de vente de drogues sont implantées ; celui de la compréhension de ces phénomènes et de la construction de politiques et d'actions publiques partenariales ; et celui de la vie de la cité, de la qualité du cadre de vie et de l'action professionnelle.

Cet engagement intervient à moment où l'on mesure l'impact des activités de trafics de drogues tant en termes d'emprise sur certains territoires et espaces publics, qu'en termes de sentiment d'impuissance. Mais où l'on mesure aussi l'importance et la qualité du tissu social local, autant que la nécessité d'outiller ce tissu social dans une perspective de changement social.

Dans ce contexte, l'intérêt et la pertinence de la démarche de Grenoble-Alpes-Métropole repose sur deux éléments constitutifs de la commande :

- L'accompagnement de celles et ceux qui sont concernés par les phénomènes de trafics de drogues, que ce soit à titre d'habitant d'un territoire impacté par les trafics, de professionnel de la communauté socio-éducative, de représentant institutionnel, ou d' élu.
- La co-opération, tant entre les différentes échelles de conception et de mise en œuvre de l'action (décisionnelle, exécutive, bénéficiaire), qu'entre les différents champs politiques et professionnels concernés.

La mission confiée à Transverscité s'organise en deux volets :

- Un volet de conception, réalisation et animation de 9 ateliers de formation-action sur deux territoires - MISTRAL LYS-ROUGE CAMINE et ALMA TRES CLOITRE – CHENOISE - : auprès de groupes constitués de professionnels de l'action socio-éducative, de l'insertion, de la santé, de l'animation ou du logement dans ces quartiers, afin de les soutenir dans la réalisation de leurs missions d'accompagnement des familles et leurs missions auprès des personnes vivant dans des quartiers où le trafic de drogues est installé,
- Un volet de conception de 6 séminaires : auprès de l'ensemble des professionnels, des représentants institutionnels et élus du territoire métropolitain pouvant être intéressés par le sujet, afin de consolider leurs connaissances et leurs pratiques sur les problématiques liées aux trafics de drogues.

Cette mission est coordonnée et réalisée, pour Transverscité par :

Claire DUPORT (docteure en sociologie, coordinatrice TREND OFDT/PACA. Ses travaux dans le champ des drogues portent sur les marchés et trafics de drogues internationaux et locaux, et sur les liens entre usages et trafics de drogues. Elle participe aux actions du dispositif « Trafics-Acteurs-Territoires » à Marseille),

Khadidja SAHRAOUI-CHAPUIS (docteure en sociologie, directrice de l'association Réseaux13 -association de prévention des conduites à risques et promotion de la santé. Ses travaux de recherche portent sur les trafics de drogues et les parcours de trafiquants. Elle est une des fondatrices du dispositif « Trafics-Acteurs-Territoires » au sein duquel elle coordonne et anime des actions depuis 2002).

Les aménagements de la commande

Dès nos premiers échanges avec l'équipe de coordination du projet, nous avons procédé à des aménagements du contenu de la commande afin de mieux répondre aux besoins et à la situation locale.

Pour les points les plus importants de ces aménagements initiaux :

- Nous avons communément décidé de réduire la durée de la commande en regroupant les ateliers-formation et les séminaires sur 10 mois (au lieu de 18 mois prévu initialement), de sorte à maintenir la dynamique de travail.
- Nous avons réparti les interventions : Khadidja pour les ateliers et Claire pour les séminaires, de sorte à maintenir une cohérence sur l'ensemble pour les participants ; même si l'ensemble du projet a été conjointement suivi par Khadidja et Claire ensemble.
- Nous avons convenu que, outre la conception des séminaires prévue dans le marché, Claire serait présente à chacun pour participer à l'animation.
- La production d'une synthèse à la suite de chaque séminaire a été décidée à la suite du premier séminaire (éléments qui ne devaient être produits que dans le livrable final)

Entre temps, les restrictions liées au contexte Covid nous ont amené à revoir le calendrier prévu, de même que les modalités :

- Les actions qui devaient démarrer en Mars 2020 ont été reportés et n'ont démarré qu'en septembre 2020 pour les ateliers, et en janvier 2021 pour les séminaires,
- Certains ateliers-formation ont dû être réalisés en visioconférence,
- De même que certains comités techniques et comités de suivi, dont le calendrier a lui aussi été adapté aux besoins et aux disponibilités.
- Pour des raisons de restriction sanitaire (impossibilité de se retrouver en nombre en présentiel), les séminaires ont dû être réorganisés pour prendre la forme de « conférences-réponses aux questions du public », alors qu'ils avaient été conçus comme de véritables temps de questionnement-débat entre des savoirs savants (intervenants invités) et des savoirs d'expérience (public participant)

Plus généralement, afin d'adapter les actions au plus près du contexte local, l'équipe de coordination du projet et l'équipe Transverscité a été mobilisée conjointement de manière plus intense que prévu.

Ces aménagements ont impacté l'ensemble de la démarche.

Pour l'essentiel, en mieux :

- Le resserrement de l'ensemble sur une période plus réduite a permis un investissement et une dynamique de travail plus denses, tant sur les ateliers que sur les séminaires,
- La production de synthèses écrites à la suite de chaque séminaire pour envoi aux participants s'est avérée importante, car permettant aux participants de garder trace au fur et à mesure et de s'y référer d'un séminaire à l'autre, et aux absents de pouvoir suivre les travaux en cours.
- Les nécessités d'adaptation au contexte sanitaire nous ont amené à porter une attention encore plus suivie au déroulement de chaque action (atelier ou séminaire). Et ainsi, mieux tenir compte des participants et des besoins : les contenus et les méthodes de travail ont été adaptés d'un atelier à l'autre autant que d'un groupe à l'autre ; les séminaires ont pris d'autres formes d'échange et de restitution.

Pour certains de ces aménagements, ils ont engendré des impacts moins positifs :

- Le « tuilage » des ateliers et des séminaires n'a pas été réalisé tel qu'envisagé. Ainsi, les ateliers et les séminaires ayant été décalés, ils n'ont pas pu être réalisés conjointement comme prévu : les ateliers ont débuté dès Septembre 2020 alors que le premier séminaire a eu lieu fin Janvier 2021, et les ateliers se sont terminés en Juin 2021 alors que les séminaires seulement en novembre 2021. Ainsi, si Khadidja et Claire ont assuré en permanence une coordination entre elles permettant des échos entre les ateliers et les séminaires en termes de contenus traités et d'intervenants sollicités, les renvois publics de l'un à l'autre (par exemple présentation des avancées des ateliers à chaque séminaire et inversement) n'ont pas pu être réalisés.
- On ne peut présumer de ce qu'aurait été la teneur des échanges si les séminaires avaient pu se réaliser en présentiel, mais notre expérience en la matière nous fait présumer que les débats auraient été plus riches, plus denses et plus impliqués si les publics avaient été présents ensemble, de sorte que des relations et partenariats entre intervenants locaux auraient pu se nouer à la faveur de ces séminaires.

CALENDRIER					
	Ateliers		Comité technique	Comité de suivi	Séminaires
	Alma-Tres-Cloître Le lundi 10h00-16h30	Mistral Le mardi 9h30 - 16h00			le jeudi après-midi
janv-20				CS n°1, le 13/01/2020	
févr-20	Ateliers n° 1, 2, 3 et 4 reportés à septembre		CT n°1 17 février 2019	17 et 18/02 journées terrain sur les quartiers + rencontres avec les acteurs locaux + rdv avec les membres du CT et CS	
mars-20					
avr-20			CT n°2 23 avril 2020		
mai-20					
juin-20					
juil-20					
août-20					
sept-20	Ateliers n°1 Lundi 21 et Mardi 22 septembre			CS N°2, le 3/09 : Validation méthodologie + contenu séminaires et intervenants + présentation du travail en CS.	
oct-20	Ateliers n°2 Lundi 12 octobre et Mardi 13 octobre				
nov-20	Ateliers n°3 en visio Lundi 23 novembre / Mardi 24 novembre				
déc-20			CS et CT n°3 le 3/12 14-15h30 rdv avec élu et représentants institutionnels puis 15h30-17h		
janv-21	Atelier n°4 Lundi 25 janvier et Mardi 26 janvier				21/01/2021 Sém. N°1 Présentation du projet + Thématique. : Le recours aux drogues
févr-21	Atelier n°5 Lundi 22 février / Mardi 23 février				
mars-21	Atelier n°6 Lundi 29 mars / Mardi 30 mars		CT n°4 Point sur la formation, arbitrage sur les livrables. 25/03		4/03/2021 Sém. N°2: Le cadre légal
avr-21	Atelier n°7 Lundi 26 avril / Mardi 27 avril				
mai-21	Atelier n°8 Lundi 31 mai / Mardi 1er Juin			CS n°4 le 11/05	6/05 Sem. N°3. : Bénéfices économiques, bénéfices sociaux et contextes relationnels
juin-21	Atelier n°9 Lundi 28 juin / Mardi 29 juin				3/06 Sem. N°4: Le cadre de vie
juil-21			CT n°5 6/07/2021 Transverscité, envoi note d'étape		
août-21					
sept-21					16/09 Sem. N°5 : Les parcours d'entrée et de sortie des trafics
Oct-21				CS n°5, le 14/10	
nov-21					18/11 Sém. N°6. : L'intervention sociale, éducative et d'insertion
déc 2021	16 décembre 2021 CT CS Transverscité : restitution				

2. LA DEMARCHE

La démarche de Grenoble-Alpes-Métropole et de la Ville de Grenoble, de par son caractère contributif et participatif, s'accorde à celles que nous menons au sein de l'association Transverscité et des différents collectifs avec lesquels nous collaborons. En particulier, au sein de « Trafics-Acteurs-Territoires » (TAT), dispositif de réduction des risques et des dommages liés aux trafics de drogues à Marseille, auquel nous contribuons¹.

Cette démarche de Grenoble-Alpes-Métropole et de la Ville de Grenoble témoigne d'un positionnement pragmatique au regard, d'une part de l'emprise des réseaux de trafics de stupéfiants dans un contexte de déploiement des consommations de drogues et de vulnérabilité des populations en situation de précarité, et d'autre part des paradoxes de l'application de deux champs législatifs antagoniques (le champ de la protection des populations vulnérables, en particulier des mineurs, et le champ de la lutte contre les stupéfiants).

Aussi, au regard des spécificités des territoires ciblés (MISTRAL LYS-ROUGE CAMINE et ALMA TRES CLOITRE – CHENOISE), un accompagnement des professionnels confrontés aux phénomènes de trafic de drogue dans la métropole grenobloise nécessitait une compréhension des situations locales, autant qu'une appréhension de la complexité des phénomènes et de la diversité des acteurs aux différentes échelles et forces en présence.

Ainsi, notre proposition s'adossait sur deux « fondamentaux » à partir desquels nous avons construit un protocole et des méthodes de travail :

- La construction de connaissances et de savoirs d'expérience,
- Le positionnement éthique et pratique.

La construction de connaissances et de savoirs d'expérience

En France, le trafic de drogues s'est développé en même temps que les consommations, au tournant des années 1960 et 1970. D'abord dans des cercles un peu restreints d'artistes, d'intellectuels et de jeunes "en révolte", puis plus largement au sein de toute la diversité des populations et des groupes sociaux, au tournant des années 1980. La demande se faisant toujours plus importante, le marché de la vente de drogues va se déployer. On voit alors se multiplier les petites organisations locales de vente de drogue, notamment dans les quartiers marqués par les situations de précarité et de vulnérabilité des habitants.

Les personnes impliquées dans les réseaux de trafics de drogues constituent une infime minorité de la population des quartiers. Mais cette minorité peut parfois impacter fortement une partie du territoire et de la population qui y réside ou y travaille, et inquiéter l'ensemble de la population et des autorités locales.

Pour autant, si l'on connaît assez bien ces processus et les éléments susceptibles de favoriser le déploiement du trafic de drogues, autant que les impacts du trafic sur la vie locale, on ne les connaît souvent que « par le haut », c'est-à-dire à travers, d'un côté les savoirs savants (les productions des chercheurs et des institutions publiques), certes validés mais souvent généralistes ; de l'autre des savoirs profanes (les informations des médias et des citoyens ou professionnels locaux), qui manquent d'objectivation.

Aussi, les ateliers de formation-action et les séminaires ont été conçus pour être des espaces de production de connaissances et de savoirs pratiques.

Il s'agissait concrètement de mettre en place, au sein de chacun des groupes de formation-action comme au sein des séminaires, une méthodologie (des méthodes, des techniques et des outils de travail) permettant aux participants d'acquérir ou de produire des savoirs d'expérience objectivés.

Ces savoirs d'expérience objectivés se construisent à partir de l'expertise des professionnels, des habitants, des acteurs institutionnels et des chercheurs, directement concernés ou impactés par les activités de trafics ; et de leur capacité à établir des diagnostics et à construire des alternatives pour les situations qui les concernent en premier lieu. Cette expertise et ces capacités sont triangulées avec des méthodes de travail de terrain, et analysées pour produire des connaissances validées par et pour des situations et des phénomènes spécifiques et locaux.

Cette méthode de « triangulation » des connaissances participe aussi d'une sorte de montée en généralité que permettent les savoirs savants, produits par les chercheurs

¹ Les productions sont téléchargeables sur :

<http://transverscite.org/L-intervention-sociale-a-l-epreuve-63.html>

<http://transverscite.org/Trafics-de-drogues-un-bilan-des.html>

<http://transverscite.org/Inflechir-des-parcours-role-et.html>

<http://transverscite.org/Trafics-Acteurs-Territoires.htm>

<http://transverscite.org/De-l-argent-facile.html>

Parce que co-construits et validés par l'expérience au sein de la formation-action comme des séminaires, ces savoirs constituent l'un des fondamentaux à partir desquels les acteurs locaux pourront concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées aux contextes locaux.

Le positionnement éthique et pratique

Le positionnement éthique et pratique de celles et ceux qui s'engagent dans une démarche de travail social et de développement à l'épreuve du trafic de stupéfiants est un autre des fondamentaux de l'engagement dans la démarche.

Il s'agit ici de construire une éthique de la responsabilité (politique, citoyenne, professionnelle et personnelle), qui ne remplace pas nos positions ou nos convictions morales, mais qui leur est supérieure. Dit autrement, il s'agit, collectivement et du moins dans le cadre de ce travail, d'accepter que la question des drogues en général, celle des trafics en particulier, nous concerne ; que c'est –aussi- notre affaire, quand bien même nous la considérerions moralement déviante.

Et de construire aussi une éthique professionnelle qui permet de nouer –ou d'alimenter- les liens sociaux et professionnels nécessaires à la présence des acteurs socio-éducatifs sur le terrain, au travail de proximité, aux missions de protection des populations vulnérables ou en danger, autant qu'à l'amélioration du cadre de vie et des relations de cohabitation.

Enfin, cette éthique professionnelle est aussi un outil, non pas d'effacement des liens hiérarchiques – qui non seulement restent effectifs en situation professionnelle, quel que soit le contexte, mais de surcroît peuvent éclairer le positionnement de chacun- mais de mise des différents niveaux de responsabilité au service d'une mission commune. Il s'agit alors d'appréhender les contextes politiques, institutionnels et professionnels de chacun-e, d'en mesurer les enjeux, les attendus, les failles et les forces, pour en mobiliser les éléments productifs dans le cadre de cette mission.

Dès lors, l'éthique est aussi une pratique, au sens où elle se manifeste par le choix de la proximité (aller vers l'autre, ou au devant de l'autre), par le choix de la réduction des risques et des dommages liés aux activités de trafic de drogues en complémentarité des politiques publiques, et par la construction d'une posture professionnelle spécifique à cette démarche et à l'action à l'épreuve des trafics de drogues.

Les enseignements de la démarche

La démarche menée pendant un peu plus d'une année avec les partenaires et les professionnels de la Ville de Grenoble et de la Métropole engagés, apporte des enseignements, dont certains ont été spécifiquement éprouvés par les personnes ayant participé, et d'autres sont plus réflexifs sur les préalables ou les dispositions nécessaires à un travail d'accompagnement à l'épreuve des trafics de drogues :

D'abord, le positionnement personnel et la posture professionnelle :

Deux éléments sont essentiels à la construction d'un positionnement personnel et professionnel à l'égard des drogues : l'appréciation des drogues pour ce qu'elles sont dans nos vies, celles de nos proches, de nos voisins, de nos concitoyens ; et le jugement que l'on porte sur ces produits et sur les activités de consommation et de vente de ces produits.

Nous sommes souvent aveugles et sourds à la place qu'occupent les drogues dans notre vie quotidienne ou dans celles de nos proches, d'autant plus dans une posture professionnelle qui –précisément de par cette professionnalité- tend à les distancer. La personne consommatrice ou vendeuse de drogues est pensée comme « Autre », essentialisée dans cette pratique comme si, d'une part cette personne n'était que cela (consommatrice ou vendeuse), et d'autre part ces activités ne nous impactaient pas directement, ou seulement à la marge, ou bien seulement en tant que professionnel. Cette mise à distance ou à différence de la question est drogues dans notre positionnement et notre posture, est d'autant plus « naturelle » qu'elle participe du jugement moral –mais aussi du jugement social et judiciaire- qui qualifie les drogues dans le registre de l'infamie, de la disgrâce, de la déviance et de la criminalité.

Travailler son positionnement personnel et sa posture professionnelle à l'égard des drogues et de celles et ceux qui sont impliqués dans cette activité, passe d'abord par regarder les drogues pour ce qu'elles sont –y compris dans nos vies- et pas seulement pour ce que nous voudrions qu'elles soient.

Ensuite, le choix politique et éthique :

Au cours des échanges en comités de suivi du projet ou en séminaires, les décideurs publics participant à la démarche ont manifesté leur volonté d'être force de propositions dans la gestion des difficultés du territoire face aux problèmes liés à l'usage et à la revente de produits stupéfiants, et d'aider à faire converger les objectifs d'action, les soutiens institutionnels et financiers. De même que certains participants aux ateliers et aux séminaires ont mesuré l'importance d'évoluer dans nos représentations sur les responsabilités des uns et des autres, et de mutualiser les compétences et les responsabilités.

Ces objectifs sont soutenus par le positionnement éthique du choix de la proximité (y compris avec les personnes impliquées dans des activités de consommation ou de vente de drogues), et par des dispositifs pratiques ou de politique publique.

Et enfin, la mobilisation des ressources :

Une des plus-values de la démarche d'accompagnement des professionnels confrontés aux phénomènes de trafic de drogue dans la métropole grenobloise est d'apporter une réponse fédératrice sur les territoires impactés par les trafics, afin de lutter contre le sentiment d'impuissance, l'isolement, le risque de repli ou de retrait des professionnels et habitants, et de faire évoluer des pratiques institutionnelles, professionnelles et/ou citoyennes.

Les travaux en ateliers formation-action et les réflexions en séminaires sur le cadre de vie ou l'action sociale et éducative ont montré que ce type de dynamique, voire de changements, nécessitent de passer par des cadres collectifs de production de savoirs et de mobilisation des ressources : partager les diagnostics sur les situations et les phénomènes locaux, objectiver des phénomènes ou des situations, savoir de quoi on parle ou de qui il s'agit.

3. LES ACTIONS REALISEES

a. LES ATELIERS-FORMATION

Les ateliers formation-action ont été conçus et réalisés comme un espace de construction de savoirs et de connaissances, et un espace de positionnement éthique et pratique, l'un nourrissant l'autre.

L'objectif était que les participants soient outillés conceptuellement et techniquement pour produire les savoirs et les connaissances sur les territoires, les populations et les situations sociales auxquels ils sont confrontés ; et consolidés professionnellement pour remplir leur mandat et leurs missions, voire déployer de nouvelles professionnalités.

Notre démarche a consisté à :

- Accompagner les participants dans la mise à jour et la formulation de leurs connaissances pratiques et de leur expertise de terrain,
 - o Cumuler, mutualiser ces connaissances et ces expériences
 - o Confronter ces connaissances et ces expériences entre elles
- Apporter, lorsque nécessaire, les savoirs et les connaissances universitaires ou institutionnelles,
 - o Présenter des recherches, des résultats
 - o Préciser les connaissances de terrain par des données objectivées
- Contribuer à la construction d'une éthique professionnelle
 - o Formuler les enjeux, les attentes des divers acteurs (et les siens propres)
 - o Identifier les responsabilités (politique, institutionnelle, professionnelle et personnelle)
 - o Appréhender le cadre moral et normatif du champ des drogues
- Envisager des actions adaptées aux ressources et aux contextes locaux
 - o Initier des logiques de projet
 - o Construire des méthodologies d'action

A partir de méthodes d'animation participative, les participants aux ateliers ont travaillé sur :

- L'environnement urbain, social économique et culturel dans lequel se déploient localement les activités de trafic,
- Les liens sociaux (la nature et les auteurs de ces liens) à l'œuvre sur les territoires ciblés, les formes de solidarité ou les liens faibles,
- La place et le rôle des habitants, des professionnels, des institutions locales,
- Les économies de la débrouille, formelles et informelles, licites et illicites,
- Le type d'organisation locale des trafics de drogues, les acteurs impliqués (vendeurs et acheteurs),
- Les formes d'emprise générées par les activités trafics sur les acteurs des réseaux, mais aussi plus largement sur les habitants, les professionnels ou les acteurs institutionnels,
- Les perspectives et les formes d'engagement,
- La réduction des risques et des dommages.

Déroulé des ateliers :

Les 2 groupes d'ateliers formation-action furent composés d'une vingtaine de professionnels dans chaque groupe qui, pour certains, n'ont jamais ou très peu travaillé ensemble. Aussi, l'enjeu des premières rencontres a été de créer les conditions de l'échange et l'instauration d'un climat de confiance.

Nous avons rappelé les règles de confidentialité et de non jugement. Il s'est agi dans un premier temps de faire en sorte que le groupe, bien qu'hétérogène, construise et identifie des points de convergences (discours, posture, culture). Les différents profils des participants a permis de se positionner dans une démarche exclusivement compréhensive et bienveillante.

Ainsi, nous avons mis en place des éléments permettant de créer un espace interqualifiant au sein duquel chacun.e, à partir de sa place, partage avec l'autre les différentes stratégies élaborées face aux problématiques abordées. Outre cette notion d'apprentissage « par l'expérience de l'autre », le déroulement des ateliers conduit les participants à une réflexivité venue notamment au moment des échanges sur les situations concrètes vécues. Nous avons donc débuté les premières séances par les attendus de cette formation, exprimés par les participants des groupes et qui ont été ensuite travaillé au cours des différents ateliers...

Les attendus de la formation exprimés :

Pouvoir échanger sur les difficultés rencontrées quotidiennement dans sa pratique professionnelle.
 Obtenir des éléments de compréhension des trafics, les logiques organisationnelles des réseaux, etc...
 Comprendre les mécanismes d'entrée dans les trafics / s'agit-il ou non d'un choix ?
 Comment parler du trafic avec les plus jeunes qui idéaliserait le trafic ?
 Le besoin de construire des outils de travail en commun
 L'Allers vers : choisir le bon moment
 Avoir des données et des éléments d'analyse sur les questions d'addictions
 Avoir des réponses sur les manières d'établir un dialogue

Les attentes sont donc diverses et variées mais les éléments ci-dessus sont ceux qui ont été régulièrement formulés et travaillés en ateliers ; et complétés par les séminaires.

Au travers de différents exercices (inclusions, mise en situation...), les 2 groupes ont travaillé sur différentes problématiques rencontrées quotidiennement.

Des éléments de compréhension des réseaux

Beaucoup ont soulevé le *turn over* des « petites mains » des réseaux (guetteurs notamment), qui ne permet pas l'instauration d'un lien pour envisager la mise en place d'un accompagnement. Plus l'acteur du réseau demeure sur le territoire, plus il est facile de lui parler. A contrario, lorsqu'il est nouveau le dialogue semble être difficile. Mais ces changements ne sont pas uniquement problématiques en matière d'accompagnements éducatifs, ils instaurent un climat d'insécurité car synonymes de nuisances, ces dernières ne pouvant pas toujours être discutées avec ceux qui en sont à l'origine.

« Comment faire quand on a des équipes de deal qui changent aussi souvent ? »

Cette question posée traduit un réel besoin de comprendre pour mieux agir sur le territoire.

L'impact des réseaux sur les habitants

Outre l'aspect illégal de cette activité, les postures et la théâtralité inhérentes au trafic de drogues causent un sentiment d'insécurité. Qu'il soit du côté des habitants ou des professionnels, ce sentiment est majoritairement nourri par la méconnaissance des phénomènes des trafics et de l'image que l'on s'en fait.

La question de la parentalité fut aussi un point travaillé dans les groupes notamment lorsqu'il s'est agi de parler des jeunes enfants. La proximité avec les points de revente constitue un réel souci exprimé par les parents. Il devient alors complexe pour un professionnel de rassurer les mères (car ce sont elles qui sont les plus visibles dans les structures, mais surtout celles qui se livrent le plus) lorsque lui-même est en proie au doute.

Les impacts sur le cadre de vie -occupation des espaces communs et publics, cages d'escaliers, halls et pieds d'immeubles : ces espaces publics où se côtoient les habitants avec une activité illégale.

Comment penser son intervention professionnelle de façon concrète ? En tenant compte des facteurs identifiés comme pouvant ralentir l'action. En effet, il arrive que sur les territoires au sein duquel se trouvent implantés des réseaux de revente, la proximité entre les acteurs (du trafic et du sanitaire et/ou du social) s'avère problématique. Les uns voulant se protéger, et protéger leur activité de la police, tandis que les autres souhaitent déployer la leur, le tout dans le même espace géographique.

Doit-on adopter une posture de négociation avec les acteurs des réseaux qui occupent les espaces communs et publics ? Doit-on s'interdire d'entrer dans ce type de posture ? Est-ce que négocier est synonyme de céder ?

Ces temps de travail ont questionné nos rapports aux activités légales et illégales, la posture personnelle et professionnelle.

Les drogues : de la loi 1970 à la politique de santé publique de réduction des risques et des dommages sociaux et ses outils.

Dans un premier temps nous avons travaillé sur le texte de loi 1970 qui régit l'usage et le trafic de stupéfiants. Les participants devaient partager leurs ressentis sur cette loi : est-elle permissive ou au contraire trop dure ? Est-elle inadaptée ou d'actualité ? etc...Ce temps de travail a permis de travailler les notions de répression versus prévention, mais aussi de mesurer la complexité de la mise en place d'un cadre légal.

Les principes et la philosophie de la réduction des risques en matière de santé et de dommages sociaux furent également déconstruits et retravaillés en groupe. S'il s'agit d'une politique de santé publique ayant largement fait ses preuves, et politiquement validée, pourtant certains participants ont eu du mal à se délester de l'amalgame très souvent fait : distribution de matériel stérile aux usagers de drogues équivaut à inciter à consommer.

Mais aussi, cette « normalisation » de la consommation de drogues a beaucoup questionné. Ce dernier point mérite de s'y attarder car il constitue un des nœuds de l'intervention en direction des publics en situation de délinquance et notamment impliqués dans des réseaux de produits stupéfiants.

Il s'agit ici de mettre en exergue les freins que peuvent constituer les postures empruntées de jugements moraux. Ces derniers empêchent d'intervenir non seulement dans une démarche de prévention (incluant la réduction des risques), mais aussi d'intervenir sereinement. Le regard et l'analyse des situations étant biaisés par cette posture morale et donc excluante.

L'intervention en direction des publics impliqués dans les réseaux de revente de produits stupéfiants

Lors des échanges ont également été abordées les différentes approches mises en place afin d'aller vers ces publics qui peuvent être fuyants voire dans une posture de défiance.

Aussi, des questions telles que : Comment faire pour isoler un jeune afin de débiter avec lui un travail, lorsqu'il est constamment entouré de ses amis ? Existe-t-il un bon « moment » pour aller vers ? Ou encore les limites dans l'accompagnement lorsque l'emprise est trop importante ?

Ces questionnements ont permis aussi de débiter un travail sur une vision manichéenne qui peut polluer l'intervention sociale. En effet, face aux questions de délinquance en général et de trafic de stupéfiants en particulier, l'intervenant a souvent tendance à réduire son analyse à une approche binaire. Autrement dit les méchants « dealers » versus « les gentils habitants », occultant ainsi la complexité des situations et des trajectoires des acteurs.

Empathie et professionnalisme : le juste équilibre

Au travers des différents échanges, les membres des groupes se sont interrogés sur le sentiment d'impuissance qui peut envahir lorsque l'on travaille auprès des habitants en situation de grande précarité. En effet, la Covid ayant mis en exergue les différentes problématiques d'ordre économique et financière, il s'agissait alors de s'interroger sur « comment œuvrer face à la hiérarchisation des besoins des populations ? ».

Les dynamiques des groupes a permis de créer des ponts entre certaines structures qui partagent les mêmes publics et constats.

La mobilisation des habitants et le pouvoir d'agir.

Dans la continuité, le groupe a travaillé la question de l'accompagnement des habitants autour des questions liées au trafic, le but étant de tenir une posture de non jugement (parce qu'il y a également un besoin d'accompagner les familles des jeunes impliqués dans ces réseaux). Plus globalement il a été question de la mobilisation des habitants et des notions d'*empowerment*, l'autonomisation étant un des objectifs de l'intervention sociale.

La confidentialité

La place de l'habitant a également questionné les notions de secret professionnel et de confidentialité. En effet, jusqu'où l'habitant peut-il constituer un partenaire lorsque l'on sait que ce dernier vit dans les territoires concernés par l'intervention professionnelle.

Les habitants n'ont pas été les seuls ayant suscité ces échanges, la mise en place de nouveaux partenariats dans le cadre fut également les raisons d'éclaircissement de ces notions de secret professionnel et de confidentialité. Notions qui se complexifient lorsqu'il est question d'accompagner les publics en situation de délinquance.

L'échange et l'analyse de pratiques

Ces ateliers professionnels ont également été des espaces d'échanges et d'analyse des pratiques, lors desquels nous avons traité de cas pratiques avec le partage de situations complexes apportées par certains participants. Si nous ne développerons pas ce qui a été partagé au sein des groupes nous pouvons partager notre analyse de la dynamique qui s'est mise en place au fil des rencontres.

Contre toute attente si la politique de réduction de risques et la philosophie a perturbé la majorité des participants, le travail effectué tout au long de nos rencontres a porté ses fruits. En effet, cela a semblé inciter certains intervenants à envisager des actions en direction des jeunes consommateurs et/ou revendeurs de drogues

b. LES SEMINAIRES

Chaque séminaire a réuni de 50 à 120 participants, et nombreuses sont les personnes qui ont suivi la totalité du cycle de 6 séminaires.

Les séminaires avaient pour objectif d'apporter des savoirs et des connaissances sur les drogues, sur les réalités pratiques et institutionnelles à l'œuvre dans le champ des consommations et des trafics de stupéfiants, mais aussi sur les logiques politiques et les « modes d'existence »² qui cohabitent, se confrontent –et parfois s'affrontent- dans le champ des drogues. Ainsi, si les phénomènes de drogues peuvent être compris *en général*, à partir des systèmes économiques, culturels, juridiques, techniques et sociaux dont ils participent, ils doivent aussi être regardés *en particulier*, par une analyse des situations locales.

Aussi, nous avons conçus ces séminaires comme une chronologie des savoirs et des connaissances permettant aux participants de valider leurs connaissances sur les drogues, mais aussi de questionner ces connaissances et nos représentations sur les drogues.

Ainsi, dans la conception des séminaires, notre attention a été particulièrement portée sur deux points :

- La cohérence d'une chronologie d'acquisition de connaissances d'un séminaire à l'autre, partant du principe qu'il était nécessaire, pour toutes et tous même aguerris à ces questions, de mettre à jour nos savoirs sur les drogues. Ainsi, nous avons démarré par un état des lieux sur les drogues (les différents produits consommés), leurs fonctions, les usages et les usagers, les liens entre usages et trafics. Puis nous avons traité du cadre légal qui différencie radicalement les drogues licites (que sont le tabac, l'alcool ou les médicaments prescrits) des drogues illicites pour comprendre les impacts du statut criminel des drogues illicites sur les usages et les trafics. Et dans un troisième séminaire, nous avons posé le contexte (du mondial au local) de la production et de la diffusion des drogues, de leur géopolitique et de leur économie. Ce cadre général étant posé, dans les trois séminaires suivants nous avons pu préciser les impacts des activités de vente de drogues sur l'espace public, le cadre et la qualité de vie des habitants ; puis aborder les trajectoires d'entrée et de sortie des trafics, d'hommes comme de femmes, tant dans les mondes populaires que dans les milieux aisés ; pour conclure avec la présentation et l'analyse critique d'actions de prévention et de réduction des risques et des dommages liés aux trafics de drogues dans les quartiers populaires, et échanger avec les participants sur les intérêts autant que les limites de ces démarches.
- Le choix d'intervenants experts précisément de chaque sujet traité, en capacité non seulement d'apporter des savoirs validés par leurs recherches et/ou leurs pratiques professionnelles, mais aussi en capacité d'apporter une analyse critique des connaissances ou des représentations sur les drogues. Ainsi, chaque séminaire a proposé deux intervenants ou plus, qui apportaient des éléments complémentaires sur le sujet traité, voire des éléments critiques (voir restitutions des interventions en annexe).

SEMINAIRE 1 : LE RECOURS AUX DROGUES

Le recours aux produits stupéfiants prend place dans des contextes de vie et de société. Aujourd'hui, quels produits sont consommés, par quels groupes de population, selon quels modes d'usage et quelles modalités de vente ? Quels liens entre usages et trafics de drogues ?

Interventions :

Pierre BEJJAJI (Conseiller métropolitain délégué à la prévention de la délinquance et à la prévention spécialisée) et Maud TAVEL (Adjointe à la tranquillité publique et temps de la ville, Ville de Grenoble) ont présenté la démarche de soutien aux professionnels et aux habitants à l'épreuve du trafic de stupéfiants initiée conjointement par Grenoble-Alpes-métropole et la Ville de Grenoble, par la mise en place d'ateliers-formation dédiés aux professionnels de deux quartiers de Grenoble (Mistral-Lys Rouge-Camine et Alma-Très Cloître-Chenoise), et cette série de séminaires.

Claire DUPORT (sociologue, Transverscité, spécialiste des usages et trafics de drogues) a présenté les drogues, licites et illicites ; leurs effets, leurs fonctions ; les consommations en France ; l'organisation des trafics ; les liens entre usages et trafics de drogues.

² Le concept de mode d'existence est emprunté à Bruno LATOUR : l'idée générale (et très simplifiée ici) est qu'il n'y a pas de monde commun, pas de vérité universelle, mais des mondes et des vérités qui ont chacun leur mode d'existence propre. Bruno LATOUR, Enquête sur les modes d'existence, une anthropologie des modernes. La Découverte, 2012.

Nina TISSOT (coordinatrice TREND-OFDT –Observatoire français des drogues et toxicomanies en région AURA) a présenté, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, les marchés et les trafics de drogues ; les réseaux de vente ; et les consommations, groupes d'usagers, contextes d'usages.

SEMINAIRE 2 : LE CADRE LEGAL ET SES IMPACTS

Certains produits stupéfiants sont illicites. Quel est le cadre légal qui régit la consommation et le trafic de drogues illicites en France ? Avec quels impacts ? quels autres modèles légaux sont proposés ?

Interventions :

Éric VAILLANT (Procureur de la République à Grenoble) a présenté les raisons de la lutte contre les trafics de drogues, les 4 axes du Plan de lutte contre les stupéfiants mis en place par les services d'application de la loi ; et l'importance de la coordination pour la lutte contre les méfaits du trafic de drogues à l'échelle locale.

Marie JAUFFRET-ROUSTIDE (sociologue, INSERM, spécialiste des politiques publiques des drogues) est revenue sur les risques et les dommages des drogues, et a présenté les impacts des politiques publiques de prohibition en France ; puis a comparé avec d'autres modèles légaux, dans des pays qui ont opté pour une fin de la prohibition des drogues.

SEMINAIRE 3 : LES ORGANISATIONS DE TRAFIC ET LES ECONOMIES DES DROGUES ILLICITES

De l'échelle mondiale à l'échelle micro-locale, comment sont organisés les marchés des drogues illicites ; dans quels contextes géopolitiques, mais aussi quels contextes socio-économiques locaux, ces activités peuvent émerger ? Et pour ceux qui y sont impliqués, quels gains, quels bénéfices et quels risques ?

Interventions :

Michel GANDILHON (criminologue, OFDT, spécialistes des marchés et trafics de drogues) présentera les grandes zones de production des drogues dans le monde, les routes de transit, puis plus précisément la situation en France : les produits vendus, les prix, les trafics.

Christian BEN LAKHDAR (économiste, spécialiste des économies et des gains du marché des drogues) présentera, à l'échelle des trafics locaux, les gains et bénéfices de l'activité de trafic de drogues illicites (en argent, mais aussi en bénéfices relationnels et sociaux), moyennant quels risques.

SEMINAIRE 4 : LE CADRE DE VIE ET LA REDUCTION DES RISQUES ET DES DOMMAGES

Les contextes sociaux et territoriaux favorisent, ou inversement freinent ou empêchent le déploiement du trafic de drogues, mais aussi la qualité de vie dans un quartier.

Quels éléments de cadre de vie et d'implication des habitants et des professionnels d'un quartier pour engager des démarches de réduction des risques et des dommages liés aux activités de trafic de drogues, et améliorer la qualité de vie dans les quartiers ?

Interventions :

Andrée ANTOLINI (directrice du centre social Frais-Vallon/Marseille, membre du dispositif Trafics-Acteurs-Territoires et du CA de l'association Réseaux13), présentera le contexte et les questionnements qui ont mené le centre social Frais-Vallon à s'impliquer dans des démarches de réduction des risques et des dommages liés aux usages et aux trafics de drogues, et les réflexions et les actions de quartier menées, notamment avec « Ensemble dans la prévention ». Elle évoquera l'importance des partenariats et des co-opérations, ainsi que la place et le rôle des habitants, des personnes impliquées dans les trafics, et des acteurs sociaux, politiques, institutionnels et de terrain.

Thibault RIGAUX (Chargé de prévention de la délinquance, ville de Fontaine), Marine COLLEU (Chargée de mission démocratie participative et politique de la ville, ville de Fontaine), Hélène PACCOUD (Cheffe de projets cohésion sociale et urbaine, Alpes Isère Habitat), Serge DURIEUX (directeur de territoire secteur 5 ville de Grenoble), Chaouki HADRI (ACTIS, responsable d'agence Tesseire)

SEMINAIRE 5 : LES PARCOURS D'ENTREE ET DE SORTIE DES TRAFICS

L'identité et les positions des personnes impliquées dans les trafics ne se réduit pas au trafic ; leurs trajectoires et leurs parcours sont divers. Quels éléments affectent les trajectoires sociales des personnes impliquées dans les trafics ? Quels parcours d'entrée et de sortie des trafics dans les mondes populaires, mais aussi dans les mondes de classes moyennes et supérieurs ?

Interventions :

Khadija SAHRAOUI-CHAPUIS (sociologue, directrice de l'association Réseaux13, doctorat « Trafics et trafiquants de drogues, une ethnographie des réseaux dans les quartiers pauvres de Marseille », 2019)

Khadija SAHRAOUI-CHAPUIS présentera des trajectoires de personnes impliquées à divers niveaux de trafic de drogues, leurs parcours d'entrée et de sortie du trafic, et les éléments de contexte et de vie qui impactent ces parcours.

Laurie WADOWIAK (sociologue, ingénieure d'études à l'INSERM, mémoire de master « Comment devenir un bon vendeur de drogues quand on est socialement inséré : sens moral d'une pratique économique déviante », 2019) Laurie WADOWIAK présentera les parcours de vendeurs de drogues socialement insérés, en montrant qu'ils sont à rattacher à des pratiques collectives, au-delà de la logique économique de la vente. Elle montrera que ces vendeurs fondent leurs pratiques sur des principes communs et partagent un ensemble d'idées sur les drogues et le monde social dont ils font partie. En ouvrant une comparaison avec des profils moins insérés, on s'attachera à montrer que les pratiques et parcours de vente sont multiples.

Sarah PERRIN (sociologue, coordinatrice du dispositif Tendances Récentes et Nouvelles Drogues (TREND) Nouvelle-Aquitaine, doctorat en cours : Les mondes cachés de la drogue. L'invisibilité des femmes insérées socialement)

Sarah Perrin présentera des trajectoires et pratiques de femmes socialement insérées, usagères-revendeuses de drogues : les usagères-revendeuses rencontrées revendent des drogues pour limiter l'impact économique de leurs usages. Aucune des participantes n'a jamais été arrêtée par la police pour une affaire liée aux drogues. Les policiers rencontrés expliquent l'absence des femmes dans ces affaires par des stéréotypes de genre et de race. Les sorties du trafic des participantes ne sont pas liées à l'action policière, mais à des changements de mode de vie et de représentations.

SEMINAIRE 6 : L'INTERVENTION SOCIALE, EDUCATIVE ET D'INSERTION

L'intervention sociale, éducative et d'insertion joue un rôle essentiel pour protéger, soutenir et accompagner les populations confrontées aux problématiques de consommations et de trafics de drogues. Comment construire des diagnostics locaux et des actions partenariales entre élus, responsables institutionnels, professionnels de terrain et habitants ? Comment s'impliquer ensemble dans une démarche de réduction des risques et des dommages liés aux trafics ? A travers la présentation d'expériences et d'actions menées, les intervenantes de ce séminaire apporteront des outils méthodologiques permettant l'intervention sociale auprès des personnes impliquées ou affectées par les activités de trafic de drogues.

Interventions :

Anne-Marie TAGAWA (ex éducatrice spécialisée, membre du conseil d'administration du centre social Agora-Marseille, et de l'union départementale 13 des centres sociaux)

Habitants à l'épreuve des trafics : Depuis 2012, des habitants et des intervenants sociaux concernés directement par leur proximité avec l'activité des réseaux de trafic de drogues, travaillent collectivement à renforcer les solidarités dans le quartier et trouver des solutions pour les familles à l'épreuve des trafics. Ce groupe produit une expertise sur le cadre et les conditions de vie au sein de leur quartier et sur les problèmes de trafics auxquels ils sont confrontés sur le territoire, pour mettre en débat public les problématiques de trafics, intervenir auprès des institutions, et construire des réponses à ces problèmes.

Comment peut-on travailler avec des parents, des habitants, sur les problèmes liés au trafic ? quel doit être le rôle et la place des travailleurs sociaux dans les actions collectives d'habitants ?

Khadidja SAHRAOUI-CHAPUIS (directrice de l'association Réseaux13 et membre du collectif Ensemble dans la prévention)

Soutien aux familles et proches victimes de la violence des réseaux : Ce groupe de travail rassemblait des institutions publiques, des professionnels et des collectifs ou associations d'habitants-acteurs, pour soutenir et accompagner les victimes des violences des réseaux de trafic (meurtres, menaces, intimidations...), faire un état des lieux des problèmes, des besoins et des ressources existantes pour mieux identifier les réponses à mettre en place, apporter des solutions concrètes (soutien psychologique, matériel, relogement, informations, protection des familles, scolarisation, etc.). Il s'agit aussi de coordonner l'ensemble des actions et des professionnels impliqués dans le soutien aux familles et aux proches.

Comment mettre en œuvre des dispositifs de protection des personnes victimes des réseaux ? A quelles conditions ces actions sont-elles possibles ?

4. RECOMMANDATIONS

Au cours de cette première démarche accompagnée par des ateliers de formation-action et des séminaires, les participants autant que les membres du Comité de suivi ont manifesté leur intérêt, mais aussi la volonté de poursuivre.

Aussi, nous proposons ci-dessous des « recommandations » pour :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions
- Construire de la ressource sur les drogues

CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Nous avons constaté au sein des deux groupes d'ateliers une réelle volonté d'expérimenter la mise en place d'actions de réduction des risques, et surtout une volonté de décortiquer ces expériences lors de nos temps de travail. Les groupes étant dans une posture plutôt bienveillante et désireux de profiter de ces temps d'intelligence collective afin de co-construire. Nous recommandons d'encourager et soutenir ces initiatives qui témoignent d'une évolution dans les pratiques professionnelles, et qui marquent un petit tournant dans leur conception de l'intervention sociale. Désormais chacun semble avoir intégré que les questions de drogues ne sont pas que l'affaire de la police ou de la justice ou encore des médecins spécialisés. Les groupes étant majoritairement constitués de professionnels issus du champ du social, il s'agit là d'une réelle avancée.

Toutefois nous insistons sur le fait qu'il faille respecter des préalables pour le bon déroulement de la poursuite de ce type d'action voire pour son déploiement.

Pour commencer travailler sur les questions de drogues et de délinquances nécessite la mise en place d'espaces au sein desquels devront être abordées différentes thématiques :

La posture professionnelle et personnelle

Les intervenants sociaux de première ligne dont l'action s'inscrit dans la proximité expriment leurs difficultés dans leur posture de travail et la mise en œuvre des actions. L'exercice de leur mission est confronté et impacté par la visibilité du trafic, ceci engendre des questionnements voire une remise en question de son rapport à l'activité délinquance. Ceci peut engendrer aussi une réelle insécurité dans le cadre de son intervention.

Aussi, il est important, tant pour les professionnels que pour les publics, d'agir de façon continue sur ses représentations et son rapport à l'objet qui questionne.

Ceci constitue un préalable à l'intervention en direction des publics ou des situations de déviance, il en va de la construction de sa pratique professionnelle, comme de la prévention des risques psychosociaux qu'il ne faut pas négliger.

Proposition de pistes de travail

- Inscrire ses actions dans une démarche éthique centrée délibérément sur la volonté "d'aller vers". Et notamment aller vers les publics les plus vulnérables.
- Construire et animer les conditions d'une posture de proximité.
- Construire des actions alternatives, repérer et saisir « les moments opportuns »
- Etayer les actions par une prise en charge co-construite entre les acteurs de l'intervention sociale, du monde associatif de proximité, de l'institution scolaire, de la cellule familiale.
- A partir des vécus et des observations de terrain, transformer les expériences en connaissances et en compétences.

Nous recommandons de solliciter un intervenant extérieur pour animer les temps dédiés à la posture.

En amont il faut penser une notion qui constitue une condition sine qua non à la réussite de cette action :

La mise en confiance : un gage de dynamique territoriale

Ceci doit être envisagé comme une thématique transversale et qui devra nourrir tous les groupes de travail. En effet, les questions de trafic de stupéfiants peuvent engendrer chez l'intervenant de terrain de la méfiance mais aussi parfois de la peur. La circulation des informations que demande la constitution d'un diagnostic partagé peut mettre en difficulté le professionnel s'il ne se sent pas totalement sécurisé. Il n'est évidemment pas question de viser une harmonie illusoire, mais de créer les conditions de l'échange et de la mise en confiance.

Pour ce faire, il faudra privilégier les temps de rencontres réguliers et continus entre les acteurs qui interviennent au sein d'un même territoire.

Notons ici que la difficulté sera d'impulser ces temps de travail tout en faisant en sorte que ces temps puissent s'organiser indépendamment de ceux coordonnés par l'institution.

Autre thématique de travail préconisée et qui complète ce que nous venons de voir :

La dynamique partenariale

Nous le savons le partenariat ne se décrète pas il se construit.

Une fois ce principe validé, demeure le long chemin de la construction d'une dynamique partenariale. Long chemin car comme nous le disions plus haut, devra être instauré un climat de confiance qui demandera indubitablement du temps et du travail.

Il est important de comprendre que ce temps donné, quel que soit sa durée, est en fait du temps gagné qui se vérifiera lors de la mise en œuvre de ces instances partenariales.

PISTES DE TRAVAIL PRECONISEES

- Créer et contribuer à des espaces collectifs de réflexion, qui prennent appui sur les pratiques, les connaissances, les questionnements, les doutes, les « bricolages » de terrain

- Soutenir les acteurs de première ligne qui ont pris le parti de créer et entretenir les liens avec les jeunes inscrits dans les activités de trafic.

-Œuvrer à la construction d'une légitimité professionnelle et institutionnelle, qui permet de penser, agir, intervenir mais aussi favoriser la connaissance entre les acteurs de terrain et développer une culture commune de prévention.

Nous recommandons que ces temps de travail puissent être portés et animés par les acteurs associatifs locaux afin d'encourager les initiatives et initier le montage d'action innovante. Au départ ils pourront être accompagnés afin de lancer la dynamique.

Enfin, nous préconisons que ces temps de travail collectif s'appuient sur les principes et la philosophie de la réduction des risques et des dommages sociaux, et ce afin de favoriser la posture « d'aller-vers ».

En effet, pour rappel, cette politique de santé initiée au départ pour réduire les risques en matière de VIH et VHC, s'est peu à peu développée aux pratiques de consommations de drogues afin d'en réduire les dommages sociaux.

Ce faisant, l'acteur de RDR, au-delà du caractère « illégal » de la pratique, va penser et adapter son intervention d'abord en fonction des pratiques des bénéficiaires de l'action, telles qu'elles sont. Dans le cadre de l'intervention sociale, l'acteur interviendra sur les problématiques qui traversent les trajectoires des publics concernés. Par exemple : la santé, la culture, l'école, l'insertion... Tout en prenant soin d'adapter son intervention au rythme de la personne accompagnée, et en allant dans les espaces qu'elle investit.

Cette notion « d'aller vers » jalonnée par les principes de RDR, demeure à notre sens l'outil le plus efficace dans le cadre de l'intervention sociale en lien avec les réseaux de revente de stupéfiants.

Pour terminer, soulignons que dans le cadre de cette formation, nous avons procédé à un accompagnement individuel des professionnels qui en ont fait la demande, cet accompagnement fut effectué à distance (mail ou appels téléphoniques), et a pris un caractère de régulation de la pratique.

CONSTRUIRE DE LA RESSOURCE SUR LES DROGUES

Les usages et les trafics de drogues sont à la fois des activités mondialisées dont on connaît les fonctionnements généraux et les organisations globales ; et à la fois toujours inscrits dans un contexte et dans un environnement précis, qui infléchissent ces activités.

Il en est de même des connaissances sur les drogues :

Les productions savantes sur les drogues donnent souvent l'impression d'un monde homogène, uniforme, au fonctionnement établi et stable, et ce parce qu'on regarde ces phénomènes de loin. Il en est de même de nos observations de terrain ou restitutions d'expériences qui sont souvent réductrices, parce que la singularité de telle situation observée ou vécue nous empêche d'en saisir les nuances et les liens avec le contexte global (du quartier, de la famille, de la personne...) et parce que cette observation ou expérience est empreinte de notre propre lecture de la situation, nos jugements, nos sentiments.

Construire des savoirs sur les drogues ne consiste pas à « trouver le juste milieu » entre une vision lointaine, distancée, sans affects, et une vision proche, impliquée, ressentie. Bien au contraire, il s'agit de mettre ces formes de savoir à l'épreuve l'une de l'autre : discerner les sources, multiplier les données, les cumuler, les comparer, préciser les connaissances générales et généraliser les connaissances précises.

Comment faire ?

- Apprendre à observer : observer, ce n'est pas juste regarder, écouter, ou relater des faits à peine entrevus. Et encore moins imaginer ou commenter. C'est au contraire restituer exactement ce que l'on a vu, tout ce que l'on a vu, mais rien que ce que l'on a vu ; s'efforcer de rendre compte de la totalité en essayant de ne faire aucune différence entre ce qui nous semble banal, terne ou normal, de ce qui nous semble étonnant, inhabituel.
Les techniques d'observation sont à la portée de tous, mais il faut apprendre à s'en emparer et à les utiliser. Vous pouvez avoir recours à un ethnologue ou un sociologue qui vous apprendra, et/ou vous référer à deux manuels d'observation : Anne-Marie ARBORIO, *L'observation directe*, collection 128, 2021. Horiko NORIMATSU, *Les techniques d'observation en sciences humaines*, Edition Armand Colin, 2008.
- Créer des groupes de veille : composés de personnes qui sont en situation personnelle ou professionnelle d'observer des phénomènes, et qui ont confiance dans le groupe pour mettre en commun ces observations, les analyser ensemble et construire des savoirs d'expérience partagés.
Les groupes de veilles sont essentiels pour objectiver des situations et ne pas seulement se fier aux bruits qui courent ou aux affirmations de tel ou tel, pour éviter la propagation des rumeurs, mais aussi pour envisager des actions qui se fondent sur des réalités.
- Mobiliser les professionnels locaux : en matière de drogues, de nombreux professionnels ont une connaissance des situations auxquels ils sont confrontés au quotidien. En premier lieu, les professionnels des CAARUD (centres d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues) qui côtoient des usagers de drogues au quotidien, mais aussi connaissent localement les espaces, les contextes, les situations de consommation et de vente de drogues. Et l'ensemble des travailleurs sociaux, intervenants de prévention, de santé, d'éducation, d'animation dans les quartiers, du logement.
- Discerner les sources d'information et de connaissances : la drogue, et plus encore les trafics, font l'objet de tels fantasmes ou de tels enjeux politiques qu'énormément d'informations erronées circulent. Les sources les plus fiables restent celles produites par les chercheurs, et par les groupes de veille expérimentés. Ci-dessous, quelques propositions bibliographiques (non exhaustives) et quelques ressources institutionnelles dont les travaux sont sérieux et validés.

QUELQUES RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

En général, si vous cherchez un article ou un ouvrage sur internet, mieux vaut passer par le moteur de recherche Scholar qui ne publie que les articles scientifiques et les travaux de chercheurs : <https://scholar.google.com/>

- BECKER Howard (1963). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Métailié, 1985.
- BEN LAKHDAR C., LALAM N., WEINBERGER D. (2017). *L'argent de la drogue en France*, INHESJ-MILDECA.
- BEN LAKHDAR Christian, *Le trafic de cannabis en France : estimation des gains des dealers afin d'apprécier le potentiel de blanchiment*, MILDT-OFDT, La documentation Française, 2007.
https://www.researchgate.net/publication/237688044_LE_TRAFFIC_DE_CANNABIS_EN_FRANCE_Estimation_d_es_gains_des_dealers_afin_dapprécier_le_potentiel_de_blanchiment
- BOUHNIC (P.), JOUBERT (M.), « Economie des pratiques toxicomaniaques et lien social », *Dépendances*, 4, (3), 25-36, 1992.
- BOUKIR Kamel, *Le "Four". Se Faire Confiance Entre Dealer et Client*. Revue *Déviance et Société*, 42, 2018
- BOURGOIS Philippe, *En Quête de Respect. Le Crack À New York*. Le Seuil, 2001
- CADET-TAÏROU et al., *Les mutations des usages et de l'offre de drogues en France, 1999-2019*.
<https://www.ofdt.fr/publications/collections/rapports/thema/1999-2019-les-mutations-des-usages-et-de-loffre-de-drogues-en-france-vues-au-travers-du-dispositif-trend-de-lofdt/>
- DAENINCKX D. (2018), *Artana ! Artana !* Ed Gallimard.
- DUPORT Claire (Dir.), *L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues*, Edition ADDAP, 2011.
<http://www.transverscite.org/L-intervention-sociale-a-l-epreuve.html>
- DUPORT Claire, *L'argent facile*. In "Drogues", Revue *Mouvements*, Juin 2016 <http://transverscite.org/De-l-argent-facile.html>
- DUPORT Claire, Anne-Marie TAGAWA, *Infléchir des parcours : rôle et places des jeunes impliqués dans les trafics*. In « Criminalité, banditisme et trafics de drogues à Marseille », Revue *Faire-Savoirs*, Avril 2015 (pp61-68)
<http://transverscite.org/Inflechir-des-parcours-role-et.html>
- DUPREZ Dominique, KOKOREFF Michel, *Les mondes de la drogue. Usages et trafics dans les quartiers*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- ESSEKI K. (2012). *Le travail éducatif auprès du mineur impliqué dans le trafic*. *Les Cahiers Dynamiques*, 56, 58-67.
- ESSEKI K. (2016). *Implication du mineur dans le trafic de cannabis : des postures et des outils pour améliorer le travail éducatif*. *Nouvelle Revue de Psychosociologie*, 21, 49-62.
- GANDILHON M. (2020), *Cannabis : la marchandisation à quel prix ?* *Prospective Jeunesse : Drogues-Santé-Prévention*, n° 89, p. 4-7. https://prospectivajeunesse.be/cpt_revue/cannabis-eldorado-economique/
- GANDILHON M. (2019) *Aspects sociologiques et criminologiques des trafiquants*. In: *Sur les routes de la drogue*, Roux-Demare F.-X., Roussel G. (Dir.). Paris, Institut universitaire Varenne, coll. *Colloques & Essais*, p. 93-102.
<https://www.lgdj.fr/sur-les-routes-de-la-droque-9782370322074.html>
- JAMOULE Pascale, *La débrouille des familles, Récits de vie traversées par les drogues et les conduites à risque*, Bruxelles, De Boeck, 2002
- JAMOULE Pascale, *Drogues de rue, récits et style de vie*, Bruxelles, De Boeck, 2000.
- JAUFFRET-ROUSTIDE M & GRANIER JM. *Cannabis : les risques de la répression*. *Esprit*, 479, novembre 2021 : 14-17.
- JAUFFRET-ROUSTIDE M & GRANIER JM. *Repenser la politique des drogues*. *Esprit*, n° 431, février 2017 : 40-54.
- JAUFFRET-ROUSTIDE M. *Les inégalités sociales dans le champ des addictions*. *Tribunes de la santé, Presses de Sciences Po*, numéro 24, juin 2014, 61-68.
- JEANNES Isabelle, *Prévention des trafics : des intervenants sociaux de proximité, des chercheurs et des institutions s'engagent, à Marseille, en Seine-Saint-Denis et à Paris*. CNAM, 2013.
- MOHAMMED Marwan, *La formation des bandes entre la famille, l'école et la rue*. Presses universitaires de France, 2011
- RACHID, *Génération Scarface : La Place Du Trafic Dans Une Cité de La Banlieue Parisienne*, revue *Déviance et Société*, 28, 2004
- ROCHE Pierre, *Prévenir l'implication de jeunes dans le trafic de drogues : l'intérêt des espaces interqualifiants*. *Bref du CEREQ* n°306, février 2013.
- ROCHE Pierre (dir.), *La proximité à l'épreuve de l'économie de débrouille*. Actes de la XIIIe conférence-débat, Ville de Marseille, 2008.
https://www.addap13.org/archives/IMG/pdf/Questions_de_reseau_le_11_12_07.pdf

- ROCHE Pierre, JAMOULE Pascale, Engagement des Jeunes dans les trafics, quelle prévention ? Actes journée de travail seine saint Denis, 2012. http://pmb.cereq.fr/doc_num.php?explnum_id=881
- SAHRAOUI Khadidja, avec Bibard D., Borrelli C., Mattina C. Mucchielli L, « Trafics et trafiquants de drogues à Marseille ». *Les Rapports de Recherche de l'ORDCS*, n°1, 2013.
https://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/Rapport_recherche_ORDCS_N1.pdf
- SAHRAOUI Khadidja, "Comment devient-on dealer dans une cité pauvre ? L'exemple d'une cité marseillaise". *Revue Faire savoir* n°11, 2014
- SAUVADET Thomas, Le capital guerrier, concurrence et solidarité entre jeunes de cité. Armand Colin, 2006
- Tendances récentes et nouvelles drogues, rapport régionaux annuels : <https://www.ofdt.fr/regions-et-territoires/acces-aux-donnees-par-regions/>
- VENKATESH Sudhir, *Dans la peau d'un chef de gang*. Editions L'école des loisirs, 2011.
- WILLIAMS Terry, *Cocaïne Kids*, Paris, Gallimard, 1990.

QUELQUES RESSOURCES INSTITUTIONNELLES

Thématique	Sources à consulter
<p>Le cadre légal de l'usage et du trafic des stupéfiants</p>	<p>La loi n°70-1320 du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie, et à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi sanctionne l'usage de produits classés comme stupéfiants, sans les distinguer : elle prévoit des peines principales très sévères, mais également différentes mesures alternatives aux poursuites, des peines en cas de poursuites, et des interdictions professionnelles - Le terme de trafic recouvre la production, la fabrication, l'importation, l'exportation, le transport, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi (le fait d'utiliser des stupéfiants, mais non de les consommer) illicites de stupéfiants. Cette loi a été éteffée depuis 1970, pour proposer des alternatives à l'incarcération pour les mineurs, des contraventions pour usage simple, etc. <p>Voir : Revue Swaps n° 96-97, les cinquante ans de la loi de 1970 https://vih.org/revue/swaps-96-97-50-ans-de-la-loi-1970/</p> <p>Le plan national de lutte contre les stupéfiants du Ministère de l'intérieur : https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-dossiers/Plan-national-de-lutte-contre-les-stupefiants</p> <p>« Cinquante ans de réponse pénale à l'usage de stupéfiants, 1970-2010 » : https://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/lettre-tendances/cinquante-ans-de-reponse-penale-lusage-de-stupefiants-1970-2010-tendances-144-avril-2021/</p>
<p>L'action gouvernementale en matière de drogues et de conduites addictives</p>	<p>Le plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives</p> <p>Animé par la MILDeCA, ce plan stratégique recouvre l'action interministérielle dans les différents volets de l'action publique.</p> <p>Créée en 1982, la mission permanente de lutte contre la toxicomanie, devenue la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), coordonne la politique publique des drogues, qui couvre les domaines suivants : recherche et observation ; prévention ; santé et insertion ; application de la loi ; lutte contre les trafics ; coopération internationale.</p> <p>Voir : https://www.drogues.gouv.fr/la-mildeca/</p>
<p>La réduction des risques et des dommages (RdRD)</p>	<p>Inscrit dans la loi de santé publique, le cadre d'action de la RdRD a été précisé dans le décret 2005-1606 du 19 décembre 2005, avec la création des CAARUD (centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues) et la définition d'un référentiel des actions de Réduction des risques. Les évolutions récentes : la RdRD a vu son champ d'application et ses modalités remaniées par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé.</p> <p>Cette politique de santé publique est appliquée initialement dans le champ de l'épidémiologie VIH-VHC, et des usages de drogues : https://www.drogues.gouv.fr/lessentiel-reduction-risques-dommages</p> <p>mais elle est aussi mise en œuvre comme position « éthique » dans de nombreux dispositifs et actions.</p>
<p>La politique de santé publique en région</p>	<p>Le Programme régional de santé définit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un schéma régional de prévention, avec des approches populationnelles : la prévention des conduites addictives est transversale - un schéma régional médico-social et un schéma sanitaire, qui organise en particulier les dispositifs associatifs et hospitaliers en addictologie, dont les consultations jeunes consommateurs - un volet de partenariat est également développé avec les collectivités locales ; le contrat local de santé.
<p>La politique de la Ville</p>	<p>La Politique de la ville contribue à l'action interministérielle « drogues » dans le cadre de sa mission « égalité des territoires, logement et villes »</p> <p>L'action de l'état est définie l'agence nationale de cohésion sociale. L'objectif est de réduire les inégalités sociales et de</p>

<ul style="list-style-type: none"> - préfet égalité des chances, délégué à la PV - contrat de ville - ateliers santé ville 	<p>développement entre les territoires et intégrer les habitants des quartiers sensibles dans l'ensemble de l'agglomération. La question des drogues est portée sur tous les thèmes par les différents dispositifs et partenaires agissant pour l'éducation, l'insertion, la santé, le développement social.</p> <p>https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville-97</p> <p>Les actions locales sont définies par un Contrat de Ville Des centres de ressources accompagnent les politiques de développement social urbain développées depuis 1982, aux échelles locales.</p> <p>Voir : http://www.reseau-crpv.fr/</p>
<p>La protection de l'enfance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La protection de l'enfance est une compétence obligatoire assumée par les Départements en étroite collaboration avec l'Etat et l'ensemble des intervenants publics et associatifs : - le schéma départemental enfance famille - Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance <p>la loi vise à redéfinir les objectifs prioritaires en ce domaine, notamment pour répondre aux situations de violence et de maltraitance (renforcer la prévention, réorganiser les procédures de signalement, diversifier les modes de prise en charge)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant sur la gouvernance et la sécurisation des parcours de placements <p>Voir : L'observatoire départemental de la protection de l'enfance https://www.onpe.gouv.fr/</p>
<p>La justice des mineurs Une justice pénale et civile spécifique</p>	<p>La justice des mineurs concerne les mineurs en danger (dans le cadre de la justice civile au titre de l'article 375 du code civil) ainsi que les mineurs ayant commis des actes de délinquance (dans le cadre de la justice pénale, au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante).</p> <p>Dans ces deux domaines, c'est le juge des enfants qui est compétent pour prendre la décision judiciaire.</p> <p>La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) est l'ensemble des dispositifs visant à protéger les mineurs en danger et les mineurs délinquants</p> <p>http://www.justice.gouv.fr/art_pix/brochurePJJ_2019web.pdf</p>
<p>La prévention de la délinquance</p>	<p>La loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007 définit les axes de la politique publique en vigueur. Le Comité interministériel de prévention de la délinquance valide la stratégie nationale de prévention de la délinquance qui donne lieu chaque année à des appels à projets sur les crédits du FIPD.</p> <p>Le préfet de police préside le Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CDPD) qui anime la politique publique de prévention de la délinquance et de la radicalisation, d'aide aux victimes, de lutte contre la drogue, les conduites addictives, l'insécurité routière, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes à l'échelle du département...</p> <p>Les villes définissent leur stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance.</p>
<p>Observatoire français des drogues et toxicomanies</p>	<p>L'Observatoire français des drogues et toxicomanies est un groupement d'intérêt public qui a pour objet d'éclairer les pouvoirs publics, les professionnels du champ et le grand public sur le phénomène des drogues et des addictions. Il rassemble, via son dispositif permanent d'observation et d'enquêtes, des informations provenant de sources différentes et scientifiquement validées sur les substances licites comme illicites. Il fait également l'analyse et la synthèse des données dispersées relatives aux drogues issues de différentes sources. Il est en mesure d'apporter un concours méthodologique à la préparation et au suivi des travaux d'évaluation du plan gouvernemental. Il renseigne et documente de multiples questions dans le domaine des substances psychoactives et des dépendances.</p> <p>https://www.ofdt.fr/</p>
<p>Observatoire des inégalités</p>	<p>L'Observatoire des inégalités est une association loi de 1901 reconnue d'intérêt général elle a pour objectif de rassembler des données et des éléments d'analyse sur les inégalités en France et dans le monde.</p> <p>http://www.inegalites.fr/</p>
<p>Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales</p>	<p>L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a comme activité principale la production et la diffusion de statistiques sur la criminalité et la délinquance. L'ONDRP a notamment pour mission de recueillir les données statistiques relatives à la délinquance auprès de tous les départements ministériels et organismes publics ou privés ayant à connaître directement ou indirectement de faits ou de situations d'atteinte aux personnes ou aux biens. A ce titre, il analyse et diffuse les données sur les crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de la gendarmerie nationales. Avec l'INSEE, il conçoit et exploite l'enquête nationale de victimation « Cadre de vie et sécurité ». Il a également la responsabilité de la production d'études sur l'évolution des phénomènes criminels à travers une approche multi-sources et, depuis le 1er janvier 2010, en y intégrant les données sur la réponse pénale produites par le ministère de la Justice</p> <p>https://www.data.gouv.fr/fr/organisations/observatoire-national-de-la-delinquance-et-des-reponses-penales-ondrp/</p>

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale	<p>L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale a pour missions de Rassembler les données relatives aux situations de pauvreté, de précarité et d'exclusion jusqu'alors dispersées, sous-exploitées et difficilement accessibles au public ; Contribuer au développement de la connaissance de ces phénomènes, notamment dans des domaines mal couverts par les études et les statistiques existantes ; Faire réaliser des travaux d'études, de recherche et d'évaluation en lien étroit avec le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE).</p> <p>https://onpes.gouv.fr/</p>
Observatoire National de la politique de la ville	<p>L'Observatoire National de la politique de la ville a été créé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui lui confère un rôle majeur pour la connaissance des quartiers prioritaires de la politique de la ville et l'évaluation des QPV.</p> <p>http://www.onpv.fr/</p>

ANNEXE - SYNTHES DES ATELIERS-FORMATION

Présentation générale des séminaires par Pierre BEJJAJI (Conseiller métropolitain délégué à la prévention de la délinquance et à la prévention spécialisée) et par **Maud TAVEL** (Adjointe à la tranquillité publique et temps de la ville, Ville de Grenoble)

Nous sommes dans un contexte global où le trafic et la consommation de drogues se sont développés fortement, en France en général, mais aussi dans la métropole grenobloise. Les activités de trafic de drogues illicites affectent avant tout les habitants de nos quartiers (appropriation de l'espace public, dommages sur les familles, les enfants et les jeunes, etc.) mais aussi les professionnels et acteurs du social, de la santé, de la prévention, de l'éducation.

Ainsi, des préoccupations émergent notamment autour des impératifs moraux ou éthiques, des impacts et des difficultés pour les professionnels de terrains. Ces questionnements renforcent la nécessité d'aider les travailleurs sociaux afin de leur donner toutes les clés pour intervenir sur le terrain, et soutenir les habitants.

Cette série de 6 séminaires s'adresse à l'ensemble des professionnels, des représentants institutionnels et élus du territoire métropolitain pouvant être intéressés par le sujet, afin de consolider leurs connaissances et leurs pratiques sur les problématiques liées aux trafics de drogues, et d'initier des coopérations entre les acteurs de terrain et les décideurs.

SEMINAIRE 1 : LE RECOURS AUX DROGUES

Pour comprendre le phénomène d'élargissement des usages et du marché des drogues, il est nécessaire de préciser de quoi parle-t-on : qu'est-ce qu'une drogue, quelles sont les fonctions des produits stupéfiants quelle place les drogues occupent-elles dans nos vies, comment le marché s'est-il tantôt adapté à cette demande de produits psychotropes, tantôt a stimulé de nouvelles pratiques, et quelle place occupe le trafic de rue dans ce contexte de consommations et de marchés des drogues illicites.

Plus précisément en région AURA, ce séminaire dresse un état des lieux et des connaissances sur les consommations de drogues illicites et leur nature, les profils d'usagers, les produits circulant et consommés, et les marchés et trafics régionaux.

**Claire DUPORT (sociologue, chercheuse à Transverscité)
LES DROGUES, LES USAGES ET LES MARCHES**

1. QUAND ON PARLE DE DROGUES, ON PARLE DE QUOI ?

On parle de substances naturelles ou chimiques qui présentent deux spécificités :

- des effets sur les fonctions neuronales (modificateurs de conscience),
- un potentiel toxique

1.1 Les drogues, des modificateurs de conscience

Les drogues sont des produits qui modifient l'état physique et mental de la personne qui en consomme, en plus ou en moins, en mieux ou en moins bien. Ce sont des produits dont les molécules agissent sur le cerveau, et par conséquence sur le corps. **Certains de ces effets sont toxiques et d'autres sont bénéfiques.**

Ainsi, le café (la caféine), tabac (la nicotine), l'alcool ou beaucoup de médicaments (qui sont des produits licites, en vente libre ou sur prescription médicale) ainsi que des centaines d'autres produits psychoactifs illicites, sont des drogues ; au sens où ce sont des produits qui modifient notre état de conscience.

Mais les drogues ne sont pas toutes équivalentes, encore moins toutes identiques : chaque produit, en fonction de sa composition moléculaire, a des effets différents sur le cerveau et le corps.

On peut classer ces effets en grandes familles : les stimulants (cocaïne, amphétamines...), les dépresseurs (l'alcool et tous les dérivés de l'opium que sont la morphine ou l'héroïne...), les antipsychotiques, et les hallucinogènes. On voit aussi qu'un grand nombre de produits combinent plusieurs de ces effets, comme la MDMA-ecstasy, le cannabis, le LSD, la kétamine, le GHB, le protoxyde d'azote, etc.

2.1 les évolutions des consommations

PRODUITS		Tendance
ALCOOL	10% de buveurs quotidiens parmi les 18-75 ans	→
	8,4% de buveurs réguliers parmi les jeunes de 17 ans	↓
	24% de consommations supérieurs aux recommandations (soit 10,6 millions de personnes concernées)	↓
	41.000 décès par an attribués à l'alcool	↓
TABAC	27% des 18-75 ans sont fumeurs	↓
	25% des jeunes de 17 ans	↓
	75.000 décès par an sont attribués au tabac	→
CANNABIS	45% des adultes ont expérimenté le cannabis	↑
	11% sont des usagers actuels	↑
	3% ont un usage problématique ou dépendance	↑
COCAÏNE	5,6% des adultes ont expérimenté, 1,6% sont usagers actuels	↑
MDMA /ECSTASY	5% des adultes ont expérimenté, 1% sont usagers actuels	↑
HEROÏNE	1,3% des adultes ont expérimenté, 0,2% sont usagers actuels	→
MEDICAMENTS PSYCHOTROPES	21% de la population remboursée pour un médicament psychotrope	↓
Tous produits illicites confondus	350.000 usagers problématiques de drogues (environ 0.6% de la population de plus de 16 ans)	

Source OFDT

Ce que nous montre ce tableau de particulièrement intéressant, c'est que pour les drogues licites, que sont l'alcool, le tabac et les médicaments psychotropes prescrits, les tendances de consommation sont à la baisse ; alors que pour les drogues illicites, les tendances sont à la hausse.

3. LES FONCTIONS DES DROGUES

Un autre élément important à retenir, c'est que nous consommons des drogues parce qu'elles ont des fonctions, elles nous servent à quelque chose :

La plupart des drogues ont des fonctions **Thérapeutiques** : certaines drogues permettent de soigner ou soulager ; pour certaines elles soulagent les douleurs, les anxiétés, les troubles du sommeil ou de l'appétit par ex ; pour d'autres elles soignent des maladies.

Certaines ont des fonctions **Mystiques** : par leurs propriétés hallucinogènes ou d'autres types de déplacements de personnalité, certaines drogues sont utilisées dans les rituels religieux ou mystiques.

Certaines ont des fonctions **Récréatives** : pour accompagner la détente, la fête, ou les pratiques sexuelles : avoir plus d'énergie, plus longtemps, ou au contraire être plus détendu, ou plus désinhibé, etc.

Et toutes ont des fonctions Sociales : quand nos sociétés, le contexte dans lequel nous vivons, exigent de nous des performances que nous n'avons pas à l'état « naturel », ou quand des groupes sociaux aspirent à des modes de vie que leur contexte de vie ne permet pas, alors les produits peuvent rendre possible –ou apparemment possible- ces performances ou ces aspirations.

Mais pour que les drogues prennent place, dans un espace et à un moment donné, encore faut-il que soient **réunies et organisées les conditions de leur production et de leur diffusion**. Il faut que les produits adaptés aux demandes ou aux besoins soient disponibles.

4. LES LIENS ENTRE CONSOMMATIONS ET TRAFICS

Ainsi, comme pour n'importe quel produit marchand, le commerce des drogues repose sur un rapport offre-demande. Aujourd'hui (et depuis les années 1970 en France), la demande –la consommation- de drogues est importante et en constante évolution. La vente s'est donc fortement déployée dans ce rapport demande-offre.

4.1 Le marché des drogues illicites

Ce lien irréductible entre offre et demande se traduit par :

- **À l'échelle internationale :**

Des niveaux historiques de production de cocaïne et de drogues de synthèse : la production mondiale de cocaïne a triplé depuis 2014 (estimée à 1723 tonnes en 2020)

L'UE, deuxième marché mondial pour les drogues illicites, derrière les États-Unis : avec un niveau de saisies très élevé et des démantèlements de laboratoire de fabrication.

Un marché mondialisé, **très réactif à la demande, et aux contextes** politiques, économiques et sociaux. Donc en constante évolution.

- **A l'échelle nationale :**

- Une demande en augmentation depuis les années 1970
- Un élargissement des profils de consommateurs
- Une offre diversifiée de produits proposés à la vente
- Une dispersion de l'offre sur l'ensemble du territoire national
- Des produits plus fortement dosés en substance active, à des prix stables

On voit également ce lien entre offre et demande à travers la manière dont fonctionne la vente, qui repose sur des modèles qui nous sont familiers, en l'occurrence très ressemblants au modèle de la grande distribution.

Avec :

- De la publicité sur les points de vente, les facilités d'achat...
- Des modalités de vente diverses : sur site, sur commande, en livraison ; par téléphone ou internet ou applications...
- Avec des offres, des cadeaux, du marketing

4.2 L'organisation des filières et réseaux de production et de vente

Le marché des drogues est organisé sur un modèle libéral : des types d'organisations, des socles économiques, des rapports entre patrons et employés, et des modèles financiers très ressemblants.

Avec des bénéficiaires très inégalement répartis : de la même façon que dans les grands groupes commerciaux légaux, pour une poignée d'investisseurs qui font fortune, et quelques gérants qui gagnent très bien leur vie, il y a des milliers de petites mains qui travaillent dur pour moins que le SMIC.

La grande différence entre le trafic de drogues et les autres économies légales -et c'est une différence majeure- c'est que ce commerce, parce qu'illégal et criminalisé, repose sur le régime du secret et de la menace, voire de la violence physique.

- **C'est un système aux niveaux très étanches les uns aux autres :** de sorte à éviter, en cas d'interpellation, que les services répressifs puissent remonter l'ensemble d'une filière.
- **Qui relève d'une compétition féroce :** plus la pression économique ou policière est forte, et plus la compétition est rude et génère des violences,
- **Et demeure une activité très risquée :** Dans le trafic de drogues, si on ne fait pas bien son travail, on ne risque pas un blâme, ou un licenciement ; on risque la prison, et/ou des violences. Ici, pas de sécurité sociale, pas d'allocations chômage, pas de syndicat, pas de médecine du travail.

5. POUR APPREHENDER LES PHENOMENES DE DROGUES

Mesurer l'ampleur du phénomène :

La drogue n'est pas un phénomène marginal ; les drogues, licites ou illicites, sont connues de quasiment la totalité de la population adulte de nos pays occidentaux. Pas tous les mêmes drogues, pas tous dans les mêmes quantités ni les mêmes fréquences, mais quasiment toutes et tous parmi nous avons consommé ou consommons de l'alcool, du tabac, des médicaments psychotropes prescrits, ou des psychotropes illicites, tous ces produits étant des drogues.

En ce sens, la consommation de drogues est tout sauf un phénomène marginal, c'est au contraire un phénomène très banal. **Pas anodin, mais banal.**

Comprendre les liens entre consommations et trafics, demande et offre :

Si les trafics de drogues illicites se sont considérablement déployés en France depuis la fin des années 1970, c'est aussi parce que le recours à ces drogues illicites s'est incroyablement élargi depuis ces mêmes années. Or, paradoxalement, dans le sens commun comme dans les travaux savants, tout se passe comme si vendeurs et consommateurs n'étaient pas liés, ou l'étaient juste furtivement le temps d'une transaction commerciale, sans conséquences. C'est un cloisonnement insensé, parce qu'évidemment, usages et trafics sont indissociables.

Comprendre les liens entre trafics et contextes politiques, économiques et sociaux locaux

Dans le sens commun comme dans les productions savantes, lorsqu'il s'agit de drogues illicites, nous cloisonnons le monde des cités et le reste du monde : nous pensons, d'un côté les classes moyennes et supérieures avec les drogues branchées, les usages festifs et les trafics mondains ; et d'un autre côté les classes populaires, avec les produits dangereux, les usages destructeurs et les trafics violents. Ce cloisonnement est insensé, parce qu'il suffit de regarder les enquêtes sur les consommations pour voir très clairement que le

recours aux drogues, à tous les types de drogues, affecte tous les mondes sociaux, toutes les catégories d'âge, de sexe ou socio-économique.

Ainsi, pour appréhender les problématiques de drogues, nous devons décloisonner notre vision des drogues vers :

- **Des actions de réduction des risques et des dommages, liés usages mais aussi aux trafics,**
- **Une éthique de la responsabilité collective.**

Cette éthique de la responsabilité commence par une position qui entend que les drogues, consommations comme trafics, ce n'est pas que l'affaire des consommateurs ou des vendeurs de drogues illicites, **cela nous concerne toutes et tous.**

**NINA TISSOT (coordinatrice TREND-OFDT en région AURA)
DROGUES EN REGION AURA : USAGES, USAGERS, MARCHES ET TRAFICS VUS PAR LE DISPOSITIF
TREND (TENDANCES RECENTES ET NOUVELLES DROGUES).**

Le dispositif TREND de l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies) est un réseau de 8 coordinations régionales, qui collectent des données sur leur région et principalement sur leur ville d'implantation, concernant les usages et la circulation de produits psychoactifs.

Pour cela, le réseau TREND mène des enquêtes auprès des usagers, via des entretiens et des observations sur les scènes de consommation (espaces festifs diverses et population en grande précarité dans les centres-villes), mais aussi des entretiens et focus groupes auprès de professionnels du médico-social (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux) et de l'application de la loi (policiers, douaniers, magistrats, gendarmes). Le but étant de diversifier le plus possible les sources d'information afin de pouvoir, en les triangulant, produire un état des lieux le plus objectif possible.

Chaque année, un rapport régional est publié sur le site de l'OFDT, qui fait le point sur les trafics, les espaces de consommations et les usages de produits, pour chaque région du réseau TREND, et à l'échelle nationale.

Le dernier rapport(2019) sur la région Auvergne Rhône-Alpes est disponible en téléchargement à cette adresse : <https://www.ofdt.fr/ofdt/fr/trend/lyon19.pdf>

Vous y trouverez de nombreuses précisions aux éléments présentés lors de ce séminaire.

1. LES MARCHES ET TRAFICS EN REGION AURA

L'Agglomération lyonnaise et alentours est une région de destination importante, mais aussi de transit et de relai (réseau routier important, axe nord-sud et sud-nord, transfrontalière Suisse et Italie, et proximité avec l'Espagne).

Tous les modèles de trafics existent, à échelle variable : Réseaux "de cité" (dont les « fours »), points de vente en centre-ville ou alentours (dont proximité espaces festifs), deal en livraison (domicile, espace festifs), réseaux de revente "de proximité"/cercle infinitaire (rural et urbain...), usager-revendeur (espaces festifs / population précaires). Tous ne mettent pas en circulation les mêmes produits, mais les réseaux sont de plus en plus

- « multi-produits », notamment du fait de l'omniprésence de la cocaïne associée à d'autres produits dans des réseaux divers,
- parfois multi-cartes (activités de recels / cambriolages / proxénétisme...)
- et généralement multi-villes (St Etienne-Lyon / Clermont-Lyon / Lyon-Grenoble...).

1.1 les réseaux de vente selon les produits

Pour le cannabis, de nombreuses villes connaissent des réseaux importants et bien implantés. L'herbe est en proportion croissante (provenance Espagne, Pays-Bas, parfois Albanie) sans que la résine ne chute pour autant (provenance Maroc). L'herbe de CBD a fait son apparition sur le marché légal et illégal ces dernières années et va croissante.

La production locale est également notable (autoproduction -rural, urbain (growshop)) ou production à plus grande échelle en hangars avec des centaines voire milliers de pieds, mais cela reste un phénomène restreint.

Pour l'héroïne, le marché reste dominé par les réseaux albanophones, historiquement implantés en Suisse, qui détiennent l'immense majorité du trafic, et qui se diffuse désormais sur l'ensemble de la région (Rhône, Ain, Savoie et H-Savoie toujours +, Auvergne et Grenoble de plus en plus). Ils sont caractérisés par une organisation

très pyramidale, le chef restant au pays ou en Suisse, sous-chef et vendeurs de rue (“fusible”) sont immédiatement remplacés à chaque interpellation. Ils revendent l'héroïne en Zip de 5g à 100 euros, une héroïne de faible qualité, avec une coupe paracétamol/caféine constante. Que ce soit dans ces réseaux ou dans les quelques autres réseaux de cité, l'héroïne est exclusivement de l'héroïne brune (héroïne-base), l'héroïne blanche (chlorhydrate) ayant disparu du marché depuis très longtemps

Pour la cocaïne, on note une forte augmentation de sa disponibilité ces dernières années, nationalement et au niveau régional. L'arrivée sur le territoire national se fait essentiellement par porte-conteneurs dans les ports du Nord de la France (ou redescende Pays-Bas/Belgique) ainsi qu'à l'aéroport de Paris depuis la Guyane (via les « mules »), avec en plus quelques remontées routières depuis l'Espagne. A l'échelle régionale, ce sont ces réseaux routiers (Nord ou Espagne) qui acheminent l'essentiel de la cocaïne, avec quelques arrivages de mules en train (péage de Villefranche, de St-Romain-sur-Isère, dans la région de Chambéry ; de plus en plus souvent en lien avec des réseaux albanais), et parfois des réseaux associant cocaïne et héroïne.

La cocaïne est largement proposée sur les points de deal urbain avec le cannabis.

Sa concentration continue d'augmenter depuis quelques années (quelques collectes locales sur la région ont montré taux de pureté supérieurs à 80 voire 90%) [sans rapport avec milieu social ou type de réseau], et parfois sans coupe active (le produit de coupe le plus courant est le Lévamisole)

D'autres produits font l'objet de trafics, notamment ceux consommés en espaces festifs (ecstasy/MDMA, LSD, kétamine, amphétamines, opium, en plus du cannabis et de la cocaïne, beaucoup plus rarement héroïne) qu'ils soient revendus sur place ou en livraison, et parfois trouvables sur des points de deal en cités.

Le Marché des médicaments détournés (opiacés et benzodiazépines, principalement Subutex, Méthadone, Valium, Xanax, parfois Lyrica, Skénan ; à Lyon /Bourg-en-Bresse/ St Etienne/ Grenoble) est présent dans les grandes villes, auprès et par des usagers en grande précarité (usagers-revendeurs, marché auto-alimenté, même si quelques cas de réseaux à plus large échelle existent).

Les réseaux ont des stratégies d'adaptation pour éviter la répression, que l'on constate à l'échelle régionale comme nationale : diversification des produits et des activités au sein d'un même réseau, limitation des quantités en circulation (dans les poches des revendeurs et dans les appartements nourrices), recours à des individus et moyens de transport plus discrets, usage de technologies cryptées (PGP) et organisation par centrale d'appel (discrétion importante pour les clients et les vendeurs).

A cela s'ajoutent les techniques marketing et les logiques commerciales, qui conduisent au développement de l'usage des applications sur Smartphone (WhatsApp, Télégram, etc.), la revente par livraison, la promotion géographique des produits avec des emballages à l'effigie d'un quartier (Château d'eau à Valence, Tonkin à Villeurbanne, Mistal à Grenoble, etc.) et une multitude d'offres promotionnelles.

D'autres produits enfin sont obtenus hors réseaux de revente, que ce soit via les commerces légaux (le poppers acheté en bureaux de tabac ou sur les lieux festifs, le protoxyde d'azote acheté en supermarché), des achats sur internet (Cathinones et GHB-GBL, parfois protoxyde d'azote), ou sur le Darknet (Produits de synthèse, et tout type de drogues, mais très restreint, réservé à de personnes en maîtrisant l'accès).

Et le cannabis enfin fait également l'objet d'une possible autoproduction, en autoculture, qui constitue parfois l'unique mode d'approvisionnement pour certains consommateurs.

Les prix de revente constatés sur la région sont détaillés dans le rapport régional.

2. LES CONSOMMATIONS EN REGION AURA

Concernant les consommations, en région AURA nous constatons les mêmes sous-ensembles d'usagers fortement consommateurs qu'au niveau national.

- Il s'agit de populations en grande précarité, parfois migrantes (Europe de L'est, Maghreb), des jeunes ou moins jeunes personnes à la rue ou dans des habitats précaires, qui consomment cannabis, opiacés, benzodiazépines, cocaïne de plus en plus, Skénan préféré à mauvaise héroïne. On notera des spécificités de consommation chez certains publics comme par exemple l'injection de méthadone ou Lyrica chez migrants certains pays. Ces consommations peuvent conduire ou aider à supporter les conditions de vie difficiles (cause ou conséquence ?) et influent sur les sociabilités (rapport d'usage-revente, organisation du quotidien, partage de convivialité, etc.). Les poly-usages sont souvent liés à la précarité économique, les consommations peuvent être interchangeables au gré des disponibilités/opportunités (médicaments, stimulants, hallucinogènes...), en plus de consommations festives qui les concernent également dans certains espaces (festif alternatif par exemple).

La visibilité des consommations dans l'espace public est variable selon les villes (seringues usagées, matériel servant à fumer la cocaïne...), mais nulle part nous ne constatons de "scènes ouvertes".

- il s'agit également de consommateurs en espace festifs, des usages dit « récréatifs, chez des jeunes ou moins jeunes, dans le temps d'activités liées à la fête, que ce soit dans des espaces alternatifs (free-party, squat...) ou plus conventionnels (bar, boîte, club...), ou enfin dans le cadre d'activités de Chemsex (consommation de produits en contexte sexuel).

Les produits consommés seront des stimulants et des hallucinogènes (MDMA/ecstasy, cocaïne, kétamine, LSD, champignon, cathinones, protoxyde d'azote et poppers), avec souvent des consommations "séquencées" (before-apéro (bar, domicile) / sur le lieu de fête / after (club, domicile). Certains produits concernant plus particulièrement le chemsex (cathinones, éventuellement méthamphétamine), dont les pratiques sont surtout constatées sur des grosses agglomérations comme Lyon ou Grenoble.

Les consommations spécifiques des étudiants peuvent être constatées sur ces espaces commerciaux ou alternatifs festifs qu'ils fréquentent, mais ils font également parti des usagers que l'on va dire « cachés », c'est à dire inconnus des services d'accompagnement des usagers que ce soit du côté du soin ou de la RDR. Des études spécifiques sur les consommations chez les étudiants ou les lycéens sont parfois réalisées, l'une l'a été sur Grenoble par le cabinet ENEIS. A l'échelle nationale, l'enquête ESCAPAD (OFDT) fait le point sur les niveaux d'usages chez les jeunes de 17ans, et l'enquête ARAMIS (OFDT) sur les représentations liées aux consommations chez les adolescents.

Les usagers dits « cachés » constituent en réalité l'immense majorité des usagers de drogues en France, souvent plus insérés socialement, quand bien même ils pourraient être des consommateurs quotidiens d'un certains nombres de produits (cocaïne, cannabis, médicament, opiacés...)

POUR ALLER PLUS LOIN

Le site de l'OFDT (Observatoire français des drogues et toxicomanies) offre de très nombreuses ressources sur les drogues : consommations, usagers, marchés, produits, offre médico-sociale, politiques publiques...

<https://www.ofdt.fr/>

Vous y trouverez aussi des données par année et par régions :

<https://www.ofdt.fr/regions-et-territoires/acces-aux-donnees-par-regions/>

SEMINAIRE 2 : LE CADRE LEGAL

En France, la loi de 1970 sur les stupéfiants en interdit l'usage, la détention, la cession, le transport, la vente... Cette pénalisation de la consommation de toutes les drogues illicites, et de leur vente, est assortie de réponses pénales.

Ce séminaire nous permet de mieux comprendre les réponses pénales à l'interdiction des stupéfiants, la différence de statut des drogues licites et des drogues illicites, de mesurer les impacts de la politique pénale, et de comparer avec d'autres modèles juridiques dans d'autres pays qui ont légalisé.

Éric VAILLANT (Procureur de la République à Grenoble)
LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES STUPEFIANTS

Le phénomène du trafic de drogue est particulièrement prégnant dans notre agglomération grenobloise au point qu'il la gangrène, selon le mot de mon prédécesseur le procureur Jean-Yves Coquillat. Il m'arrive pour ma part de parler de Grenoble comme d'un petit Marseille.

Cela ne suffit pas à me consoler mais il faut quand même se rappeler que nous ne sommes pas la seule grande ville concernée. Toutes les grandes villes le sont, et notamment Marseille ou les villes de la région parisienne.

Jérôme Fourquet, dans son ouvrage « L'archipel français »³, rappelle que « l'interprofession du chichon » est l'un des premiers employeurs de France, avec 200.000 personnes participant au trafic, au même rang que la SNCF mais devant EDF (160.000 personnes) ou Intermarché (130.000).

Le chercheur Nacer Lalam⁴ estimait en 2016 que ces 200.000 emplois étaient répartis de la manière suivante : environ 110.000 détaillants et vendeurs de rue, 80.000 semis grossistes, 8000 grossistes et 1000 têtes de réseaux.

Pourquoi lutter contre les trafiquants de stupéfiants ?

- Parce qu'ils vendent des produits nocifs pour la santé,
- Parce qu'ils s'enrichissent sans retenue sans payer d'impôts
- Parce qu'ils tuent dans leur lutte pour la conquête des territoires et que des balles perdues touchent parfois des innocents qui n'ont rien à voir avec le trafic

Mais surtout, en tout cas c'est ma motivation principale, parce qu'ils instituent sur leur territoire un pouvoir par la peur qui pousse les honnêtes gens à baisser la tête devant eux ce qui est inacceptable. Et l'on peut aussi ajouter qu'ils exploitent la misère et la fragilité humaine, qu'il s'agisse des nourrices choisies parmi des handicapés mentaux, des mères de famille, des personnes dans le besoin, ou des guetteurs et livreurs choisis volontairement parmi des mineurs.

Pour ou contre la dépénalisation (la détention de faible quantité de drogue n'est plus une infraction) ou la légalisation (l'Etat organise la revente de la drogue) ?

A chacun son avis et il est même possible, en ce moment, de l'exprimer en répondant à un questionnaire en ligne sur le site de l'Assemblée Nationale :

<https://www2.assemblee-nationale.fr/consultations-citoyennes/consultations/cannabis-recreatif>

Je ne vous donnerai pas mon avis précis sur le sujet, mais souhaite rappeler de manière forte qu'il n'y pas de système idéal. La légalisation ne fait pas disparaître complètement le trafic. On le voit actuellement au Canada où les dealers sont capables de fournir un cannabis à plus forte teneur en THC que le cannabis légal et moins cher ! Mais finalement, peu importe aujourd'hui nos avis sur la question : l'usage, la détention et le trafic de drogues sont punis par les lois de la République, et il nous revient de les faire respecter.

Ma conviction est qu'il n'est pas possible d'éradiquer mondialement, en France, ou à Grenoble, le trafic de stupéfiants, mais que nous pouvons avoir une lutte plus efficace en agissant de manière concertée, partenariale, y compris avec les travailleurs sociaux.

Sur des petites zones très délimitées, je crois toutefois encore possible d'éradiquer le trafic en y mettant les moyens, comme par exemple à l'Alma à Grenoble ou à la ZAC des petits prés à Echirolles. Mais ce n'est pas facile ; je vous l'assure !

En mai 2019 j'ai écrit un plan de lutte contre les trafiquants de stupéfiants que nous mettons tout en œuvre : police, gendarmerie, justice, administration pénitentiaire, et autres partenaires (mairies, CAF, DGFIP, polices municipales etc.)

³ FOURQUET Jérôme, L'archipel français, naissance d'une nation multiple et divisée. Seuil, 2019.

⁴ <https://www.ihemi.fr/personnalites/nacer-lalam>

Ce plan repose sur 4 axes :

1- Cartographie des points de deal

2- Suivi renforcé des principaux dealers (environ 150 aujourd'hui)

3- Utilisation de tous les moyens légaux pour gêner les trafiquants : interdiction de séjour, développement des comparutions immédiates (CI) et comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) avec déferrement, coups d'achat, conventions CAF et DDFIP, responsabilisation des clients via l'amende forfaitaire délictuelle (AFD) pour usage de stupéfiants, etc.

4- Coordination renforcée des partenaires grâce à la création d'un poste de coordonnateur du « plan stups » créé par le ministère de la justice en juillet 2020 à ma demande.

Et les travailleurs sociaux dans tout ça me direz-vous ?

Notre travail à nous police, gendarmerie, justice, est aussi de vous donner les meilleures conditions d'effectuer votre métier. On le voit à l'Alma ou à Petits prés, quand les dealers sont chez eux, les travailleurs sociaux ne peuvent plus intervenir.

Nous cherchons donc à reprendre le terrain pour que vous puissiez reprendre les actions de prévention, sans danger pour vous et avec une meilleure efficacité.

A force de fréquenter les GLTD (groupes locaux de traitement de la délinquance), une idée m'est venue que je voudrais vous soumettre : en lien avec l'action des bailleurs sociaux, les travailleurs sociaux pourraient aller rencontrer les familles dont les jeunes (mineurs mais aussi majeurs) fréquentent les points de deal, pour leur dire que cela pose problème pour l'avenir de leur enfant, pour les voisins et aussi pour eux-mêmes (risque d'expulsion par exemple).

Cette parole des travailleurs sociaux compléterait celle des bailleurs sociaux et l'action de la police municipale, de la gendarmerie et de la justice.

Elle participerait à contredire l'idée qui peut s'installer dans la tête de certains, que tant qu'on ne dit rien, c'est qu'ils peuvent continuer à violer les règles.

Si nous respectons les règles de vie en société c'est certainement parce que nous sommes convaincus de leur nécessité, parce que nous avons reçu une éducation qui nous pousse à les respecter, mais aussi, nous le savons bien, la peur du gendarme ou du regard des autres explique aussi notre bon comportement.

C'est cette forme de contrôle social que nous exerçons sans forcément nous en rendre compte les uns sur les autres, et qu'il faut essayer, je pense, de rétablir envers ceux qui agissent égoïstement et par facilité en ne pensant qu'à leur intérêt.

Pour ma part, je ne peux que vous inviter à agir, à ne pas laisser tomber et à être inventif. Vous avez un travail difficile, exigeant, au contact d'un public souvent en difficulté mais votre rôle est essentiel. Car la répression ne peut pas être la seule réponse.

**Marie JAUFFRET-ROUSTIDE (sociologue, chargée de recherche à l'Inserm, Centre d'Étude des
Mouvements Sociaux (CEMS), Paris.)
LE CANNABIS EN FRANCE : RISQUES ET DOMMAGES,
USAGES, PERCEPTIONS ET MODELES POLITIQUES**

Mon intervention s'inscrit dans le champ des sciences sociales, elle vise à comprendre l'évolution des rapports aux usages et des trajectoires de consommation à partir de l'épidémiologie sociale, et à analyser comment le contexte social et politique dans lequel les individus consomment est tout aussi à risque voire parfois plus à risque que les produits eux-mêmes, à partir d'une analyse des politiques de régulation du cannabis en dehors de la France.

Des usages à interroger sous l'angle des sciences sociales

Le cannabis est aujourd'hui la substance psychoactive la plus consommée par les Français, après l'alcool. D'après les données produites par l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT) et Santé Publique France, dix-huit millions de Français ont déjà expérimenté (consommé au moins une fois dans leur vie) du cannabis, cinq millions déclarent en avoir consommé dans l'année, parmi lesquels 1,5 millions peuvent être considérés comme des usagers réguliers (avec au minimum 10 épisodes de consommation dans le mois ou 120 épisodes dans l'année). Enfin, 900 000 Français déclarent consommer du cannabis tous les jours.

Ces estimations méritent d'être analysées plus finement, en particulier concernant le genre et l'âge. En effet, les niveaux de consommation de cannabis sont systématiquement plus élevés chez les hommes, quel que soit l'âge.

Et les niveaux de consommation diminuent de manière linéaire, en fonction de l'âge. D'après les dernières données du Baromètre Santé mené par Santé Publique France et analysé par l'OFDT, l'usage actuel de cannabis concerne 35% des 18-25 chez les hommes versus 18% chez les femmes, tandis que pour les 55-64 ans, il concerne 2% des hommes versus 1% des femmes. Ces différences sont encore plus marquées pour l'usage régulier, en fonction de l'âge et du sexe.

Concernant l'âge, les données scientifiques disponibles mettent en évidence que les consommations intervenant avant l'âge de 25 ans sont plus à risque, en raison de la maturation du cerveau qui ne se termine qu'à l'âge de 25 ans. Ces risques biologiques sont amplifiés plus les consommations sont précoces et régulières. S'y ajoutent des risques à dimension sociale tels que les conduites de désinvestissement scolaire, observées en lien avec la fréquence d'usage et sa précocité. Un étude française récente publiée en 2017 dans *International Journal of Epidemiology* et intitulé « *Early cannabis initiation and educational attainment: is the association causal? Data from the French TEMPO study* » publié en 2017 dans *International Journal of Epidemiology* a mis en évidence un lien prédictif entre la consommation précoce de cannabis (avant 17 ans) et les conduites de décrochage scolaire, tout particulièrement chez les jeunes filles. L'originalité de cette étude a été d'avoir pu ajuster sur les difficultés psychologiques rencontrées par les adolescents durant l'enfance ainsi que celles de leurs parents. Cet article est particulièrement important pour la France qui a le plus haut niveau de consommation régulière de cannabis chez les adolescents en Europe. Il montre l'importance d'une prise en charge psychosociale précoce et globale dans la prévention des conduites addictives.

Les risques liés à la consommation de cannabis existent, mais ils méritent d'être comparés aux risques encourus par la consommation d'autres substances telles que l'alcool ou le tabac. Il est important de rappeler que le tabac est à l'origine de 78 000 morts par an en France, et l'alcool de 48 000, deux produits ayant un statut licite. Plusieurs études scientifiques ont, par ailleurs, mis en évidence que les dommages liés à l'alcool et au tabac étaient plus élevés que ceux d'autres substances ayant un statut illicite. Une étude de David Nutt intitulée « *Drug harms in the UK: a multicriteria decision analysis* » publiée dans le *Lancet* en 2010 a ainsi montré que l'alcool était le produit pour lequel les risques pour la collectivité étaient les plus élevés, en comparaison avec les autres substances, le tabac se plaçant en 6^{ème} position et le cannabis en 8^{ème} position, un peu plus loin dans le classement. Ces données confortent des analyses françaises qui avaient été réalisées en 1995 en France par le neurobiologiste Bernard Roques. Son rapport était venu introduire une nouvelle classification de la dangerosité des drogues, non plus basées uniquement sur la dimension licite/illicite, mais sur des critères variés tels que la dépendance physique, la dépendance psychique, la neurotoxicité, la toxicité générale, la dangerosité sociale et l'existence de traitements substitutifs. Cette nouvelle appréhension des drogues est venue redéfinir la place des différents produits, en particulier de l'alcool et du cannabis dans le débat scientifique, sans que cette évolution ne soit perceptible dans l'ensemble des débats publics.

En effet, les discours publics relatifs au cannabis tendent à être caricaturaux concernant l'évolution des consommations considérées comme étant de plus en plus précoces ainsi que sur les figures d'usagers le plus souvent associées aux milieux sociaux les plus défavorisés socialement. Et pourtant, les données scientifiques disponibles viennent déconstruire ces stéréotypes. Tout d'abord, l'âge à la première consommation se situe à 15 ans et demi et n'évolue pas sur ces vingt dernières années, depuis la mise en place des enquêtes ESCAPAD, menées auprès des jeunes âgés de 17 ans lors de l'ancien service militaire et de l'actuelle journée d'appel à la défense. Cet âge à la première consommation est un peu plus tardif, en comparaison aux autres initiations, à l'alcool et au tabac. Ensuite, les usages de cannabis sont marqués par les inégalités sociales, mais de manière complexe. Les données issues de l'enquête ESCAPAD et d'une expertise Inserm montrent que les jeunes issus de milieux sociaux favorisés expérimentent plus souvent les drogues que les jeunes issus de milieux modestes, cet écart est tout particulièrement observé pour l'alcool et le cannabis, dans une moindre mesure pour le tabac. De plus, quand on s'intéresse de plus près aux rapports aux produits chez les jeunes, et plus particulièrement à la transition de l'expérimentation à l'usage problématique, les déterminants sociaux jouent fortement (Jauffret-Roustide, *Les tribunes de la santé*, 2014). Le milieu social renvoie certes au niveau de revenus et d'éducation, mais également à la manière dont les jeunes investissent le système scolaire et envisagent leur avenir. Ainsi, les jeunes en situation d'échec scolaire ont des rapports plus à risque vis-à-vis des drogues, la consommation quotidienne de cannabis est plus élevée dans cette population (Legleye et al. *Addiction* 2016). L'importance accordée à la réussite scolaire, la confiance dans l'avenir et les supports sociaux familiaux permettent aux jeunes issus de milieux favorisés de gérer plus facilement les sorties de l'usage de drogues illicites.

Les limites de la prohibition et les approches alternatives

La France a choisi une approche très répressive vis-à-vis du cannabis, marquée par la pénalisation de l'usage simple des drogues, sous la forme d'une amende forfaitaire délictuelle depuis septembre 2020. Les discours politiques sur cette question sont en France plus marqués par l'idéologie que par les données scientifiques (Jauffret-Roustide & Granier, *Esprit* 2021). Cette approche ancrée dans une approche prohibitionniste n'a pas les effets escomptés car la France est encore aujourd'hui le pays où les jeunes ont le niveau de cannabis le plus

élevé, en Europe. Au niveau international, de plus en plus de pays font le constat que la prohibition est un échec et que des alternatives doivent être trouvées en matière de régulation des drogues, avec une attention particulière accordée au cannabis (*Jauffret-Roustide & Granier, Esprit 2017*).

Ainsi, aux Etats-Unis, au 1^{er} janvier 2021, 15 Etats ont choisi de légaliser le cannabis (*Obradovic, Note sur la légalisation du cannabis, janvier 2021*). Ce mouvement pour la légalisation s'est inscrit au départ dans une logique économique de profit liée à la création d'un marché du cannabis, mais il répond également à un constat d'échec de la prohibition et de lutte contre les discriminations policières.

Les premières évaluations réalisées sur l'impact de la légalisation du cannabis mettent en évidence que les modèles très concurrentiels tels que ceux mis en place dans certains Etats américains sont associés à plus de risques tels que l'augmentation de la consommation en population générale, les admissions aux urgences ou les accidents de la route. Les modèles mettant en œuvre une régulation plus forte tels que le ceux qui en place dans certaines provinces du Canada telles que le Québec sont moins associés à ce type de risque. A l'inverse, les dernières données québécoises concluent à une diminution de la consommation de cannabis chez les adolescents, une tendance qui avait été toutefois initiée avant la mise en place de la légalisation, mais qui s'est poursuivie (*Statistiques Canada, 2021*). Concernant les évaluations des modèles de légalisation du cannabis, il est important de prendre en compte la nécessité de bien définir les indicateurs pertinents, d'avoir conscience du manque de recul car la légalisation est une politique récente et de la nécessité d'avoir des données comparables au fil du temps, avant et après légalisation.

Des travaux de sciences sociales récents menés par Anne Philibert ont mis en évidence que la légalisation profitait avant tout à des entrepreneurs correspondant à des hommes riches, blancs, diplômés, détenteurs de grosses entreprises. La dénomination de Big Canna est d'ailleurs de plus en plus souvent utilisée afin de dénoncer la logique basée exclusivement sur le profit, actuellement en cours dans de nombreux Etats américains ayant choisi l'option de la légalisation, en écho à la dénomination Big Pharma pour les entreprises pharmaceutiques. Certains Etats d'Amérique (Oakland, Los Angeles, San Francisco) ont souhaité ancrer la légalisation dans une logique de justice sociale, en mettant en œuvre des programmes d'équité visant à rétablir une forme d'équité dans la distribution des acteurs impliqués dans le marché de la légalisation en favorisant l'accès aux personnes ayant à des publics spécifiques (personnes ayant un revenu médian de 80% en dessous de la moyenne, ou ayant eu une condamnation/cannabis, ou vivant dans un quartier avec forte pression policière). Ces initiatives peuvent venir des Etats, mais elles s'inscrivent généralement dans des logiques activistes communautaires pour réduire ces inégalités. En 2015, la *Minority Cannabis Business Association* a produit un guide de réduction des inégalités dans l'accès au marché économique du cannabis, en proposant une réforme judiciaire (incluant par exemple l'effacement de certains casiers judiciaires en lien avec la législation sur les stupéfiants, en particulier pour les personnes Afro-américaines ciblées par la répression policière et l'incarcération de masse), par un accès plus équitable au marché (par la création du zoning, de programmes de coaching, ou d'un accès prioritaire aux licences, ...), et une redistribution dans les communautés les plus impactées par la prohibition (*Anne Philibert & Franck Zobel, le Sociograph, n°41, 2019*).

Ainsi, les modèles de légalisation permettent de favoriser un accès à des produits plus sûrs tout en limitant l'accès aux mineurs, mais ils ne viennent pas remettre en cause la manière dont les usagers de substances sont traités dans nos sociétés de manière plus générale. Ils introduisent une distinction entre des usagers qui seraient considérés comme des « bons usagers » tels que les consommateurs de cannabis et les usagers d'autres substances restent dans un statut d'illégalité et donc soumis à la réprobation sociale. Au-delà de la légalisation du cannabis, se pose la question du statut légal des drogues et de la stigmatisation des usagers produite par la prohibition. Ainsi, le Portugal a choisi dès 2001 de mettre en place une décriminalisation de l'usage de toutes les drogues, s'inscrivant ainsi dans une logique de justice sociale applicable à l'ensemble des consommateurs de substances, jusque-là prohibées. Cette démarche s'inscrit dans une approche globale centrée sur la santé publique, et dans un moment historique particulier pour le Portugal, à savoir une « épidémie » d'héroïne et de contamination par le VIH qui a décimé une partie de sa jeunesse. Ce contexte d'urgence sanitaire a constitué un élément fondamental du changement des politiques des drogues dans ce pays. Ce choix politique de la décriminalisation s'accompagne d'un cadre strict. La possession de drogues donne lieu à la parution devant des commissions de dissuasion de la toxicomanie, au sin des quelles une évaluation des besoins des usagers (addiction) et réponse adaptée et centrée sur la prise en charge, le traitement et la santé publique (*Stevens et al. British Journal of Criminology 2010*).

Cette approche centrée sur les droits humains a fait la preuve de son efficacité sur la diminution de la mortalité liée à l'usage de drogues et l'accès aux traitements de la dépendance, sans abandonner la dissuasion et la prévention. Elle peut ainsi être qualifiée d'approche équilibrée. Les données de l'European Monitoring Center on Drugs and Drug Addictions (EMCDDA) mettent en évidence que contre toute attente, le modèle portugais ne s'est pas accompagné d'une explosion des niveaux d'usage du cannabis. Ainsi, l'expérimentation du cannabis au

cours de la vie est de 27,2 au Portugal versus 44,8% en France, l'usage dans l'année de 15% au Portugal versus 21,8% en France. Les premières années de la décriminalisation ont été marquées par une baisse les premières années, suivies par une hausse ces dernières années, tout en maintenant toutefois un niveau d'usage du cannabis parmi les plus bas en Europe chez les jeunes. Par ailleurs, la mortalité est l'une des plus basses d'Europe, elle atteint 6 cas pour un million au Portugal, en comparaison à 22,3 cas pour un million en Europe (EMCDDA 2020). Le modèle de décriminalisation de l'usage de drogues ne s'est donc pas accompagné d'une augmentation des consommations chez les jeunes, le Portugal ayant un des niveaux d'usage de drogues le plus bas en Europe, comme pouvaient le craindre ses détracteurs. Ce modèle constitue à l'inverse un modèle intéressant en termes d'amélioration de la santé et de l'accès aux droits des personnes usagères de drogues. En 2020, l'Etat de l'Oregon aux Etats-Unis a également choisi cette voie de la décriminalisation de l'usage de toutes les drogues. Le Canada, après avoir choisi de légaliser le cannabis en 2019 s'interroge aujourd'hui sur la possibilité de décriminaliser l'usage de toutes les drogues.

Références

Jauffret-Roustide M & Granier JM. Cannabis : les risques de la répression. *Esprit*, 479, novembre 2021 : 14-17.
Jauffret-Roustide M & Granier JM. Repenser la politique des drogues. *Esprit*, n° 431, février 2017 : 40-54.
Jauffret-Roustide M. Les inégalités sociales dans le champ des addictions. *Tribunes de la santé, Presses de Sciences Po*, numéro 24, juin 2014, 61-68.

POUR ALLER PLUS LOIN

Un dossier sur « Cinquante ans de réponse pénale à l'usage de stupéfiants, 1970-2020 » : <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxio2b4.pdf>
La revue Swaps, numéro sur « les cinquante ans de la loi de 1970 » : <https://vih.org/revue/swaps-96-97-50-ans-de-la-loi-1970/>

SEMINAIRE 3 : LES ORGANISATIONS DE TRAFIC ET LES ECONOMIES DES DROGUES ILLICITES

Ce séminaire explore les marchés et les trafics de drogues illicites afin de mieux comprendre comment sont produites les drogues, comment elles circulent, quels sont les marchés, et en quoi ces produits et ces économies dépendent d'une géopolitique mondiale liée aux Etats. On y verra aussi comment fonctionnent les organisations de trafics, qui gagne quoi : en argent mais aussi en bénéfices sociaux ; moyennant quels risques et quels dommages.

Michel GANDILHON (Observatoire français des drogues et des toxicomanies) LA FRANCE DANS LE MARCHE MONDIAL DES DROGUES ILLICITES

Le trafic des drogues est considéré comme un des premiers marchés mondiaux illicites avec le commerce des armes, la contrefaçon et le trafic d'êtres humains. En 2017, il était estimé dans une fourchette comprise entre 420 et 650 milliards de dollars (EMCDDA, 2019). Sa dynamique semble aujourd'hui très forte du fait des niveaux très élevés atteints ces dernières années par l'offre des pays producteurs. Ainsi en l'espace de deux décennies (1998-2019), la production mondiale d'opium, substance à partir de laquelle l'héroïne est fabriquée, a quasiment doublé, passant d'environ 4 000 à 8 000 tonnes. La production de cocaïne a connu, quant à elle, une évolution similaire puisqu'elle a été multipliée par deux depuis 1998 pour atteindre en 2018, avec 1 723 tonnes, des niveaux inégalés (UNODC, 2020). La réalité est la même pour des substances comme les drogues de synthèse (ecstasy, amphétamine, méthamphétamine, etc.) ou le cannabis dont les cultures illicites se développent sur tous les continents et notamment en Europe (Gandilhon, Spilka, Masson, 2019). Dans ce contexte, la France, où les consommations de drogues illicites se sont beaucoup accrues ces vingt dernières années, est particulièrement affectée comme le montrent les niveaux importants de saisies de drogues illicites et la professionnalisation des filières de trafic.

La mondialisation économique, un cadre optimal pour le trafic ?

Ce phénomène s'inscrit dans le cadre d'une accélération de la mondialisation économique caractérisée depuis une trentaine d'années par la multiplication des accords de libre-échange nourrissant une intensification du commerce international dont profitent largement les réseaux criminels investis dans le trafic de drogues. En témoigne le commerce de la cocaïne qui épouse largement les grands flux maritimes de la globalisation. Les océans, sillonnés de porte-conteneurs, par lesquels transitent près de 90 % du commerce international, sont un des vecteurs privilégiés de la criminalité transnationale, comme ils sont le vecteur privilégié d'une mondialisation néolibérale caractérisée par une « hypertrophie du commerce maritime » sur fond de « maritimisation du crime » (Gandilhon, 2016) Aujourd'hui, la route transatlantique de la cocaïne, produite en Colombie, qui part notamment du Brésil et du Venezuela vers le marché européen, est probablement la plus importante du monde, ce dont attestent les saisies considérables de cocaïne réalisées dans certains ports européens. Ainsi, dans un contexte où l'Union européenne a enregistré en 2018 avec 181 tonnes de cocaïne, les saisies les plus élevées de son histoire, la situation du port d'Anvers est éloquent. En 2019, c'est près de 60 tonnes qui y ont été interceptées, une multiplication par plus de douze en l'espace de cinq ans (Gandilhon, 2021). Si l'exemple de la cocaïne est éloquent, celui de l'héroïne ne l'est pas moins, puisque la chute du mur de Berlin à la fin des années quatre-vingt couplée à la situation de guerre en Afghanistan ont permis la réactivation de la route terrestre des Balkans de l'héroïne en direction de l'Union européenne. En 2018, les saisies d'héroïne y ont atteint, avec près de 10 tonnes, des niveaux historiquement élevés, lesquels font craindre une reprise d'un marché fortement affecté par l'introduction des traitements de substitution aux opioïdes dans de nombreux pays de l'Union européenne (EMCDDA, 2020). En outre, l'année 2020 a été marquée en matière de drogues de synthèse par le démantèlement de laboratoires de méthamphétamines impliquant des ressortissants mexicains aux Pays-Bas (Laniel, 2021). En 2017, le marché des drogues illicites était estimé à 30 milliards d'euros contre 24 milliards de dollars en 2013 soit une progression de 25 %. L'Union européenne avec ses millions de consommateurs – 96 millions de personnes (15-64 ans) ont au moins une fois dans leur vie expérimenté une drogue illicite (cannabis, cocaïne, MDMA, etc.) (EMCDDA, 2018) – dotés d'un pouvoir d'achat élevé représente un marché stratégique pour les trafiquants

Un marché français dynamique

En 20 ans, le marché des drogues en France a connu des mutations considérables. Alors que, dans les années 1980 et 1990, le marché des drogues était dominé par la résine de cannabis et l'héroïne, la fin des années 1990 voit arriver de manière accrue d'autres substances, notamment la cocaïne, produite en Amérique latine (Colombie, Bolivie, Pérou) et les drogues de synthèse (ecstasy, amphétamines, etc.), fabriquées majoritairement aux Pays-Bas. Cette offre rencontre une demande en progression : entre 2000 et 2017, chez les 18-64 ans, les

usages de cocaïne étant multipliés par plus de cinq, passant de 0,3 % à 1,6 %, tandis que ceux d'ecstasy/MDMA sur la même période étaient multipliés par cinq (de 0,2 % à 1 %) (Spilka et al., 2018). Cette demande est soutenue, depuis vingt ans, par une offre de produits abondante et croissante. La forte augmentation des quantités saisies au fil des trois dernières décennies, même si les rythmes de progression diffèrent selon les substances, témoigne en effet de la pression de l'offre (voir tableau 1).

Tableau 1 : Quantités annuelles saisies en France en moyenne par décennies (OCRTIS)

	1991-2000	2001-2010	2011-2019
Cocaïne (kg)	1 841	5 387	10 883
Héroïne (kg)	446	738	876
Ecstasy (cps)	657 220	1 254 725	1 202 812
Cannabis (herbe + résine) (kg)	49 175	69 577	77 084
Ratio herbe/cannabis (%)	5,5 %	5,6 %	20 %
Résine de cannabis (kg)	46 465	65 642	61 685

C'est le cas notamment pour la cocaïne qui s'est intégrée dans l'offre des produits revendus par toutes sortes de réseaux. Cette substance, qui dans les années 1990 était un produit réservé plutôt à un nombre restreint d'usagers socialement insérés et diffusé par l'entremise de petits réseaux opérant dans les espaces privés, intègre de plus en plus l'offre dite de « cités », d'autant que la baisse importante de son prix - un tiers environ - entre 2000 et 2018⁵ la rend accessible à un public plus large aux profils diversifiés⁶. À côté d'une offre professionnalisée, caractérisée par une division du travail, il convient également de souligner le rôle important, dès les années 2000, du développement des micro réseaux d'usagers-revendeurs – qui s'approvisionnent aux Pays-Bas, et dans une moindre mesure en Espagne⁷ –, dans l'extension, en particulier vers les zones éloignées des métropoles régionales, de la disponibilité et l'accessibilité du produit. L'importance de ces petits réseaux concourt à la relative homogénéité de la disponibilité de la cocaïne sur le territoire français. Ils contribuent aussi à la diffusion de l'héroïne dans les zones périurbaines, notamment dans le nord-est du territoire et, à côté des filières albanaises, dans la région Rhône-Alpes.

L'autre grande évolution en termes d'offre concerne le cannabis. Caractérisé dans les années 1990 par l'hégémonie presque complète de la résine, le marché français tend, depuis une quinzaine d'années, à se diversifier. Une des évolutions les plus importantes est liée à l'essor de la consommation d'herbe, portée, contrairement à la résine, par une réputation de produit « bio », dépourvu de produits de coupe, et au développement de productions locales animées par des acteurs aux profils de plus en plus diversifiés. Ces transformations de la physionomie du marché rétroagissent sur les réseaux criminels, qui tentent de s'adapter à ces réalités en intégrant de manière croissante l'herbe à la gamme des produits proposés. En témoignent le recours croissant à l'importation d'une herbe produite de plus en plus dans le voisinage européen proche (Espagne, Pays-Bas, Belgique), de même que la tendance à localiser la production en France sont entre autres l'expression d'une adaptation en cours. En outre, dans la configuration du marché, la résine marocaine conserve une certaine centralité, d'autant plus que des variétés de résine de plus en plus élaborées produites à partir d'hybrides sont mises sur le marché (Afsahi, Chouvy, 2015).

Accessibilité : les technologies de l'information et de la communication

Autre changement majeur depuis 20 ans, l'offre de drogues s'est développée sur de nouveaux supports : téléphone portable, smartphone, Internet, applications, qui permettent des transactions discrètes sur rendez-vous ou par livraison. Ces formes de vente inédites sont aussi le fruit des politiques de rénovation urbaine dans certains quartiers périphériques des grandes métropoles, qui visent aussi à éradiquer les zones de deal. Cela a conduit de nombreux réseaux à constituer des fichiers de clientèle afin de garder le contact et assurer ainsi la pérennité du trafic. Dans la région parisienne, la plus grande présence policière liée à la création des zones de sécurité prioritaires (ZSP), à l'antiterrorisme, depuis le cycle des attentats de 2015, a favorisé aussi ces pratiques évitant la tenue de lieux de deal fixes. Surtout, les usagers, notamment ceux appartenant aux classes moyennes et supérieures, apparaissent de plus en plus réticents à se déplacer sur les territoires de deal. Pour y faire face, les trafiquants mettent en place un certain nombre de stratégies. Beaucoup de sites notent par exemple l'émergence du phénomène des *drive* adossés aux grands points de vente de cités qui permettent aux usagers d'acquérir leurs produits sans quitter leurs voitures. Mais le plus marquant est le développement, depuis 2015, des livraisons à domicile. Loin d'être marginal, ce type de revente a pris un tour quasi entrepreneurial avec les « cocaïne call center » ou/et des centrales d'achat. Leurs activités ne se limitent pas seulement à la cocaïne. Le cannabis (sous sa forme résine ou herbe) et de l'ecstasy peuvent être aussi proposés, voire de l'héroïne

⁵ Le prix du gramme de la cocaïne est passé en euros constants d'une moyenne de 110 euros en 2000 à 71,5 euros en 2018.

⁶ Y compris les plus précaires du fait de la présence sur le marché de doses revendues au demi gramme ou au dixième de gramme.

⁷ Ces deux pays sont les deux grandes portes d'entrée de la cocaïne (et de l'héroïne) en Europe occidentale et des plateformes d'approvisionnement pour le reste du Vieux continent.

(Gérome et al., 2019). La plupart de ces centrales ne résultent pas de l'initiative d'auto-entrepreneurs, mais prolongent les activités des trafics de « cités », souhaitant s'adapter aux besoins de la clientèle des centres-villes dans le cadre d'un marché plus concurrentiel. Certains peuvent compter plusieurs centaines de clients dont les profils sociologiques, mis en évidence dans le cadre des enquêtes de police, relèvent des classes moyennes supérieures (restaurateurs, cadres, graphistes...). Si, pour les usagers, la prise de risques et les pertes de temps liés au déplacement disparaissent, pour les trafiquants, les nouvelles technologies permettent de disposer d'un lien permanent avec leurs clients et de lancer des campagnes de promotion par SMS inspirées des techniques classiques du marketing. Il en résulte une forme de pression commerciale qui n'est pas sans poser des problèmes pour ceux qui souhaiteraient modérer ou arrêter leurs consommations.

Une « ubérisation » du trafic ?

Ce recours à la téléphonie mobile (SMS), aux réseaux sociaux tels Facebook, Snapchat, WhatsApp, voire au Darknet a favorisé l'émergence de la notion d'ubérisation⁸ appliquée aux trafics de drogues. L'histoire du marché des drogues a toujours été scandée par des processus de renouvellement des voies d'acheminement et des modalités de distribution et marquée par l'entrée de nouveaux acteurs dans le trafic. Si le recours aux NTIC est une réalité, il convient toutefois de ne pas l'exagérer ni d'en faire un élément de définition suffisant pour faire entrer une partie des réseaux de revente dans l'économie des plateformes dans la mesure où on ne trouve pas d'intermédiaire constitué en plateforme qui tirerait profit de la mise en relation entre client et vendeur. En outre, l'utilisation des NTIC est loin d'être un monopole de nouveaux protagonistes. À cet égard, le phénomène des cocaïne call centers de la région parisienne est parlant. Ces derniers ne sont pas animés par des novices, ils sont au contraire l'expression de l'adaptation de filières traditionnelles aux réalités de la demande dans les grandes métropoles et de la volonté de développer des pratiques moins visibles. De plus, les méthodes « classiques » dominent encore largement le marché. C'est le cas, par exemple, des petits réseaux d'usagers-revendeurs qui se rendent aux Pays-Bas acheter de la cocaïne ou de l'héroïne à des semi-grossistes pour les revendre à un entourage proche. C'est le cas aussi pour le phénomène le plus spectaculaire en France ces dernières années en matière de trafic : l'apparition sur le marché de la cocaïne des filières guyanaises utilisant des méthodes vieilles comme le trafic de drogues : les mules (Weinberger, 2020).

Rationalisation accrue du trafic de « cités »

Parallèlement, le trafic dans les cités ne cesse d'évoluer et de s'adapter, notamment pour faire face à la répression et/ou accroître sa rentabilité par l'adoption de méthodes propres à l'organisation contemporaine du travail dans le cadre d'une sorte de « néolibéralisme d'en bas » à savoir : l'*externalisation* de certaines fonctions comme le convoyage de produits, de plus en plus réservé à des équipes spécialisées ; le *zéro stock* destiné à la fois à surmonter les problèmes de stockage et à amortir l'effet des grosses saisies ; la *flexibilisation* du travail par le recours au travail à la journée, avec le phénomène des dealers « kleenex », ou encore au travail posté quand le lieu de revente est ouvert 24h/24 et que les vendeurs se relaient. En matière de recrutement de main d'œuvre flexible, les réseaux puisent dans le vivier des jeunes précaires qui vivent à la périphérie ou au cœur des métropoles. Une autre stratégie des trafiquants consiste à recruter du « personnel » ne vivant pas sur les lieux de revente proprement dits, qu'ils embauchent en utilisant des applications comme Snapchat. Cette faculté d'adaptation et d'innovation des réseaux de vente de drogues a montré une certaine efficacité lors de la période de confinement liée à l'épidémie du covid-19 entre mars et mai 2020. Confrontés à l'assignation à résidence de leur clientèle, de nombreux réseaux ont pu conserver, via les réseaux sociaux et les applications, un lien avec la fraction la plus insérée (socialement et économiquement) de leur clientèle en développant la livraison à domicile (Gérome, Gandilhon, 2020) et limiter ainsi les pertes économiques liées aux difficultés d'acheminement des produits et à la baisse de la demande.

Références

- Afsahi, Chouvy (2015) : <https://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/droques-enjeux-internationaux/le-haschich-marocain-du-kif-aux-hybrides-numero-8-fevrier-2015/>
- Cadet-Taïrou et al. (2020) : <https://www.ofdt.fr/publications/collections/rapports/thema/1999-2019-les-mutations-des-usages-et-de-loffre-de-droques-en-france-vues-au-travers-du-dispositif-trend-de-lofdt/>
- EMCDDA (2019) : https://www.emcdda.europa.eu/publications/joint-publications/eu-drug-markets-report-2019_en
- EMCDDA (2020) : https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/13236/TDAT20001ENN_web.pdf
- Gandilhon, Spilka, Masson (2019) : <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxmqz7.pdf>
- Gandilhon (2016) : <https://www.erudit.org/fr/revues/dss/2016-v15-n1-dss02700/1037782ar/>

⁸ L'ubérisation, substantif créé en référence à la société de courses Uber, renvoie à deux phénomènes indissociables : l'entrée de nouveaux acteurs dans un champ économique et/ou professionnel donné et l'utilisation de nouvelles technologies digitales. Ainsi, des plateformes comme Amazon ou Airbnb permettent à des particuliers de concurrencer les acteurs traditionnels d'un secteur donné, par exemple la librairie ou l'hôtellerie.

- Gandilhon (2021) : https://www.researchgate.net/publication/348844691_La_cocaine_le_conteneur_et_la_criminologie_transnationale_une_menace_pour_les_ports_europeens
- Gérome et al. (2019) : <https://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/lettre-tendances/usagers-marches-et-substances-evolution-recentes-2018-2019-tendances-136-decembre-2019/>
- Gérome, Gandilhon, 2020 : <https://www.ofdt.fr/publications/collections/notes/bulletin-trend-covid-19-numero-1/>
- Laniel (2021) : <https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2021/03/5-ObsCI-Methamphetamine.pdf>
- Spilka et al. (2018) : <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxssyb.pdf>
- UNODC (2020) : <https://wdr.unodc.org/wdr2020/en/drug-supply.html>
- Weinberger (2020) : <https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2020/09/1-Routes-cocaine-3-Guyanes-DWeinberger.pdf>

Christian BEN LAKHDAR (Economiste, Université de Lille, LEM UMR 9221 CNRS)
REDUCTION DES RISQUES DU TRAFIC DE STUPEFIANTS – MIEUX APPREHENDER LES GAINS POUR EN SOULIGNER LES PERTES.

1- Introduction

Les enjeux économiques portés par les trafics de stupéfiants sont importants. D'un côté, leur existence fait peser un fardeau considérable en termes de vies humaines, de morbidités et de dépenses publiques attribuables pour lutter contre ; d'un autre côté, leur rentabilité peut être conséquente, même si elle est souvent surestimée.

Face à cette industrie pourvoyeuse d'emplois et prétendument de richesses, il convient de s'interroger sur le bien-fondé de l'entrée sur ce marché illégal du travail et vente de stupéfiants. Non seulement s'interroger sur les réelles incitations à l'entrée mais aussi à sa sortie et dans l'optique de dépasser les simples implications individuelles, de questionner les politiques publiques qui permettraient de mieux encadrer le phénomène à défaut de pouvoir l'éradiquer.

Pour ce faire, la section 2 présente les gains probabilisés dans une temporalité de moyen ou de long terme que l'on peut espérer de cette activité. La section 3 relativise la portée individuelle du choix à cette entrée en soulignant ses contraintes institutionnelles et environnementales. La section 4 essaie de dégager des recommandations de politiques publiques permettant de gérer au mieux les conséquences locales des trafics de stupéfiants. Déconstruction du fantasme de l'enrichissement grâce à cette industrie d'une part et réduction des risques du trafic de drogues d'autre part apparaissent comme des initiatives réalistes.

2- Un « jeu » à somme négative

Les marchés des stupéfiants sont par définition difficiles à observer. Au contraire alors des marchés des biens et services légaux, nous n'avons qu'une image peu précise, voire déformée, de leur réalité économique. Ceci étant dit, les travaux scientifiques les plus robustes dépeignent un tableau plutôt sombre : pas d'enrichissement partagé à tous, une forte exploitation et des risques importants.

L'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime estimait au début des années 2000 l'envergure économique du marché des stupéfiants à plus de 320 milliards de dollar (UNODC, 2005). Ce genre d'estimations a largement été critiqué non seulement dans leur construction méthodologique mais aussi dans leur utilisation politique (Reuter et Greenfield, 2001). Elles surestiment le chiffre d'affaires issu de la vente de stupéfiants dans le monde pouvant potentiellement justifier, du fait de l'importance du phénomène, interventions militaires et prises de position politique.

Les estimations nationales basées sur des données issues d'enquête en population générale offrent désormais des aperçus plus fiables des chiffres d'affaires de la vente de cannabis, de cocaïne ou encore d'héroïne. En France, ces exercices d'estimation ne sont pas nombreux mais on peut, avec un niveau de confiance plutôt élevé, avancer que le chiffre d'affaires de la vente de stupéfiants en 2010 était compris entre 1,5 milliard et 3,1 milliards d'euros, pour une moyenne de 2,3 Mds€. Le chiffre d'affaires du cannabis était le plus important (1,1 Mds€) suivi de celui de la cocaïne (902 millions d'euros) puis celui de l'héroïne, de la MDMA et celui des amphétamines (Ben Lakhdar et al., 2017).

Les structures organisationnelles des « entreprises » réalisant ces chiffres d'affaires sont très mal connues en France. Entre des modes de distribution très organisés et des réseaux non structurés, tous les types

d'entreprises peuvent être rencontrés. On observe cependant une « professionnalisation » accrue des réseaux de distribution ainsi que de nombreuses innovations organisationnelles, que ce soit pour celui du cannabis ou de la cocaïne, voire pour l'héroïne laissant à penser à une structuration de plus en plus importante des réseaux de distribution et des points de vente.

Les grosses entreprises gérant potentiellement plusieurs lieux de vente peuvent générer des chiffres d'affaires et des profits qui peuvent paraître comme importants. Ainsi l'exemple d'un trafic qui a été démantelé par les forces de l'ordre – suggérant ainsi une inefficacité à gérer le risque policier – et dont un livre de comptes a pu être saisi laisse entrevoir une organisation complexe, les gains réalisés et les salaires versés. Malgré une part d'ombre sur certains personnels employés par la direction, sans surprise, les gains se répartissent comme dans la sphère légale : les profits et les hauts salaires en haut de la hiérarchie, les faibles rémunérations en bas (assez proches finalement du salaire minimum légal) ; et d'autant plus faibles qu'elles n'ouvrent aucun droits sociaux (chômage, santé, retraite). Différentes études étrangères mais aussi françaises confirment cette répartition des richesses créées par le trafic de stupéfiants et les bas salaires qui y règnent pour les petites mains.

La participation à un tel marché du travail et dans de telles organisations semblent irrationnelle ou en tout cas ne pas être issue d'un calcul coût-bénéfice. En effet, alors que les gains sont relativement faibles et limités dans le temps (on ne reste pas toute sa vie dans cette industrie), les risques sont nombreux. Traduit en termes économiques, lorsque l'on déduit les coûts probabilisés des risques d'interpellation et d'emprisonnement, les risques de saisies des avoirs criminels et de redressement fiscal, la balance est déjà fortement ébranlée. Mais lorsqu'on y ajoute les risques inhérents à l'industrie en tant que tel, comme la violence des concurrents mais aussi celle de la hiérarchie, déjà les coûts, même probables, surpassent les faibles gains. A cela s'y ajoute le fait, tout au moins en France, que le commerce est concurrentiel, que le consommateur peut être volatil, et ainsi que le travail n'est pas de tout repos.

Au final, si l'on admet en plus que les promotions au sein de l'organisation sont rares et elles-mêmes risquées, le « jeu » du marché du travail illicite de stupéfiants apparaît bien négatif. Alors pourquoi y participer ?

3- Pourquoi participer à un tel marché du travail ?

Tout le monde n'entre pas dans l'illégalité, c'est même plutôt l'exception que la règle. Des caractéristiques individuelles peuvent expliquer pourquoi certaines personnes sont plus enclines que d'autres à entrer sur les marchés du travail illégal et sur l'un des plus risqués comme celui des stupéfiants. Ne doutons pas que ces choix, qu'ils soient consciemment pris ou non, sont toutefois effectués sous des contraintes écologiques.

L'économiste identifie certaines caractéristiques individuelles qui peuvent façonner et expliquer les choix effectués par les individus. La risquophilie, et son pendant la risquophobie, en est un des traits peut-être les plus importants pour notre sujet. Que l'individu ait un penchant pour les activités risquées ou qu'au contraire il en est une détestation peut expliquer pourquoi tel individu et pas un autre entre ou n'entre pas au service du trafic illicite de stupéfiants. De même, l'impatience – ou en termes économiques la préférence pour le présent – peut expliquer pourquoi certaines personnes sont plus enclines à vouloir « tout de suite » plutôt que demain. Les individus présentant une forte préférence pour le présent sont ainsi plus à même de limiter leur horizon temporel dans les choix de vie qu'elles pourraient effectuer : elles préfèrent prendre aujourd'hui ne s'intéressant que peu en quoi l'avenir sera fait.

D'autres caractéristiques individuelles comme les problèmes de résistance à la tentation, de procrastination, de self-control peuvent être des marqueurs d'une préférence pour les marchés du travail illégal, comme peuvent l'être l'excès de confiance en soi, les biais de projection ou encore de sous-estimation des capacités d'adaptation.

Une personne peut présenter toutes ces caractéristiques à la fois et ne jamais entrer dans l'illégalité cependant. L'environnement dans lequel évolue les individus contraint et guide leur choix en façonnant leurs préférences. Si on omet les images plutôt positives véhiculées par les séries télévisuelles et la production cinématographique, voire l'industrie musicale, on peut également avancer l'idée d'une formation de capital symbolique grâce à l'entrée sur le marché illégal du travail (voir le célèbre ouvrage de Bourgois, 2013). Capital symbolique qui expliquerait en partie la normalisation du choix effectué par certains individus à participer aux trafics de stupéfiants.

Bien sûr l'état du marché du travail légal et du système éducatif importent. Quand on mesure l'écart de facilité d'accès au marché du travail légal d'unités urbaines qu'elles soient définies Zone Urbaine Sensible (ZUS) ou non, on comprend mieux en quoi le marché du travail illégal peut être une opportunité économique (même faible) pour certains individus. Et ce, d'autant plus que les conditions de scolarisation et de réussite scolaire peuvent être largement fragmentées et inégales territorialement.

4- Que faire pour minimiser les conséquences et les impacts des trafics ?

A-t-on alors les outils, les moyens d'empêcher l'entrée dans les trafics ou de favoriser la sortie ? Dit autrement, quelles sont les politiques publiques qui devraient être mises en place ou renforcées pour non pas faire disparaître les trafics (le peut-on vraiment ?) mais tout au moins les minimiser, eux et leurs conséquences ?

Des politiques de prévention passant par la délivrance d'information sur la réalité des gains, des risques, des probabilités de faire carrière, finalement sur la balance avantages/coûts à participer au trafic de drogues permettraient de contrer les croyances erronées voire les mythes qui peuvent exister sur le sujet. Il s'agit ici de déconstruire l'image du trafic (Esseki, 2012, 2016).

Concomitamment, au risque de ne laisser aucune autre alternative, une politique de la ville, une politique d'éducation, d'accès au marché légal du travail se doivent d'être développées. Les chiffres de l'Insee montrent un appauvrissement des ZUS au début des années 2010 par rapport au reste de la France métropolitaine (ONZUS, 2014) établissant en cela la nécessité pour une partie des habitants de ces quartiers de trouver d'autres ressources pour se nourrir, pour se loger, pour se vêtir, fussent-elles illégales. Un réengagement fort de l'Etat et des collectivités territoriales est ici nécessaire pour réinvestir l'espace pris par l'économie illégale des stupéfiants.

L'éradication du marché des stupéfiants étant illusoire, c'est bien d'une minimisation de son importance et de ses conséquences dont nous ne pouvons que traiter ici. Au final alors, il s'agit bien en dernier ressort de réduire les risques et les dommages du trafic dans les territoires où il s'est implanté en réinvestissant l'espace, en cherchant à décélérer les prises de risques, en limitant la dégradation des liens sociaux, voire en favorisant le travail au noir, ou tout au moins le travail illégal moins risqué et dommageable (Jamouille et Roche, 2012).

Références

- Ben Lakhdar C., Lalam N., Weinberger D. (2017). L'argent de la drogue en France, INHESJ-MILDECA.
- Bourgeois P. (2013). En quête de respect – Le crack à New York. Les éditions du Seuil, Paris, 577 pages. Edition originale de 1995.
- Daeninckx D. (2018), Artana ! Artana ! Ed Gallimard.
- Duport C. (2016). De l'argent facile. revue Mouvements 2016/2 n°86.
<http://www.transverscite.org/De-l-argent-facile.html>
- Duport C. (2013), "Les mondes de la drogue, entre ordre et désordres", *Sens-Dessous*, n°11.
<http://www.transverscite.org/Les-mondes-de-la-droque-entre.html>
- Esseki K. (2012). Le travail éducatif auprès du mineur impliqué dans le trafic. *Les Cahiers Dynamiques*, 56, 58-67.
- Esseki K. (2016). Implication du mineur dans le trafic de cannabis : des postures et des outils pour améliorer le travail éducatif. *Nouvelle Revue de Psychosociologie*, 21, 49-62.
- Jamouille P., Roche P. (2012). Engagement des jeunes dans le trafic – quelle prévention ? Céreq, Marseille, 80 pages.
- Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (2014). Synthèse du rapport 2014. <https://www.vie-publique.fr/rapport/34829-observatoire-national-des-zones-urbaines-sensibles-rapport-2014>
- Reuter P., Greenfield V. (2001). Measuring global drug markets – How good are the numbers and why should we care about them? *World Economics*, 2(4), 159-173.
- UNODC (2005). 2005 UN World Drug Report. UNODC, Vienna.

SEMINAIRE 4 : LE CADRE DE VIE

Au sein des territoires où sont implantées des activités de vente de drogues, les professionnels et les habitants sont confrontés à des difficultés. Lorsqu'on est en présence de trafics de drogues dans les lieux de vie, comment travailler à limiter ses impacts, et à accompagner les habitants et les professionnels qui sont au contact au quotidien ? comment mettre en œuvre des actions qui maintiennent ou améliorent la qualité et le cadre de vie.

**Andrée ANTOLINI (directrice du centre social Frais-Vallon/Marseille, membre du dispositif Trafics-Acteurs-Territoires et du CA de l'association Réseaux13)
LA REDUCTION DES RISQUES DANS LE QUARTIER**

Je suis animatrice de formation, ce qui est un point important parce que je suis issue de l'éducation populaire, c'est-à-dire d'un mouvement qui porte des valeurs de mobilisation collective et de participation des habitants à leur cadre de vie. Et je dirige depuis 1993 le centre social Frais Vallon à Marseille, ce qui est également important parce que les centres sociaux sont aussi un mouvement fédéré à l'échelle nationale, et porteur d'un projet d'inscription importante de nos équipements et de nos équipes dans les territoires où nous sommes implantés, pour offrir à toutes et tous la possibilité de développer des projets locaux, et de travailler à la participation des habitants à ces projets.

Quelques mots de présentation de Frais-Vallon : c'est une cité de grands ensembles construite dans les années 60 pour répondre au besoin de résorption de l'habitat insalubre du centre-ville et de logement des rapatriés d'Algérie. Cette cité a été bâtie sur un périmètre très restreint, entre 1960 et 1962 : 15 bâtiments accueillant environ 6000 personnes ; mais aussi plus de 50 communautés différentes. Dans les années 1960, la population habitant Frais Vallon était socialement plutôt mixte, mais peu à peu, les populations les plus solvables ont quitté la cité et sont restées les plus pauvres et les plus vulnérables. Aujourd'hui, les habitants de la cité sont confrontés à de multiples fragilités et discriminations (précarité économique, logement, santé, islamophobie, etc.)

Cette cité s'est construite très rapidement, et rien n'avait été pensé pour vivre, juste habiter le plus vite possible. Ainsi, dès 1974, il y a eu une première rénovation (dans le cadre du dispositif « Habitat et vie sociale » -HVS- qui est l'ancêtre de ce qui va devenir les politiques de la ville dans les années 1980) pour travailler sur le cadre de vie, amener des services (métro, route, centres sociaux...). Le centre social est créé dans ce contexte de rénovation urbaine en 1978. C'est un équipement agréé par la CAF, avec tous les mêmes missions : accueil, partenariat, participation des habitants, animation globale (prise en compte de la spécificité du territoire dans une dynamique de territoire) ... On parle d'expertise du quotidien, avec les habitants. C'est aussi un projet social sur un agreement de 4 ans (2021 – 2024).

Aujourd'hui nos locaux ne sont pas toujours adaptés et ont mal vieilli ; de ce point de vue le centre social est logé à la même enseigne que les habitants. Un CS associatif.

Enfin, le quartier est géré par un unique bailleur social, l'office public de la ville de Marseille. Ce qui fait que cette opération de rénovation a été plus facile à mener (même gouvernance politique), mais en même temps, un seul bailleur peut compliquer les choses : c'est à lui de s'occuper de tout (espaces vert, voirie, forêt avoisinant le quartier, etc.), ce qui est un poids financier important, et même trop lourd pour ce bailleur de la ville de Marseille. Donc, avoir un unique bailleur sur un quartier peut être un avantage parce que l'on a un unique interlocuteur, pour peu que cet interlocuteur soit à l'écoute ! Cela peut être aussi un inconvénient si le bailleur n'a pas les moyens financiers pour couvrir les besoins de la cité.

Il faut aussi préciser que Marseille n'est entré dans l'ANRU que depuis 2 ans, et que nous avons donc beaucoup de retard dans la rénovation urbaine.

Un autre élément important pour ce qui nous occupe aujourd'hui est que Frais Vallon a une longue histoire avec les drogues, qui commence dès les années 1970 avec l'héroïne : de la vente au pied d'un bâtiment de la cité, et des usagers, nombreux, certains venant de tout Marseille, mais aussi du quartier même. A cette époque, il n'y a pas en France de politique de réduction des risques et pas même de vente libre de seringue pour les usagers de drogues. De ce fait, beaucoup d'usagers consomment l'héroïne en intraveineuse en se partageant leurs seringues, et une large part de ces usagers vont contracter le VIH.

A Frais Vallon, dans les années 1970 aux années 1990, toute une part de la population d'usagers d'héroïne n'a pas survécu au VIH, ce qui a fortement impacté la cité et en laisse une trace douloureuse encore aujourd'hui.

Ainsi, à Frais-Vallon, la question de la mémoire et de l'histoire est importante et nous y travaillons beaucoup, non pas pour célébrer le passé mais pour permettre à l'histoire d'éclairer les projets présents.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes mobilisés, avec notamment la pharmacienne du quartier qui a été une actrice très importante de la réduction des risques, et qui est aujourd'hui présidente de l'association Réseau13 que dirige Khadija Sahraoui-Chapuis.

Nous sommes donc dans un quartier où se déploie la revente d'héroïne et de cannabis (aujourd'hui aussi de cocaïne) mais en 1996, la situation s'est compliquée, avec de l'emprise du réseau de revente sur les espaces publics, et les jeunes du quartier. Nous avons alors mis en place un collectif pour réfléchir et agir ensemble sur ces problématiques.

La question du partenariat est très importante, et nous l'avons beaucoup réfléchi pour mettre en place un collectif que porte le centre social avec Réseaux13 : « ENSEMBLE DANS LA PREVENTION ». L'idée forte qui nous porte, c'est que « Tout enfant de la rue est aussi notre enfant ».

Ainsi, dès le milieu des années 1990, nous avons mis en place un processus, consistant à : faire un état des lieux des difficultés et problématiques, interpeller les institutions, et demander une prise en compte globale des difficultés de Frais Vallon, car il est très important de préciser que les problèmes de trafics de drogues occupent beaucoup le devant de la scène, et masquent souvent l'ensemble des difficultés auxquelles les habitants sont confrontés (et souvent, le problème des trafics n'est pas le problème le plus important pour les habitants).

Nous avons mis en œuvre une dynamique globale, collective et partenariale, sur l'ensemble des difficultés du quartier et des habitants, avec le centre social, Réseaux13, des parents, des usagers de drogues, des policiers, des travailleurs sociaux, etc. Sur la ville de Marseille, l'élu à la santé s'est emparé de cette question et a accompagné le collectif, il a même créé un service spécifique de la Ville : la mission « Sida et toxicomanie ». Nous avons bénéficié aussi d'un fort soutien du bailleur, avec la chance d'avoir un directeur d'agence qui a une écoute qui allait au-delà de ses problèmes de gestion du patrimoine, ce qui a été une innovation : le bailleur social est un acteur essentiel dans la mise en place de projets atypiques.

Le centre social a aussi dû se « former », car ce n'est pas le cœur de métier d'un équipement socio-culturel que de travailler à la prévention et la réduction des risques. Pour cela, nous avons eu des temps très importants de rencontre et de travail avec les associations de prévention et de réduction des risques liés aux usages et aux trafics de drogues. Et à un moment, le travail du centre social s'est presque confondu avec Réseau13, et renvoyer l'image d'un collectif soudé a été un enjeu clé.

L'autre intérêt de nos actions, et qu'il s'agit d'une initiative qui vient du terrain.

Aujourd'hui, le collectif porte des actions de sensibilisation (VIH, consommations, relations parents / enfants sur les questions de consommation de cannabis, édition d'un journal, etc.. mais aussi des actions qui mobilisent collectivement les habitants et les partenaires, d'autres qui permettent de mieux connaître les difficultés et de les exprimer publiquement (théâtre-Forum par exemple), des actions de réduction des dommages liés aux trafics.

Et par exemple, une des actions que nous menons (centre social et Réseaux13) est « l'accueil du soir », par un animateur de prévention (le département des Bouches-du-Rhône finance des postes d'animateurs de prévention jeunesse) :

Accueil du soir au centre social, de 19h00 à minuit, c'est-à-dire au moment où les jeunes du quartier -dont ceux qui sont impliqués dans le réseau de vente de drogues qui est installé dans le même bâtiment que le centre social- sont dans la rue. Cet accueil des jeunes peut être pensé comme un peu « borderline » puisque nous accueillons les jeunes impliqués dans des activités de vente de stupéfiants, dans le réseau ou autour, mais c'est aussi un espace qui nous permet de rester en relation avec les jeunes : à travers des temps d'échange, souvent à partir d'un support (rencontre avec des intervenants, visionnage d'un film ou autre), le moment du repas, des temps de parole... les jeunes abordent toutes les questions dont ils ont envie, cela se passe sur leur temps (le soir), à leur initiative, et cet espace d'accueil et d'échange permet de déboucher sur d'autres choses avec eux.

C'est un vrai travail de réduction des risques auprès des jeunes impliqués dans les réseaux de revente de drogues : La réduction des risques repose sur le principe de ne pas résumer ces jeunes à leur activité délictuelle. L'implication dans le trafic n'est qu'un élément de leur vie et de leur posture. Et par ailleurs on ne peut pas focaliser toutes les difficultés d'un quartier autour des réseaux de revente de drogue : par exemple, les nuisances, ce n'est pas que le fait des jeunes impliqués dans les réseaux.

Donc, il faut objectiver les situations et calibrer les actions mises en place.

**Thibault RIGAUX (Responsable du service prévention médiation, coordinateur "prévention de la délinquance", ville de Fontaine)
REAPPROPRIATION DES ESPACES**

Un projet de réhabilitation de la Maison du temps libre et réappropriation du parc Jean Moulin : c'est un équipement autour des quartiers Alpes-Mail (sur Fontaine, depuis la nouvelle géographie prioritaire politique de la ville il n'y plus qu'1 seul secteur en QPV, 4 en QVA. Il y a donc une concentration de moyens humains et financiers sur ce quartier), annexé à un petit gymnase. Il est implanté dans une partie d'habitats sociaux, structuré autour d'un îlot central et d'un parc, positionné sur une voie assez importante, à proximité immédiate de groupes HLM avec 2 sous-quartiers (les Ecrins et le Mail).

C'est un petit équipement qui a toujours eu vocation à accueillir du public, mais il y a eu interruption de son activité d'animation, du fait de dégradations et de problèmes générés par les regroupements et le trafic sur les abords immédiats ; groupes fluctuant (pré-ados, ados, jeunes adultes), avec parfois des pics de tension (tentatives d'incendie).

Cela a toujours été un quartier avec de fortes revendications identitaires, qui est positionné de manière centrale par rapport au quartier et aux voies de circulation, avec des regroupements de personnes qui ont toujours eu lieu. De surcroît, cette centralité et son ouverture grâce aux points de fuites de circulation et de passage, font que des activités de trafic s'y sont implantées.

L'équipement a ainsi eu quelques transformations en termes d'usages et des projets de réaménagements du quartier. Redéfinition de l'usage : nouvel équipement qui va être livré d'ici quelques semaines + restructuration du parc autour de l'équipement. Ainsi, les dynamiques de regroupements ont évolué, avec des cycles. Les aménagements sont plutôt bien utilisés (barbecues plutôt bien utilisés et assez partagés entre usages familiaux et groupes d'affinité ; parcours santé et agrès un peu moins mais en même temps ce sont des activités moins adaptées aux habitants).

La Ville de Fontaine a une politique de prévention de la délinquance depuis plusieurs années. Elle a aussi avec un maillage important avec des habitants fortement investis à une période : ce travail d'implication des habitants est aujourd'hui l'enjeu : accompagner les évolutions et aménagements pour permettre aux habitants d'y vivre de manière plus apaisée.

**Marine COLLEU (Chargée de mission Démocratie Participative et Politique de la ville, ville de Fontaine)
LA PARTICIPATION DES HABITANTS**

Fontaine n'a plus qu'un seul QPV (Alpes Mail Cachin) + 4QVA. Notre territoire a donc perdu 4 quartiers anciennement prioritaires, mais cela a resserré le focus sur ce quartier QPV (concentration de moyens humains et financiers). Un copilotage entre le secteur cadre de vie de la ville et les centres sociaux a aussi permis de mener un projet urbain, social et d'animation qui s'appuie sur 2 jambes solides.

Sur ce quartier, on observe des comportements plus ou moins agressifs, plus ou moins liés au trafic installé devant un bâtiment. Cela entraîne des craintes des habitants pour circuler, alors que c'est un lieu de passage obligé.

Dans une première phase, on a rafraîchi l'équipement, amélioré en termes de confort d'usage, avec une programmation mensuelle portée par les centres sociaux et les différents acteurs de terrains de la ville.

2^{ème} phase du projet : des services pérennes, ce qui n'est pas anodin sur un quartier où l'on a du mal à amener du monde : pouvoir signifier aux habitants qu'il va y avoir des services publics en permanence et que l'équipement devienne un outil pour les habitants.

Désormais, le quartier attire des habitants du reste de la ville, ces aménagements ont permis de rassurer les personnes et de faire une proposition de qualité. Mais le risque de réappropriation des espaces reste présent, et nous maintenons une veille autour des regroupements cycliques.

Aujourd'hui, l'enjeu est la participation des habitants et citoyens dans la vie du quartier, avec la difficulté de les impliquer au-delà des animations. Même si les gens sont plus présents, ils participent aux événements, mais ne sont pas encore dans la coproduction et l'action collective.

Mais il y a aussi un enjeu auprès des professionnels qui travaillent sur le quartier : Ils peuvent être usés, ne plus être aussi attentifs à la réalité des habitants.

**Hélène PACCOUD (Cheffe de projets Cohésion Sociale et Urbaine, Alpes Isère Habitat)
LE ROLE DU BAILLEUR**

Travaille pour la direction territoriale de Fontaine au cœur du quartier et voisin direct de la Maison du temps Libre.

Le choix du bailleur est de s'intégrer au quartier, la direction territoriale y est implantée depuis 2015. Environ 400 logements répartis autour de l'équipement. Les locataires subissent parfois les impacts des squats, des dégradations liés au deal... Le bailleur a un rôle essentiel dans la gestion de ces problèmes et va intervenir à différents niveaux, techniques essentiellement, mais aussi humain :

Anticiper par exemple en sécurisant les accès collectifs aux caves ; avoir des agents techniques et de proximité présents en journée (mais malheureusement pas en soirée où souvent les problèmes se posent), ménager des temps de convivialité autour du nettoyage et de la propreté ou du street-art, être réactifs dans les travaux de réparation. Néanmoins, le champ d'action du bailleur reste limité et il existe un enjeu important dans l'articulation des interventions des différents acteurs, notamment sur la question des limites entre espace privé et public.

**Serge DURIEUX (Directeur de territoire, secteur 5 Abbaye, Teisseire, Jouhaux et Châtelet, Ville de Grenoble)
L'EXPERIENCE DE BAJATIERE**

Particularité du QPV secteur 5 : des quartiers très différents (Teisseire, Abbaye Jouhaux, Malherbe, Bajatière etc.). Mission de la DAT (direction de l'action territoriale) : être garant et accompagner le projet de territoire des maires adjoints par secteurs. Pour cela : les maisons des habitants agréées par la CAF (anciens centre sociaux).

L'expérience sur Bajatière :

Les habitants se sont mis en colère car ils se sentaient menacés par un point de deal installé sur l'espace public. Auparavant, sur le quartier voisin de Teisseire, les acteurs du trafic étaient gênés par les forces de polices. Ils ont cherché un autre endroit d'implantation et ont « trouvé un chemin » (Chemin du Chapitre) qui reliait deux quartiers – une petite rue bordée par des petites villas de propriétaires et des logements sociaux mais aussi un grand parc. Ce parc n'était pas visible par l'avenue Jean Perrot. Donc les jeunes s'y sont installés, les habitants se plaignent (tous des copropriétés voisines, pas les locataires HLM de la cité Bajatière (160 logements).

Les services de la ville se sont emparés de la question (2015 – 2017) : en 2017, première réunion publique avec réunion de 35 habitants + les services + PN et définition d'un plan d'action.

Des temps de travail se mettent en place : que pouvons-nous faire ? Sachant qu'on ne pourra pas régler le problème de deal mais améliorer la qualité de vie au quotidien pour les habitants. Des ateliers très pratiques sont mis en place (micro-trottoir pour sonder les riverains sur les options possibles en termes de sécurisation >> 120 réponses, + de 80% de « oui » en faveur de la pérennisation de la fermeture du chemin, quelques expressions très fortes « on revit enfin, on retrouve notre quartier » (fermeture définitive actée en janvier 2019), recueillir les besoins et les idées, évaluer la faisabilité des propositions (ex : mettre une barrière, des plots, implanter des blocs d'escalade dans le parc, ouverture du parc sur l'avenue J.Perrot pour plus de visibilité)

Tout cela pour donner au quartier une valeur d'usage plus forte.

L'intérêt de cette démarche tient au travail qui a été fait avec les habitants : la prise en compte du mal vivre des gens par les acteurs et les élus ; ainsi que leur réactivité. Le « bémol », c'est que ce sont essentiellement les habitants des copropriétés qui se sont mobilisés pour la valorisation de leur habitat et pas ceux des HLM.

**Chaouki HADRI (Responsable d'agence Actis de Paul Cocat, gestion Bajatière en 2019)
LA GESTION D'UNE CITE**

Cité Bajatière : en 2016, il y a avait un point de deal dur et compliqué sur un petit espace, sur lequel il y a eu une importante réhabilitation du groupe en 2018.

Donc, un secteur difficile en termes d'entretien, de dégradation au quotidien et surtout pour les habitants et les locataires.

Actis essaye d'innover et améliorer le quotidien des habitants. Une des initiatives a été sur ce secteur de nommer un gardien logé, qui habite désormais sur place depuis mai 2019. Sur ce dispositif, nous avons des retours positifs, les habitants n'ayant plus le sentiment d'abandon. Mais ces retours sont souvent en « off » car les personnes ont peur des représailles de la part des revendeurs de drogues.

Autre dispositif : Zeus. Un dispositif de tranquillité publique, avec des agents de médiation qui intervient pour faire respecter le règlement intérieur dans les parties communes. Ils ont eu quelques conflits, mais cette présence est aussi positive.

Enfin, il y a le travail de la police (BST) : visites de courtoisie dans les parties communes où ils trouvent trop souvent de la drogue dans les parties communes.

Au-delà des dispositifs mis en place au quotidien, le travail en commun avec des partenaires est essentiel (ville, habitants, associations etc.) + agent de développement qui permet de faire des animations malgré le deal. Ce n'est pas simple pour le bailleur car les revendeurs sont dans nos immeubles et que l'on a la pression des locataires. Mais le maillage entre ADL Actis et ville fonctionne pour que, bien que l'espace public soit approprié par le deal, on essaie d'avoir des activités, faire émerger des animations, des temps de convivialité en lien avec le centre social associatif, aider les habitants à se réapproprier la dalle.

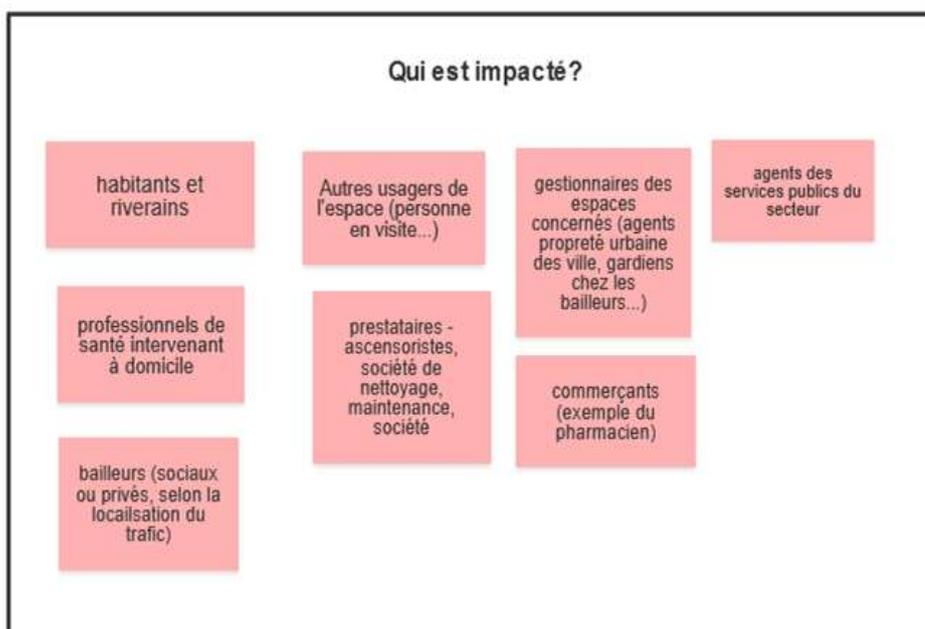
Restent les garages situés sous la dalle qui sont très complexes à gérer. Cette gestion demande beaucoup de réactivité et de constance pour ne pas laisser s'installer un sentiment de dégradation et d'abandon ; certains locataires référents, ayant vu qu'Actis se mobilisait, ont aussi osé se mobiliser aussi sans pour autant « jouer aux Zorros » et se mettre en danger.

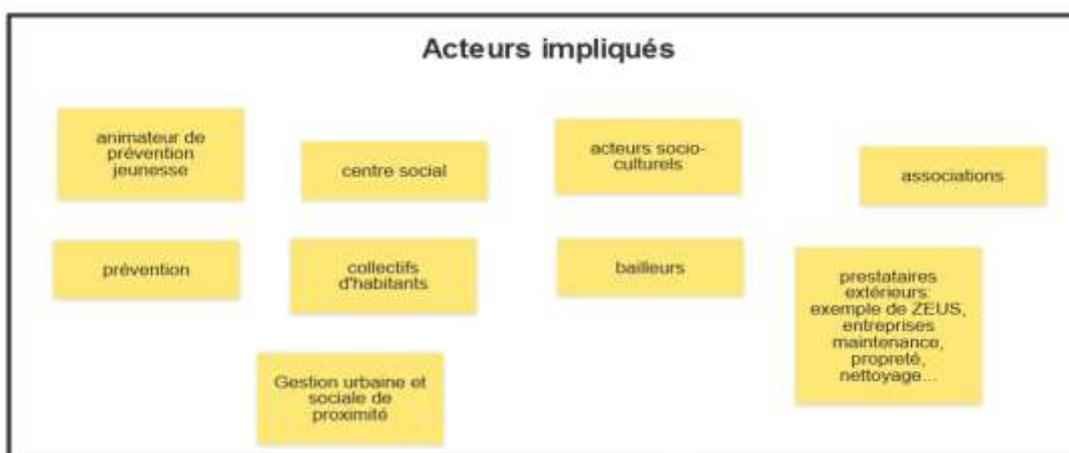
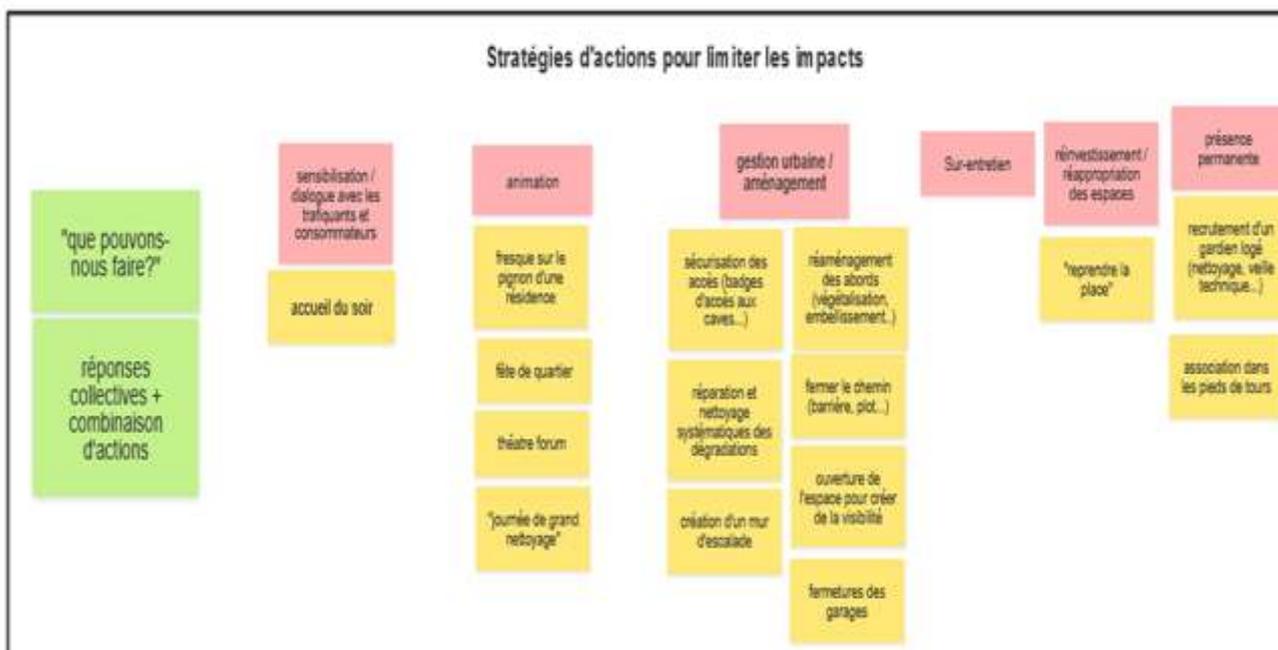
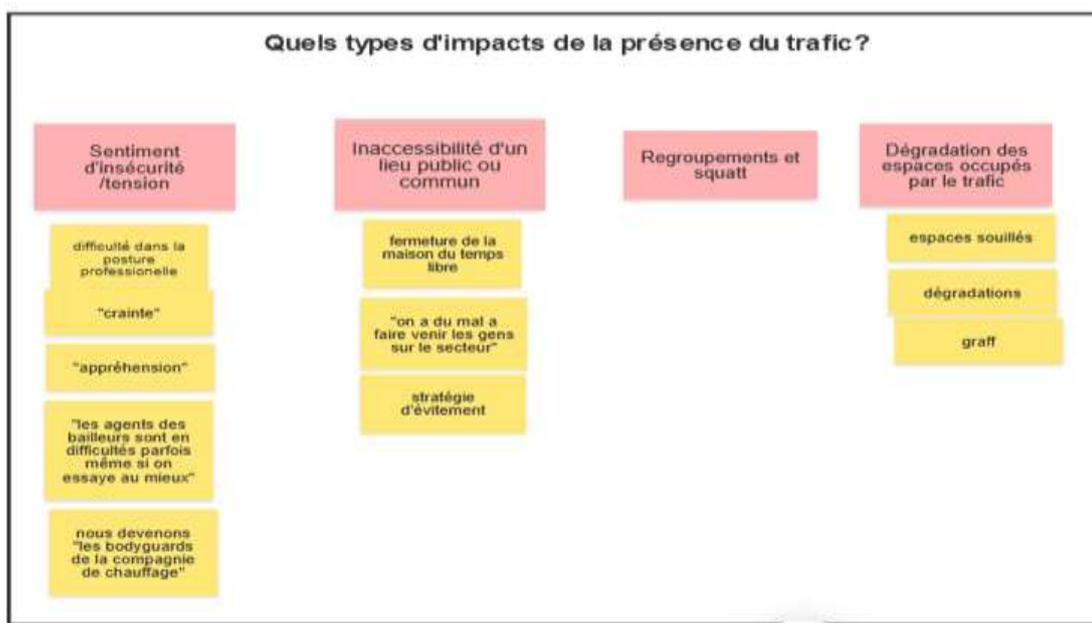
Nous avons également passé beaucoup de temps à accompagner la compagnie de Chauffage, qui ne voulait plus intervenir, et autres prestataires d'entretien.

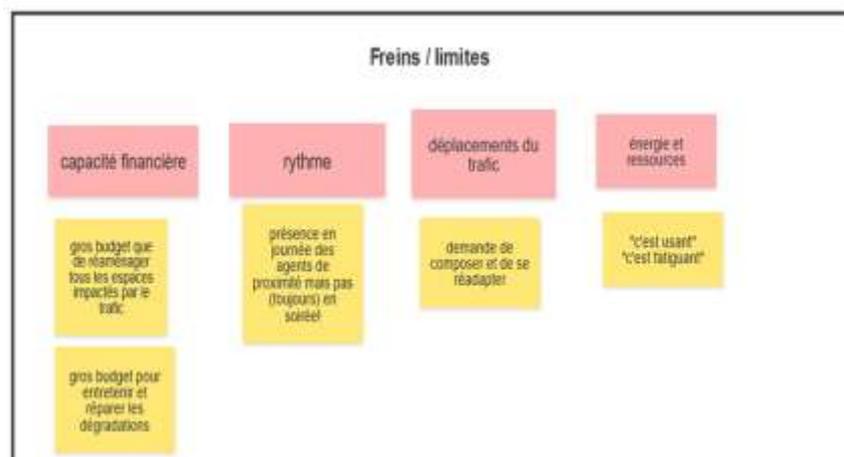
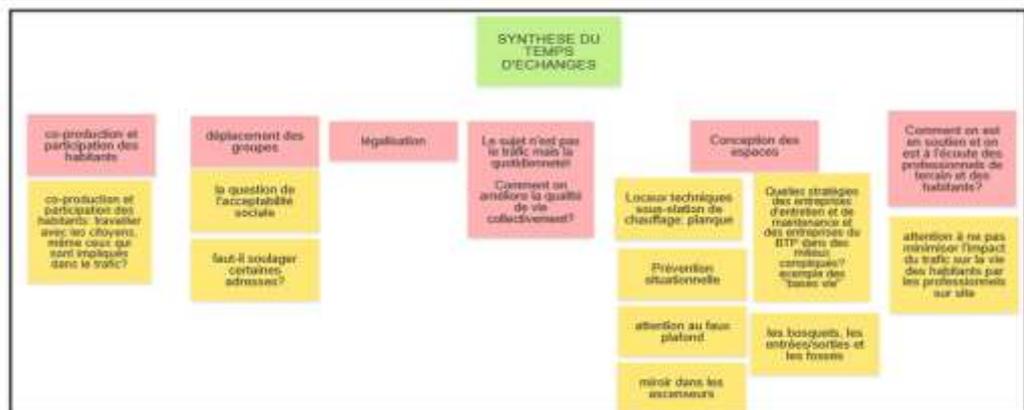
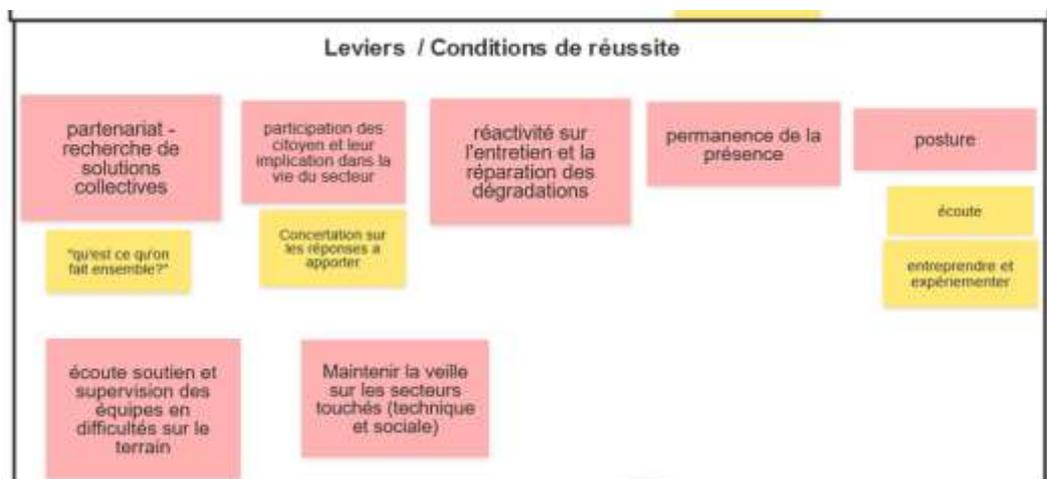
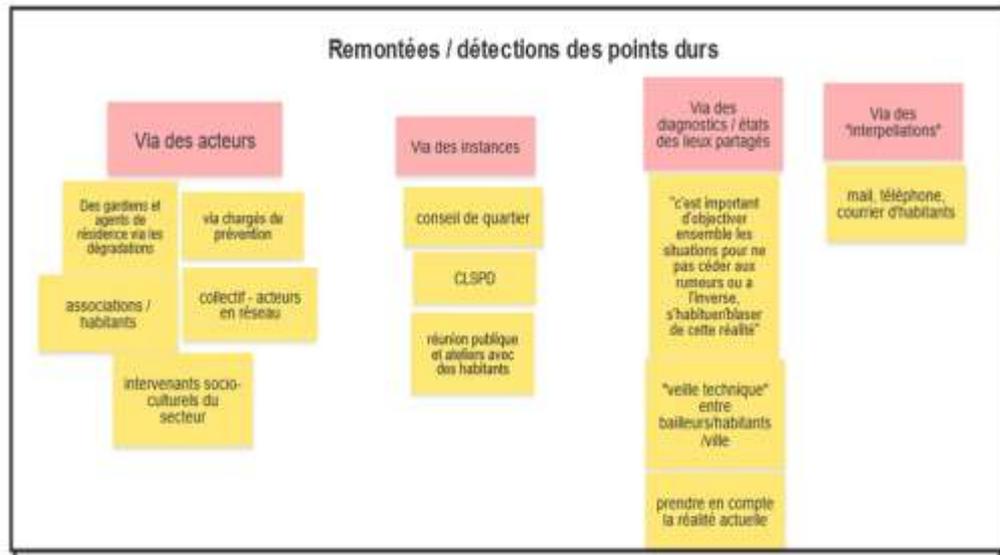
Quant à la mobilisation des habitants, elle est essentielle mais nous devons être très attentifs à la manière de le faire pour éviter de mettre les habitants mobilisés gravement en danger, et plus généralement protéger les habitants à l'épreuve de trafic (cas d'une famille en grande difficulté financière, dont le logement avait été accaparé par le réseau de trafic comme « nourrice » par un réseau de deal. Il y a eu intervention de police, et Actis a procédé au relogement de la famille en urgence, très loin du quartier)

On peut aussi faire de la prévention situationnelle : dans le cadre des PRU ou de grosses rénovations : les entreprises de BTP ont développé de vraies compétences pour arriver à intervenir, pendant assez longtemps, sur des sites en forte tension (ex : 3 tours Rhin et Danube à Mistral).

CETTE SYNTHÈSE ÉCRITE EST COMPLÈTE PAR LES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS QUI PERMETTENT DE VISUALISER LES THÈMES ET SUJETS ABORDÉS







SEMINAIRE 5 : LES PARCOURS D'ENTREE ET DE SORTIE DES TRAFICS

Après avoir, au cours de séminaires précédents, mieux cerné le champ des drogues en général et le lien entre consommations et trafics, puis le cadre l'égal de ce champ, à savoir des activités -usages comme trafics- illicites et criminalisées, puis les économies de la production et du trafic de drogues, et enfin abordé la dimension des territoires dans lesquels les activités de trafics sont implantées et la manière dont ces activités peuvent impacter le cadre de vie, il était essentiel de mieux cerner les parcours et les trajectoires des acteurs eux-mêmes des trafics.

Qu'est-ce qui motive l'entrée dans une activité de vente de drogues ? mais aussi l'arrêt de cette activité ?

Qui sont-ils -qui sont-elles ? - car nous verrons que ces mondes du trafic qui sont quasiment toujours vus comme des mondes exclusivement masculins sont aussi occupés par des femmes.

**Khadija SAHRAOUI CHAPUIS (docteure en sociologie, directrice de l'association Réseaux13 à Marseille)
TRAFICS ET TRAFIQUANTS DE DROGUES, UNE ETHNOGRAPHIE DES RESEAUX DANS LES QUARTIERS
PAUVRES DE MARSEILLE.**

Mes champs de recherche s'inscrivent dans la sociologie de la délinquance, des quartiers populaires et de la consommation et la revente de drogues, et ma thèse traite notamment des acteurs des réseaux de revente de stupéfiants et leur famille.

Je me suis en effet intéressée aux parcours d'entrée dans les réseaux de revente de produits stupéfiants dans les quartiers populaires. Avec la volonté de comprendre non pas pourquoi, mais comment (pour reprendre les termes de Howard Becker) des personnes entrent dans les réseaux de trafic de drogues.

Pour commencer, nul besoin d'être sociologue pour poser l'hypothèse de la dimension financière comme motivation d'entrée dans un réseau. Toutefois, il est important de déconstruire plusieurs clichés et représentations dont une, largement mythique, qu'est l'enrichissement au travers de cette activité. Il suffit de reprendre les travaux de Dominique Duprez et Michel Kokoreff qui parlent des « smicards du business », de Philippe Bourgois qui évoque les « smicards du crack », ou encore Amina Haddaoui qui parle « d'économie de survie » pour comprendre que l'enrichissement n'est pas un élément contant.

Aussi, une analyse « économiste » pour comprendre les parcours des personnes impliquées dans les trafics comporte ses limites : l'explication par des rationalités économiques est peu convaincante, parce qu'elle ne reflète pas la réalité. En effet, pour une grande majorité des acteurs les risques étant en réalité bien plus élevées que les gains, faire le choix d'une activité de deal apparaît comme un choix économiquement irrationnel (ce que démontre notamment Christian Ben Lakhdar). De plus, nous verrons donc que l'argent n'est pas le seul moteur de l'implication dans un réseau.

Je vous propose donc d'aborder avec vous une partie de mes recherches traitant des mécanismes d'entrée dans les réseaux de revente de stupéfiants.

Commençons par l'apprentissage

Les ressorts des premiers apprentissages –conscients ou inconscients- se déroulent progressivement.

Il y a d'abord la simple observation des activités de vente de drogues : à partir de sa fenêtre, à la sortie de l'école, en jouant ou en se promenant dans le quartier...

Au quotidien en quelque sorte, tous ont observé la façon dont les acteurs du trafic incarnaient leur rôle et leurs fonctions. Tous ont observé avec curiosité, et certains avec envie. Il n'est d'ailleurs pas rare d'observer de jeunes enfants mimer les signaux d'alerte quand la police arrive.

La seconde prise de contact avec cet univers se concrétise par des petits services rendus, tels que l'achat du repas du midi pour les guetteurs ou « charbonneurs » (vendeurs) qui ne peuvent quitter leur poste.

C'est le moment du premier contact concret : il ne s'agit plus seulement d'observer les acteurs des réseaux, il s'agit d'être en interaction avec eux, de communiquer.

Le passage à l'acte se fait ensuite de façon progressive.

Il faut en voir les étapes et les épreuves comme le fruit de mécanismes, d'enchaînements progressifs, de formes d'emprise mais aussi de choix, qui influent les trajectoires.

Deux types de proximité rendent poreuses les frontières entre le licite et l'illicite, et contribuent à propager dans la pensée collective et dans la vision du monde qui se construit à partir de l'enfance (comme nous l'expliquions plus haut) l'idée que le trafic de drogues peut être une option à envisager comme travail. La première est la proximité géographique : on trouve des points de revente de drogues en bas des immeubles comme l'on trouve le

boulangier ou l'épicerie du coin. La deuxième est la proximité affinitaire : quoi de plus banal pour un jeune qui a observé tout au long de son enfance un guetteur ou un charbonneur (celui qui vend la drogue) étant la plupart du temps son voisin, son ami, son cousin voire son frère, que de se dire que cette activité peut être une option presque aussi légitime que celle consistant à aller travailler dans un *fast food* ?

Cet apprentissage débute donc par une sorte de familiarisation.

Comme je le disais en amont, l'argent n'est pas le seul élément qui explique cette entrée dans un réseau.

Si l'on veut comprendre ce que ces jeunes cherchent finalement au travers de cette activité, il paraît judicieux de réfléchir à la notion de pouvoir symbolique, pouvoir qui est en mesure de se faire reconnaître, d'obtenir la reconnaissance ; c'est-à-dire un pouvoir (économique, politique, culturel ou autre)

Ici, il ne s'agit évidemment pas d'un privilège de caste mais un bien un pouvoir permettant une certaine position elle-même imaginée, pensée au travers de normes intégrées, *un habitus* (Bourdieu, 1979). Selon lui les agents sont moins intéressés par l'obtention de biens matériels que l'obtention de biens à caractère symbolique (honneur, respect, amour, prestige social, etc.) il y a donc une relation de pouvoir, mais un pouvoir symbolique. Cette notion peut être transposable aux sujets dont il est question ici et rencontrés dans le cadre des recherches. En effet, ce qui est visible chez ces jeunes impliqués dans le trafic de drogues, en partant du guetteur (en bas de l'échelle organisationnelle) au gérant (une sorte de Directeur des ressources humaines), tous essaient avec les moyens qui sont les leurs d'étaler les signes ostentatoires de richesses. Ils consomment pour acquérir des biens pour que d'une part les personnes extérieures au trafic ne les assimilent pas aux autres jeunes du quartier (une distinction permettant de s'extraire de leurs conditions, du moins en apparence, et d'afficher leur appartenance) et d'autre part pour que les autres jeunes qui eux sont dans le trafic ne les discriminent pas. Au travers de vêtements neufs et de marques précises ils obtiennent un statut spécifique, voire suscitent de l'admiration chez les plus jeunes.

Il s'agit d'une volonté d'obtenir des autres ce qu'ils ne pourraient avoir s'ils ne s'habillaient pas de cette façon.

Ainsi, un jeune revendeur avec lequel nous avons mené plusieurs entretiens est toujours habillé avec des vêtements de grande marque, mais dort chez lui dans un placard faute de place. A l'extérieur, au sein du réseau de vente et de la cité il est un jeune homme respecté voire craint, à la maison il est le jeune garçon qui ne peut subvenir aux besoins de sa famille car le peu d'argent qu'il gagne est réinjecté dans l'achat de vêtements ; et les exemples similaires sont nombreux.

Ici, cette recherche de pouvoir symbolique semble être l'un des moteurs des jeunes impliqués dans les réseaux de vente. Nous parlons de pouvoir symbolique car il ne confère aucun privilège, ni aucun statut officiel. Ici il s'agit d'une reconnaissance, d'une estime portée à une personne qui au travers de son apparence va envoyer des signaux de puissance.

Ce dernier point nous en apprend un peu plus quant aux motivations et raisons expliquant une entrée et une implication dans un réseau. L'on comprend alors que les modèles valorisants absents dans la première décennie, paraissent tout à coup accessibles car nous pouvons les trouver dans la rue, et pour certains dans le hall de l'immeuble au sein duquel ils vivent.

Ce pouvoir symbolique réconcilie et restaure l'image de soi.

S'il réside un besoin de réconciliation avec soi-même, ou de revalorisation de l'estime de soi, c'est qu'il y a conflit, ou fêlures.

Donc, il faut comprendre d'où ils partent et de quoi se nourrissent-ils. Les épreuves sociales vécues et engrangées alimentent les trajectoires, ce qui n'est pas sans conséquences sur la construction identitaire.

L'appartenance au groupe « réseau », ou « charbon » permet donc d'atténuer ce qui peut s'apparenter parfois à des microtraumatismes.

Il est donc légitime de se demander si le réseau n'est pas une sous-culture partagée, qui permet d'être soi-même ?

Dans son ouvrage « outsiders » qui traite la question de la déviance Howard Becker (1963) évoque un groupe de musiciens considérés comme déviants parce que ne correspondant aux normes dictées par la *doxa*, pour illustrer qu'au sein d'un groupe de personnes se développent des normes, des idées et des comportements spécifiques.

L'on peut faire un parallèle avec les réseaux de revente de produits stupéfiants. Outre le fait d'être tous impliqués dans une activité illégale, les jeunes qui la composent ont plusieurs points communs, et trouvent à plusieurs niveaux des raisons d'y rester, notamment parce que la norme n'est plus celle édictée par des dominants mais par leurs semblables.

En effet, les jeunes qui compose ces réseaux partagent le même parler, les mêmes situations familiales, leur vie est traversée par les mêmes échecs les mêmes humiliations, les mêmes préoccupations. Les manquements à la mission qui incombe aux acteurs de ces réseaux et les conflits sont régulés dans la rue, avec les règles de la rue, la sanction est immédiate et acceptée, car elle n'est pas imposée par une personne qui représente l'institution,

mais par son homologue, son ami voire son frère. On peut y voir une sorte d'autorité légitime. J'attire toutefois votre attention sur le fait que cette acceptation des sanctions ne dure pas éternellement et peut être aussi une des raisons qui poussera l'acteur à sortir du réseau.

Nul besoin d'écrire un français correct pour être accepté, la sélection n'est pas trop exigeante, seul le « capital guerrier » (Sauvadet, 2006) prédomine : pour obtenir ce travail il faut montrer que l'on est vaillant, discret et familier du groupe déjà constitué qui ne jugera pas les différents échecs scolaires.

Une aubaine pour le décrocheur scolaire qui durant toute son enfance a œuvré pour se faire accepter de l'institution. Plus encore, les critères de recrutement de cette entreprise sont exactement ceux qui font que ces mêmes jeunes peuvent être stigmatisés, discriminés ou exclus.

Si le trafic de stupéfiants porte son lot de violences plus ou moins prononcées ou de nuisances, il ne faut pas sous-estimer les éléments positifs qu'il apporte à ces jeunes : il donne une place, un statut, là où l'école juge et exclue. Le groupe de pairs passe ses journées dans la cité, reste dans la cité, travaille dans la cité et mange dans la cité, et finalement, le réseau offre un lieu de travail dans un environnement familier, avec des personnes familières.

Si l'activité en elle-même représente un risque, les conditions de travail peuvent séduire : pas de risque de ne pas être accepté par ses collègues de travail, de ne pas avoir la tenue et les codes adéquats ou encore de perdre son emploi (sauf cas de force majeure).

Tous ces points rassurent, et confortent le jeune qui est inscrit dans l'activité illicite mais aussi celui qui souhaiterait y entrer. En effet, après tous les échecs subits et observés durant l'enfance, il est rassurant de se dire que l'on est recruté en fonction de son savoir-faire et son savoir-être. Ces points positifs et valorisants créent un sentiment d'appartenance à un collectif défini et reconnu qui, comme nous le rappelle Vincent Degaulejac (2002), « rassemble [...] tous ceux qui [...] exercent des métiers similaires ou qui occupent les mêmes fonctions. On peut ainsi se définir comme ouvrier, agriculteur, [...] autant de définitions de soi qui servent de soubassement à la reconnaissance sociale ». Ce dernier point est particulièrement important si l'on souhaite comprendre comment peut se faire une entrée dans un réseau. Nous nommerons cela l'Opportunité. Il ne s'agit pas de hasard car cela signifierait que tous les jeunes des cités peuvent se voir offrir un jour une place (même petite) dans le réseau, or cela n'est pas le cas : au contraire l'on peut parler d'une sorte de cooptation.

Le fait de faire groupe peut séduire, et constitue une force d'attraction sur la future main d'œuvre quitte à rompre les liens avec sa propre famille. Comprendre un individu nécessite de restituer son environnement social et de l'observer dans ses activités quotidiennes. Ceci nous incite donc à réfléchir à ce qui se passe en amont et à interroger les instances participant à la construction de l'identité et plus largement à celle du psychisme des jeunes, à savoir les espaces de socialisation. Envisageons successivement la famille et l'école.

Je vous propose donc que l'on se penche justement sur le premier espace de socialisation qu'est la famille et de voir comment est cette institution influe sur les trajectoires :

La famille tient une place éminemment décisive dans la construction de l'identité du jeune. Elle est l'intermédiaire par lequel chaque individu apprend à découvrir la société et à y trouver sa place. Elle est l'espace premier qui tend à fixer les limites du possible et du désirable (Lahire, 2012). Si l'on s'en tient à cette définition, les familles dont il est question ici partent avec plusieurs handicaps sociaux. Elles sont pauvres et présentent parfois un modèle déstructuré. Ces deux problématiques posent la question de l'emploi et celle de la présence (ou l'absence) du père. Dans les deux cas, le modèle valorisant est défaillant. Il s'agit d'un modèle auquel l'enfant, puis l'adolescent, pourrait se référer. Chez les jeunes dont il est question, il est indéniable que l'institution de socialisation primaire qu'est la famille est fragilisée. La famille étant un groupe social qui définit l'identité des individus, à chaque fois que ce groupe est trop affaibli l'individu y perd ses repères. Il est évident ici que ces jeunes vivent avec cette carence, certains dès leur plus jeune âge. Comment se construire quand les fondations familiales sont bancales ?

De plus, les pères de ces familles n'occupent plus la place qui est la leur, cette place physique et symbolique inoccupée peut s'expliquer par un sentiment de relégation induit par l'inactivité professionnelle, ces hommes qui ne peuvent répondre au schéma classique du « père de famille qui entretient sa famille » semblent se renfermer sur eux-mêmes. Dans une société où la masculinité se mesure à la capacité de l'homme à assumer matériellement son foyer, il semble que ces pères peinent à trouver leur place. Ce qui pour les enfants peut poser problèmes.

Ainsi certains jeunes dès l'adolescence n'ayant pas eu accès à des modèles valorisants et structurants auprès de leur entourage direct, trouvent ces derniers auprès de figures et personnages fantasmés puisés dans le registre cinématographique, ou encore chez les adultes de la cité ayant une certaine aura positive (réussite montrée au travers de différents signes extérieurs...). Ce moyen de substitution engendre parfois chez ces

mêmes garçons une posture masculine caricaturale et la plus exacerbée qui soit., engendrant ainsi une prise de risque. Pascale Jamouille : « Les prises de risque sont des conduites de distinction utiles pour accumuler un capital de réputation et s'élever dans la hiérarchie de la cité », mais ceci n'est pas sans conséquence puis « La dureté des rapports sociaux, les trajectoires pénales peuvent altérer leur santé mentale et les marginaliser » (Jamouille, 2008).

Cette marginalisation se vérifie souvent, notamment au sein du foyer l'implication d'un ou plusieurs enfants dans le trafic engendre incompréhension et conflit avec les parents, et fait naître chez ces derniers un sentiment de honte, la délinquance produisant de l'indignité familiale, constituant pour elle un réel fardeau (Mohammed, 2011). Cette honte prend sa source dans l'illégalité de l'activité (les parents prônant un comportement discret, ainsi qu'un rejet catégorique de tout comportement moralement ou religieusement condamnable), mais aussi dans le regard des autres membres de la communauté, plus généralement celui des voisins.

Ce dernier point est particulièrement vrai pour les pères censés maintenir l'ordre au sein du foyer, mais leur enfant affichant ostensiblement leur appartenance à un réseau, il est alors difficile pour eux de ne pas perdre la face (Goffman, 1974), ces pères n'ont d'autres choix que de faire « profil bas ». Lorsqu'ils sont physiquement présents (c'est-à-dire qui vivent dans le même domicile que leurs enfants), les pères délèguent à la mère les démarches administratives ou celles à effectuer auprès des institutions scolaires.

Nous avons constaté qu'au sein des familles même si le père s'exprimait dans un français plus riche, ce sont aux mères qu'incombe la responsabilité des formalités.

Le modèle paternel valorisant ne devient alors qu'un mythe, et le jeune cherche de ce fait ailleurs un autre modèle.

A noter que la majorité des jeunes rencontrés sont en conflit ouvert avec leurs parents, même si c'est avec le père que cela est le plus visible. Lors de nos entretiens, les mères nous ont souvent parlé de leur sentiment complexe concernant les conflits père/enfants, nous disant qu'elles sont déchirées entre le désir de ne pas envenimer ces conflits afin de maintenir un équilibre au sein du foyer, et la peur de voir son fils quitter la maison pour ne plus y revenir et apprendre par les médias la mort de ce dernier.

Outre cette défaillance du modèle valorisant qui inciterait à en trouver un autre ailleurs que dans le cercle familial ou cercle proche, les conflits intra familiaux rapprochent ceux qui vivent les situations similaires.

Une des sources de conflit est l'école.

Les acteurs qui constituent mes recherches présentent des parcours scolaires courts, et un rapport à l'école conflictuel. J'ai interrogé le rapport des familles à l'institution scolaire et vice versa.

Les écoles, même si elles se trouvent au cœur des cités, présentent une réelle méconnaissance de la cité dont est natif le public qui fréquente l'établissement. Lors de nos entretiens, très peu représentants de la communauté éducative ont parlé des conditions de vie des élèves et des habitants.

A contrario, beaucoup ont parlé de parents « démissionnaires », allant parfois expliquer les difficultés scolaires par les origines ou la religion supposées ou avérées de l'élève et de sa famille. Ces représentations entraînent des répercussions sur la façon dont l'élève est pris en charge à l'école (avec tout ce que cela comporte d'humiliations et de regard qu'il porte sur lui-même), mais aussi des impacts sur le développement de ses compétences psychosociales, et la capacité à se projeter dans l'avenir (voir les travaux de Bernard Lahire sur les rapports de l'école avec les familles et leurs impacts).

Je viens donc de vous présenter de façon globale ce qui constitue ou alimente différents mécanismes d'entrée dans le trafic. Avec l'apprentissage, mais aussi des éléments puisés dans les espaces de socialisation que sont la famille et l'école. Je souhaiterais évoquer rapidement les sorties des réseaux.

Pour commencer de la même façon que les entrées dans le trafic relèvent d'un processus, lors duquel différents mécanismes peuvent être observés, il en est de même pour les sorties. Ici, je rejoins la thèse de Marwan Mohammed (2012) qui évoque « les distanciations progressives par tâtonnement qui constituent le cheminement dominant » des sorties de la délinquance. Ces dernières ne peuvent en effet s'effectuer de façon soudaine (sauf dans certains cas que nous aborderons), notamment lorsque l'on connaît tous les éléments positifs qu'apporte le fait d'être un acteur du réseau.

Comprendre ce qui incite à entrer et rester dans un réseau permet de comprendre ce qui pousse à en partir.

Comme dit plus haut, le phénomène de désistance est progressif et plusieurs facteurs contribuent à l'enclenchement de la sortie.

Pour commencer, l'organisation d'un réseau de revente ne diffère guère d'une entreprise lambda ; aussi comme tout employé, le jeune constate qu'il y a un plafond de verre et que son ascension est limitée. Et celui qui fut l'employé d'hier est différent de celui d'aujourd'hui qui a d'autres aspirations, d'autres besoins. De plus, avec le

temps, les corrections du patron passent de moins en moins, les humiliations subies ne valent plus la peine, d'autant qu'on réalise que le patron est celui qui prend le moins de risques et qui perçoit le plus d'argent.

Enfin, si le réseau est un groupe, il n'est pas exempt de coups bas, de trahisons ou de déceptions. Aussi l'idéal construit se brise au fur et à mesure que les conflits s'installent (on peut par exemple le vérifier au moment d'une incarcération où le jeune peut se sentir pas assez soutenu ou abandonné).

Mais d'autres éléments expliquent la sortie du réseau

2. La mort et la maladie

Différents événements sont venus bousculer le rythme la recherche qui a abouti à ma thèse de doctorat, à commencer par la mort. La disparition des acteurs des réseaux, bien que minoritaire, constitue une sortie constatée. Marwan Mohammed (2012) évoque les cas de « ruptures » incarnées par les « virages biographiques imprévisibles, des accidents de la vie qui induisent des bouleversements rapides et de nouveaux équilibres. Il s'agit d'événements graves comme la maladie, décès des enquêtés (ou de leurs proches) » ; constat que nous avons également pu vérifier. Il faut toutefois garder en tête que la mort n'est pas un risque reconnu par les acteurs des réseaux, et de fait, la mort n'est pas récurrente comme peuvent l'être les arrestations.

Le développement de pathologie mentale est un élément que nous avons également constaté assez régulièrement. Pour comprendre cela, il faut intégrer le fait que d'une part des personnes impliquées dans les réseaux pratiquent cette activité alors qu'eux-mêmes sont dans des situations de grande « fragilité » (Paugam, 1991) ou de « vulnérabilité » (Castel, 1995), dues à l'âge ou la situation personnelle.

Mais aussi parce que malgré tout, l'implication dans le trafic engendre son lot de stress et/ ou de violences difficiles à occulter pour certains qui ne peuvent faire autrement que de subir ces violences avec tous les traumatismes que cela comporte. La santé est d'ailleurs un des éléments qui engendre la réconciliation avec la famille.

Le schéma dominant des sorties du réseau demeure cependant :

La famille, la rencontre amoureuse, avec l'envie de passer à autre chose et qui va engendrer la sortie ;

Le travail, l'insertion professionnelle avec le besoin de se ranger, d'obtenir un emploi stable et licite ;

Et enfin la découverte et le développement de son rapport à la religion qui engendre un apaisement et vient poser un cadre et des règles de vie qui rassure.

En conclusion

Nous venons de le voir, différents facteurs qui entrent en ligne de compte lorsque l'on analyse les entrées dans un réseau de revente de stupéfiants. Toutefois nous pouvons dégager les principales récurrences observées dans le cadre de cette recherche à savoir : une construction de l'identité mise à mal par l'absence de modèle paternel valorisant et une expérience scolaire négative voire traumatisante en termes de valorisation de l'image de soi. Nous avons pu également constater que ces jeunes, au travers de l'activité illicite qu'ils pratiquent, pouvaient rechercher un statut, voire un pouvoir.

Laurie WADOWIAK (sociologue, ingénieure d'études à l'INSERM)

COMMENT DEVENIR UN BON VENDEUR DE DROGUES QUAND ON EST SOCIALEMENT INSERE : SENS MORAL D'UNE PRATIQUE ECONOMIQUE DEVIANTE

L'enquête qui va vous être présentée ici a été réalisée entre 2018 et 2019 dans le cadre de mon master 2 de sociologie. Cette enquête a été réalisée majoritairement à Lille et s'est appuyée d'une part sur 13 entretiens avec des vendeurs de drogues, 10 hommes et 3 femmes âgés de 19 à 43 ans, et d'autre part sur de nombreuses observations chez des vendeurs de drogues ou de simples consommateurs, et dans le milieu festif : dans des bars, salles de concert, free-partys et festivals.

Cette enquête est partie d'une observation faite alors que je travaillais déjà sur la vente de drogues dans des milieux plus précaires : il existe aussi des personnes socialement insérées qui ont des pratiques de vente de drogues. Cela peut paraître anodin, mais c'est loin d'être évident au regard de la littérature portant sur la vente de drogues.

1. Les travaux portant sur la vente de drogues

La littérature s'interroge beaucoup sur les motifs d'entrée dans la vente, et on y fait souvent le lien entre précarité et entrée dans la vente. C'est aussi souvent les pratiques de vente de personnes précaires et de vente de rue qui font l'objet de recherches et des nombreux rapports permettant de nourrir les réflexions des acteurs de la prévention.

L'engagement dans la vente y est écrit comme un moyen de pallier la nécessité en subvenant à ses propres besoins et ceux de ses proches, comme un processus économique et un système de survie qui permet également une forme de revanche sociale. La littérature scientifique, même si elle souligne l'aspect économique de la vente, s'appuie beaucoup sur la thèse que c'est plutôt l'accession à un certain statut social que les vendeurs recherchent par leurs activités de vente : les vendeurs rechercheraient un prestige, un statut social, un respect ou un pouvoir, inaccessible pour eux via les moyens conventionnels de réussite, du fait de leur marginalisation. Un sociologue utilise l'expression de « dealer pour réussir » (Rachid, 2004).

Ainsi, selon ce type d'argumentaire, les pratiques de vente de drogues sont motivées de deux façons : il y a d'abord l'intérêt économique, mais surtout l'intérêt lié à la recherche d'un certain statut social. C'est d'ailleurs un argumentaire que j'ai retrouvé sur le terrain chez des travailleurs sociaux quand j'enquêtais dans un club de prévention.

Alors comment expliquer qu'il y ait des personnes socialement insérées s'engagent dans des pratiques de vente de drogues ? Cela a été l'interrogation centrale de mon enquête. A priori, ces personnes n'ont pas besoin de passer par des pratiques de vente illégales pour réussir, puisqu'elles accèdent à une reconnaissance sociale et à l'insertion, par leur profession notamment.

2. Études de cas

Pour essayer de trouver des pistes de compréhension de ces pratiques, je vais vous présenter deux cas rencontrés sur le terrain ; dans cette présentation, il faudra être attentif aux motifs d'engagement dans la vente qui transparaissent.

Commençons par le cas d'Alex, 36 ans, professionnel de santé diplômé d'un BAC+3, propriétaire de son logement depuis 15 ans et qui travaille depuis plusieurs années dans un même hôpital.

Alex a commencé à vendre du cannabis il y a 3 ans, lorsque son propre dealer a déménagé, pour éviter que lui et ses amis se retrouvent sans fournisseur. D'une vente de cannabis à petite échelle lui permettant notamment de financer sa propre consommation, il est passé à une pratique un peu plus importante et plus professionnalisée, englobant de multiples produits (cocaïne, amphétamine, MDMA, ecstasy), qu'il consomme plus occasionnellement que le cannabis, ce qui lui permet de mettre de l'argent de côté.

Quand je questionne Alex sur ses débuts dans la vente de cocaïne, il me raconte avoir commencé à l'importer de Colombie alors qu'il y allait pour des vacances, pour « payer le voyage suivant » et « financer des potes là-bas », en finançant par exemple l'appartement de ses amis pour une année universitaire, puisque comme il le dit : « c'est facile, tu vas en Colombie, t'achètes ta cocaïne à 1 euro. Et bam, tu la revends ici à 80 euros ». Ses pratiques de vente ont lieu principalement dans son appartement, qu'il conçoit comme un espace convivial où son cercle d'amis, également ses clients, apprécient de se rencontrer et de discuter.

On peut aussi évoquer aussi le cas de Franck, 43 ans, qui exerce une activité commerciale d'indépendant. Franck, après ses études il y a vingt ans, a connu une période de deux ans pendant laquelle, avec des amis, il a importé du cannabis en gros de l'Espagne à la France, à un moment où il consomme de la cocaïne. Lorsqu'il a eu la quarantaine, il a repris une petite activité de transport de cannabis entre la France et la Belgique pendant quelques mois pour « rendre service » -selon ses propres termes- à une connaissance. Au moment de l'enquête, il dit aussi « dépanner » deux fois par mois un proche à qui il fournit du cannabis, drogue qu'il consomme également. Il évoque l'intérêt économique que ces ventes représentent pour lui, insistant sur l'aspect minime de la commission qu'il prélève sur ces ventes. Il souligne que dans les pratiques de vente au détail qu'il a connues dans sa vie, c'est le fait d'aider ses proches pour qu'ils ne « soient pas en galère » qui a motivé son engagement ; il précise même qu'il se passerait bien de cette activité actuellement si son ami ne l'avait pas sollicité.

Alors comment comprendre ces pratiques de vente ?

Les cas de figure d'Alex et Frank nous donnent des pistes de réponse. On relève le fait qu'il s'agit dans les deux cas, de personnes qui consomment les produits qu'ils vendent de façon plus ou moins régulière. Et c'est vrai que chez les vendeurs de mon enquête, la vente permet souvent de financer une consommation ou des dépenses liées à une certaine pratique de la fête.

Mais d'autres motifs d'engagement dans la vente dépassent largement le cadre de l'intérêt économique, et ne relèvent pas vraiment de la recherche de l'accession à un statut social comme la littérature peut l'entendre.

3. Les motifs de la vente

On remarque déjà dans les cas de figure d'Alex et Frank l'utilisation d'un certain vocabulaire de l'altruisme qui est en fait présent chez tous les vendeurs que j'ai rencontrés dans mon enquête. C'est une dimension centrale : si ces vendeurs sont engagés dans ces pratiques de vente, c'est pour « rendre service » à leurs acheteurs, qui proviennent souvent de leur cercle d'amis, et d'interconnaissance. Pour eux, il s'agit d'« aider » leurs amis et les

amis de leurs amis ; ils veulent leur « faire plaisir » en leur fournissant des produits qu'ils recherchent, et des produits qui soient de qualité.

On voit donc que ce langage du désintéressement est central dans la façon dont ils expliquent leurs pratiques de vente ; la commission qu'ils prélèvent relève plus d'un dédommagement pour les risques et le temps requis par la vente. On retrouve cette dimension désintéressée dans le cas d'Alex, qui finance l'appartement de ses amis colombiens, mais aussi chez Franck, qui se passerait bien de son activité de vente si un ami ne l'avait pas sollicité.

Au-delà du langage employé pour expliquer leurs pratiques, le terrain montre aussi cette dimension désintéressée des pratiques de vente avec des pratiques de réciprocité : les vendeurs font régulièrement des dons de drogues à leurs proches et pratiquent des tarifs avantageux selon le degré d'interconnaissance de l'acheteur. Entre vendeurs, il n'y a pas non plus de concurrence, mais plutôt une certaine entraide.

Mais au-delà des vendeurs, cette dimension désintéressée est en réalité très partagée au sein du réseau d'interconnaissance des vendeurs, où on pratique le « bouche à oreille ». En voulant eux-mêmes « rendre service » à leurs amis, ceux-ci se font aussi acteurs de la vente, procurant une dimension collective à la pratique de vente.

Donc l'intérêt économique n'est pas forcément au premier plan des pratiques des vendeurs, et y accorder trop d'importance peut même être mal considéré pour les vendeurs, comme l'explique cette vendeuse :

Margaux : « Tu vois, avant on vendait à deux. Et en fait... j'ai dû partir parce qu'il prenait trop la grosse tête [...] À chaque fois qu'on se voyait il me disait qu'il fallait que je prenne plus, tu vois, alors que moi j'avais pas envie, parce que lui il pensait que genre... usine. [...] Et rien que ça, et puis après je l'ai vu se transformer, quand il a commencé à avoir de plus en plus de thunes tu vois et... il se la pète de ouf maintenant. »

Cette mise à distance de la rentabilité est très présente chez les vendeurs que j'ai rencontrés : ils ne conçoivent pas de s'enrichir sur le dos de leur cercle d'interconnaissance.

Cet élément nous permet aussi de comprendre un autre ressort essentiel qui motive la vente : en plus de vendre pour « faire plaisir » à leurs amis, les pratiques de vente sont l'occasion de vivre une connivence entre acheteur et vendeur. Les vendeurs veulent apprécier le moment dans lequel s'intègre la vente.

Ce qui fait que la vente est plutôt une occasion de « créer des liens », de rencontrer des gens, « passer un bon moment » et « s'amuser ». On l'a vu dans le cas d'Alex que je vous ai présenté, son appartement, qui est son espace de vente, est pensé comme un cadre de convivialité et d'échange pour ses amis qui sont aussi les clients. L'un des vendeurs rencontrés compare même son activité de vente de cannabis à un « sport », ou toute autre « activité » qui lui apporte du « lien social » et « occupe une partie de sa journée ».

Ainsi, chez ces vendeurs, on voit que l'intérêt économique de la vente, même s'il est présent, est mis à distance pour valoriser plutôt le « service » qu'ils rendent à leurs amis, et la convivialité et les échanges que leur apporte la pratique de vente.

La question de l'attachement vis-à-vis d'un cercle d'amis/d'interconnaissance est donc centrale pour eux, même s'ils montrent aussi qu'il faut savoir se protéger pour bien vivre leurs pratiques : il faut tout de même arriver à rentabiliser dans une certaine mesure et ne pas « se laisser marcher dessus » par leurs clients, un juste milieu qui s'apprend selon eux au fur et à mesure de leurs pratiques de vente.

4. Les parcours de vente

Pour mieux comprendre les éléments qui constituent pour les vendeurs les motifs des pratiques de vente, intéressons-nous maintenant aux parcours de vente. Que ce soit pour l'entrée dans la vente ou l'arrêt de la vente, on va voir qu'on retrouve les logiques que j'ai exposées jusqu'à maintenant.

Au sujet de leurs débuts dans la vente, tous les vendeurs que j'ai rencontrés évoquent la facilité avec laquelle ils ont commencé. Et cette idée d'une entrée « en douceur » dans la vente est d'autant plus intéressante que le terrain montre qu'il n'y a pas forcément de délimitation claire entre les vendeurs et les non vendeurs.

Déjà, il est fréquent que les parcours des vendeurs contiennent de multiples arrêts et reprises dans la vente, avec des périodes de vente distinctes, motivées différemment. La délimitation entre vendeur et consommateur peut aussi se compliquer dans le cas de consommateurs qui, très ponctuellement, vont se mettre à vendre par exemple dans le milieu festif quand ils se retrouvent avec un surplus sur leur consommation.

En réalité, dans les parcours d'entrée, cette question de la consommation est centrale. Parmi les vendeurs que j'ai interrogés, le fait d'être consommateur avant d'être vendeur est très présent.

Et cela a pour conséquence qu'avant même l'entrée dans la vente, les vendeurs maîtrisent une grande partie des modalités de la vente, via le fait d'acheter des drogues en tant que consommateur. Dans certains cas, le fait

d'être consommateur permet aussi d'avoir dans son entourage des vendeurs dont on est soi-même souvent client et dont on observe les pratiques.

De plus, quand on est soi-même consommateur, on connaît souvent déjà d'autres consommateurs, qui sont de potentiels acheteurs, et qui intègrent le vendeur dans un réseau d'amitié auquel il est prêt à rendre service, avec lesquels il veut créer et entretenir des liens, ce qui constitue un ressort très présent dans la vente, comme nous l'avons évoqué.

Dans le cas de l'arrêt de la vente, la consommation peut aussi être un facteur. Parfois, l'arrêt de la vente s'explique justement par un arrêt de la consommation. Dans certains cas de figure, le vendeur pourra avoir remarqué une hausse de sa consommation de drogues, et souhaitera diminuer un temps ou définitivement en arrêtant son activité de vente.

L'arrêt de la vente peut aussi s'expliquer par le fait que le vendeur ait arrêté de fréquenter les acheteurs ou le cadre festif de consommation et de vente, pour une raison ou pour une autre. Un événement de vie majeur peut parfois être à l'origine de ce type de rupture ; plusieurs vendeurs évoquent aussi avoir fait des pauses dans la vente pour se focaliser sur d'autres sphères de leur vie, comme le travail ou le loisir. Parfois, cela s'explique par le fait qu'ils éprouvent des difficultés à gérer l'activité de vente face à ces autres sphères de leur vie.

Ainsi, tous ces parcours de vente soulignent ainsi que le fait que la vente soit liée à une certaine pratique de la consommation, mais aussi le fait qu'elle soit liée à des situations, soit des à des personnes et des lieux. On voit que les parcours sont complexes, avec une superposition de plusieurs motifs d'entrée et de sortie de la vente.

Dans de rares cas, il est aussi possible que les trajectoires des vendeurs insérés évoluent dans un autre sens, le vendeur perdant son statut de personne insérée. La majorité des vendeurs rencontrés met cependant en place des garde-fous pour protéger leur statut de personnes insérées, puisqu'ils ne perçoivent dans leur activité de vente pas une opportunité d'avenir.

5. Vendeurs insérés, vendeurs non insérés

Les pratiques, parcours des vendeurs insérés que je décris peuvent sembler lointains des pratiques des vendeurs moins insérés et des vendeurs de rue, et pourtant, on peut repérer des éléments qui les rapprochent et on peut les comparer pour mieux les comprendre.

Comme je l'ai dit ici, certaines études sur les vendeurs de la classe moyenne montrent que les réseaux amicaux ont une place prépondérante dans les pratiques de vente de ces vendeurs bien insérés. Mais il me semble important de montrer que c'est en fait le cas pour d'autres types de vente et profils.

Déjà, on peut souligner le fait que j'ai rencontré lors de mon enquête plusieurs cas de vendeurs moins insérés, voire même dans des situations très précaires, qui utilisent les mêmes espaces et les mêmes ressorts pour vendre que ceux que j'ai décrits dans le cas de vendeurs insérés.

L'importance des réseaux d'interconnaissance, certains auteurs la décrivent aussi dans le cas de la vente de rue. Je me suis par exemple intéressée aux travaux de Kamel Boukir (2018), qui montre que dans la rue, les moments de vente s'insèrent dans des périodes plus longues marquées par l'amitié entre les personnes présentes sur le point de vente. Et en effet, le rôle de l'interconnaissance est un élément que j'ai observé sur le terrain dans la rue entre vendeurs, mais aussi entre acheteurs et vendeurs, et il peut contribuer à permettre une entrée « en douceur », comme on l'a évoqué.

Donc pour comprendre les motifs d'entrée dans les pratiques de vente de rue, la question de l'attachement à des lieux et des personnes est aussi une dimension à prendre en compte.

Avec ce travail d'enquête, j'ai voulu montrer qu'il est nécessaire d'étoffer notre compréhension des pratiques de vente de drogues de façon générale en y intégrant une compréhension des attachements à des personnes et à des lieux, plutôt que la réduire à l'intérêt économique ou au statut social des vendeurs, comme dans tout un pan de la littérature.

La question de la consommation des vendeurs n'est pas non plus toujours assez exploitée. C'est un élément qui est très présent dans les études qui portent sur les vendeurs socialement insérés. Mais en réalité, la question du lien entre vente et consommation est commune à de nombreux publics impliqués dans la vente. On peut citer le travail de Dan Waldorf (1993), qui montre que vente et consommation sont en fait liés dans une majorité de cas, même si le produit vendu ne correspond pas toujours au produit consommé.

Ainsi, pour mieux comprendre les parcours de vente, quel que soit le statut d'insertion du vendeur, il faut donc considérer cette continuité. Parce que la consommation peut permettre un glissement « en douceur » vers la vente, comme on l'a évoqué ; la vente peut également encourager la consommation.

Et au-delà de la vente et de la consommation, on pourra terminer en évoquant un élément que l'on a laissé un peu de côté dans cette présentation : c'est le fait que les cercles d'interconnaissance dans lesquels sont ancrés les vendeurs sont aussi des cercles dans lesquels on partage des idées sur les drogues, et plus largement des

idées sur le monde, des valeurs communes. Il y a chez ces vendeurs une critique très marquée de la politique répressive de l'État en matière de drogues, mais aussi une critique plus large de la société, notamment politique. C'est un élément présent chez les vendeurs insérés, mais aussi chez ceux dont la situation est plus précaire. Souvent, ce sont les pratiques de vente de ces personnes qui sont considérées comme des pratiques problématiques. Mais en réalité, lorsqu'on écoute ce qu'ont à dire et à penser ces vendeurs de drogues, cela permet de mieux comprendre en quoi certaines des conventions de notre société sont en elles-mêmes problématiques, car c'est un regard critique qui a du sens vis-à-vis de leurs pratiques et de leurs situations sociales.

Références

- APUR, *La Politique de La Ville À Paris : Observatoire Régional de La Délinquance et Des Contextes Sociaux* (Rapport, 2010)
- Boukir, Kamel, "Le "Four". Se Faire Confiance Entre Dealer et Client.", *Déviante et Société*, 42 (2018), 73–111
- Bourgeois, Philippe, *En Quête de Respect. Le Crack À New York: Le Crack À New York* (Le Seuil, 2001)
- Goode, Erich, *Marijuana* (New York: Routledge, 2017)
- Jamouille, Pascale, 'Business Is Business', *Déviante et Société*, 27.3 (2003), 297–311
- Le Goaziou, Véronique, *Prévention Spécialisée et Prévention de La Délinquance : Liens, Obstacles et Enjeux*, Rapport Pour l'Observatoire Régional de La Délinquance et Des Contextes Sociaux, 2013
- MMPCR, *Référentiel Jeunes et Trafics de Drogues* (Rapport, 2018)
- Noguez, Étienne, 'Réseaux, Capital Social et Profit Dans Le Deal de Cannabis', *Terrains & Travaux*, 4.1 (2003), 56–81
- Rachid, 'Génération Scarface : La Place Du Trafic Dans Une Cité de La Banlieue Parisienne', *Déviante et Société*, 28 (2004), 115–32
- Raynal, Florence, *Prévention de L'engagement Des Jeunes Dans Les Trafics : Une Démarche Réflexive et Collective Inscrite Dans La Durée* (Rapport pour la MMPCR, 2017)
- Roche, Pierre, *Engagement Des Jeunes Dans Le Trafic : Quelle Prévention ? Groupe Paris 19ème Arrondissement* (Rapport, 2012)

Sarah PERRIN (sociologue, coordinatrice du dispositif Tendances Récentes et Nouvelles Drogues (TREND) Nouvelle-Aquitaine)

LES ENTREES ET SORTIES DU TRAFIC PAR DES FEMMES INSEREES SOCIALEMENT. MOTIVATIONS, PRATIQUES ET RELATIONS AVEC LA POLICE

Introduction

Les femmes représentent 10% des interpellés pour infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS) en France. Les ILS comprennent les ventes, achats, détentions, ventes et échanges de substances psychoactives classées comme illicites en France. En France, environ 200 substances sont classées comme stupéfiants illicites, dont le cannabis. La législation française concernant les stupéfiants en France est l'une des plus répressives d'Europe, alors même que ce pays connaît les taux d'usage les plus importants du continent.

Ces mêmes taux d'usage se féminisent : dans les statistiques des usagers auto-déclarés, concernant le cannabis, drogue la plus consommée chez les 18-25 ans, autant d'hommes que de femmes en prennent occasionnellement. A propos des deux autres drogues illicites les plus consommées, la cocaïne et la MDMA, les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes à les avoir expérimentées, mais l'écart a considérablement diminué en quelques décennies. De manière générale, le sex-ratio augmente en fonction de l'âge, et chez les populations les plus jeunes, qui sont aussi les plus consommatrices, les écarts entre les hommes et les femmes sont de moins en moins importants. N'oublions pas qu'une femme consommatrice est aussi une cliente : il faut bien qu'elle se procure sur le marché illicite la substance qu'elle consomme. La féminisation des usages implique donc aussi une féminisation des rapports économiques liés aux drogues.

Les femmes sont sous-représentées dans les statistiques répressives, tout comme les personnes insérées socialement : les interpellés par la police pour vente ou usages de drogues vivent le plus souvent dans des zones ségréguées, sont souvent sans emploi et sans diplôme. C'est dû en grande partie au ciblage des pratiques policières, qui se concentrent une figure type de l'utilisateur (marginalisé, souvent SDF, très dépendant) et une figure type du vendeur de drogue (jeune, vivant en banlieue, sans opportunité professionnelle dans le milieu licite). Tout cela nous amène à constater un écart entre les statistiques répressives et les statistiques des

usagers auto-déclarés. Ainsi, « *les statistiques officielles (...) sont souvent (...) focalisées sur les sous-groupes les mieux connus, les plus visibles, les plus facilement accessibles, et peut-être par-là les plus marginaux.* » (Decorte, 2002).

Cette communication propose d'analyser les relations entre des jeunes femmes consommatrices et vendeuses de drogues intégrées socialement et des policiers, à Bordeaux. L'objectif est de comprendre comment les interrogées perçoivent les policiers et les pratiques policières, ainsi que les stratégies qu'elles mettent en place pour limiter les risques d'arrestation ; il s'agit aussi d'analyser la perception qu'ont les policiers des femmes dans les trafics, et comment ils expliquent leur très faible présence dans les statistiques. Ce sera aussi l'occasion de s'intéresser aux trajectoires d'usagères-revendeuses des participantes, et aux raisons qui les poussent à arrêter de vendre des drogues.

Méthodologie :

Cette intervention s'appuie sur des résultats issus de ma thèse en sociologie, qui porte sur les trajectoires de femmes consommatrices et vendeuses de drogues insérées socialement, à Bordeaux et Montréal. J'en suis à ma troisième année de recherche. En tout, plus d'une centaine d'entretiens ont été réalisés avec des femmes usagères-revendeuses, des hommes usagers-revendeurs, des professionnels de la prise en charge sanitaire, des policiers et des acteurs des politiques publiques liées aux drogues, à Bordeaux et Montréal.

Durant cette intervention, je m'appuierai uniquement sur les 26 entrevues réalisées avec des femmes usagères et vendeuses de drogues bordelaises en logement fixe, en emploi ou en études, ne connaissant pas de difficultés financières importantes ; sur les 12 entretiens effectués avec des hommes bordelais également usagers et vendeurs insérés socialement, et sur 10 entrevues réalisées avec des policiers bordelais. Les participants ont tous donné leurs consentements libres et éclairés avant d'être interrogés. Je mettrai aussi à profit les heures d'observations réalisées sur des scènes de deal, d'achat, de consommation.

La moyenne d'âge des interrogés usagers-revendeurs est de 25 ans, et tous résident à Bordeaux. Je m'intéresse aux usagers de drogues insérés socialement depuis plusieurs années, j'ai donc eu le temps de nouer des liens de confiance avec des consommateurs et consommatrices à Bordeaux, qui m'ont eux-mêmes présenté à des consommateurs, clients, vendeurs, etc.

Les policiers interrogés appartiennent à différents services de la police de Bordeaux, que sont : la Brigade des Stupéfiants (dédiée aux trafics locaux), l'Office Anti-Stupéfiants (OFAST, dédié aux trafics nationaux et internationaux), la Brigade Anti-Criminalité (policiers en uniforme ne s'occupant pas que des drogues) et le Groupe d'Aide Judiciaire (service d'accueil de l'hôtel de police prenant en charge les plaintes, les procédures, assistant les autres services). Pour rencontrer les policiers, j'ai simplement dû écrire un courrier à un service gérant les demandes de recherche et des médias, et par la suite j'ai directement pu procéder par effet boule de neige en demandant aux interrogés de m'introduire auprès de leurs collègues. J'ai notamment fait en sorte de rencontrer les (rares) personnels féminins de l'OFAST, de la BAC et de la Brigade des Stupéfiants.

1. Trajectoires d'usagères-revendeuses et relations avec la police

A. Trajectoires d'usagères-revendeuses

Les trajectoires des hommes et des femmes rencontrées concernant les usages de drogues ne diffèrent pas. La trajectoire classique est la suivante : les usages commencent avec les drogues licites, donc le tabac et l'alcool, le plus souvent entre 14 et 16 ans. Le cannabis est ensuite expérimenté, entre 15 et 18 ans, dans des contextes de sociabilités juvéniles. Le plus souvent, l'usage de cannabis devient extrêmement régulier, pour ne pas dire quotidien. Les interrogés disent en consommer pour se tranquilliser, lutter contre le stress et l'anxiété, favoriser l'endormissement, partager un bon moment entre ami. Plusieurs s'estiment dépendants au cannabis. Après les premiers usages de cannabis surviennent, pour une partie significative des interrogés, mais pas tous, les premières expérimentations d'autres drogues, les plus consommées étant la MDMA et l'ecstasy, la cocaïne et les champignons hallucinogènes (mais le panel est large : kétamine, LSD, drogues de synthèse...). Ces expérimentations ont lieu entre 16 et 21 ans, en contexte festif (clubs, soirées privées, rave et free parties, festivals...). Pour certains interrogés, les usages de drogues autres que le cannabis deviendront réguliers, de deux à quatre fois par mois ; pour d'autres, ils resteront occasionnels, une ou deux fois par an, voire exceptionnels. Certains interrogés ont connu des conséquences de leurs usages sur leurs santés physique et psychologique : bad trip, « crise blanche », accoutumance, difficulté à faire des soirées sans consommer, fatigue, redescentes difficiles, etc.

La plupart des interrogés, hommes ou femmes, ont revendu des drogues à un moment ou un autre de leur trajectoire. Ils ont vendu pour financer leurs usages, parce qu'acheter de plus grosses quantités leur permettait d'en revendre une partie et donc de ne pas payer leur propre consommation. Ils vendent les drogues qu'ils consomment à leurs amis ou des amis d'amis, chez eux, chez leurs pairs ou en espace festif, jamais dans la rue ou en livraison. On est loin du deal de banlieue ou du deal de rue. Certaines participantes vont développer leurs activités de vente en allant plus loin que l'usage-revente, afin d'en retirer davantage de bénéfices, mais aussi parce qu'elles peuvent trouver du prestige social dans la vente des drogues. En effet, vendre des drogues permet d'acquérir une forme de statut social : les gens ont besoin des dealers, les téléphones des vendeurs sonnent sans arrêt, ils sont conviés à toutes les fêtes, ont sans arrêt du monde chez eux, ils ont le sentiment d'être important.

B. Relations avec la police

Aucune des femmes interrogées n'a jamais été arrêtée par la police pour un motif lié aux drogues. Malgré des activités de deal parfois importantes, aucune interrogée n'a de casier judiciaire, et les participantes n'expriment pas se sentir ciblée par les dispositifs répressifs. Les interrogées sont bien conscientes du fait que les policiers interpellent bien moins de femmes que d'hommes, et elles en jouent, notamment en mettant en place des performances de genre, c'est à dire des manières d'incarner leur genre féminin.

Quand elles transportent des drogues dans la rue, pour aller en club, etc., elles peuvent s'habiller de manière très féminine pour éloigner encore plus l'attention policière. En cas de contrôle, certaines vont justement mettre en place des jeux de séduction, ou des minauderies avec les policiers : c'est le cas d'une interrogée qui, contrôlée au volant alors qu'elle venait d'éteindre un joint, a ri aux blagues du policiers, a fait les yeux doux, et a pu continuer tranquillement sa route. Il est intéressant de constater que quand les femmes expliquent intensifier un comportement qu'elles jugent féminin, c'est souvent en se sexualisant, en singeant la naïveté, la candeur, voire la bêtise.

Les interrogées vont aussi cacher les drogues dans des endroits typiquement genrés : le soutien-gorge, par exemple, car elles savent que les policiers sont plus nombreux que les policières et que le risque de palpation corporelle est minime ; mais aussi la boîte de protection hygiénique, « *qu'ils n'osent jamais ouvrir, ça les met mal à l'aise* », selon une interrogée vendeuse de cannabis. Ces femmes jouent donc sur les stéréotypes de genre, sur le tabou des règles, sur le ciblage policier.

C. Des stéréotypes genrés et culturels au sein de la police

Car en effet, l'institution policière n'échappe pas plus que les autres sphères sociales aux stéréotypes de genre et aux rapports de genre inégaux. Au sein de l'institution en elle-même, on compte bien moins de policières que de policiers. A la Brigade des Stupéfiants de Bordeaux, il y a deux femmes pour 19 hommes ; à l'OFAS, deux femmes sur 25 hommes ; à la BAC, 3 femmes pour 80 hommes. Les policiers masculins interrogés expliquent cette moindre présence des femmes par « *la vie de famille* » et la « *difficile conciliation vie pro vie privée* », parce que « *la matière fait peur* », parce qu'en cas d'affrontement physique une femme peut être perçue comme « *le point faible de l'équipe* ». On voit déjà trois stéréotypes de genre véhiculés par des policiers qui interviennent dans la considération de leurs collègues féminines : un stéréotype selon lequel les femmes seraient plus concernées par la vie de famille, un autre disant que les femmes seraient davantage effrayées par la violence et les altercations, et un troisième stéréotype voulant que les femmes soient vues comme plus faibles physiquement.

Pour revenir aux femmes dans les ILS, les policiers et policières interrogées reconnaissent sans problème que les femmes représentent à peine « 5% » des mis en cause pour une infraction liée aux drogues. Quand elles sont impliquées, c'est le plus souvent en tant que mules (personne transportant des stupéfiants, par exemple les mules guyanaises transportant de la cocaïne), nourrice (personne gardant des drogues chez elle, sous contrainte ou par intérêt financier) ou compagne de trafiquant (pouvant éventuellement révéler des informations). Ces mules, nourrices et compagnes de trafiquant sont décrites comme des victimes du trafic, plus que comme des actrices volontaires. Les femmes vendant des drogues de leur propre initiative comme celles que j'ai pu rencontrer, ne sont jamais évoquées spontanément, et quand je pose aux policiers des questions sur ces profils spécifiques, ils semblent quasiment inexistantes dans les affaires.

Les policiers fournissent plusieurs explications à cette moindre présence des femmes dans les affaires liées aux drogues. Ces explications rejoignent celles mises en avant dans la thèse de Kathia Barbier, portant sur l'invisibilisation des femmes dans les procédures pénales en matière de stupéfiants. On peut les classer, sur mon

terrain, en deux catégories : les stéréotypes de genre, et les stéréotypes culturalistes. Les explications liées aux stéréotypes de genre consistent à dire que les femmes ne sont pas présentes dans les affaires liées aux drogues car absentes des trafics, parce que c'est un milieu « violent », « où il faut aimer l'argent, où il faut s'imposer », au sein duquel les femmes n'ont pas leurs places, ou parce qu'elles sont trop intelligentes et rationnelles pour prendre de tels risques et s'investir dans ce « milieu de crevards ».

On retrouve l'idée d'une femme douce, calme, mesurée, qui n'aime pas la violence et ne serait d'ailleurs pas vraiment capable de la mettre en œuvre.

Concernant les explications liées aux stéréotypes culturalistes, elles consistent à dire que les personnes qui vendent des drogues en France sont essentiellement des personnes d'origine étrangère ou descendantes de l'immigration, et qu'au sein de cette population, on ne laisserait aucune place aux femmes. On touche ici un autre aspect du profilage policier, qui n'est pas que genré mais aussi ethnique : les policiers interrogés affirment tous que 80 à 90% des mis en cause sont des « personnes d'origine nord-africaine ou africaine ». Et dans cette population arabe ou noire, les femmes seraient opprimées et n'auraient pas leurs places dans les trafics. Ainsi, une policière explique que « sans vouloir faire de machisme, si vous avez à faire à des trafiquants, s'ils sont plutôt nord-africains, donc plutôt de culture musulmane, la femme elle a rien à faire en responsabilités, en quelque sorte. (...) Quand vous avez des trafiquants marocains, tunisiens, algériens, la place des femmes dans (...) ces sociétés est quand même moindre ». On voit donc le raccourci qui s'opère entre trafiquants-arabes, arabes-musulmans, et musulmans=pas de place pour les femmes.

Je peux émettre une hypothèse concernant la quasi-invisibilité des femmes vendeuses de drogues dans les affaires policières : Les dispositifs répressifs ciblent essentiellement le deal de cités, et le deal de rue. La vente de drogues en appartement ou en espaces festifs est beaucoup moins ciblée, car moins visible, et génératrice de moins de nuisances sonores et visuelles dans l'espace public et donc de moins de plaintes du voisinage. La petite vente de drogues, l'usage-revente est donc moins visé par les policiers que les autres types de trafics en réseaux ou en espaces publics très médiatisés et définis comme des problèmes publics.

Les dealeuses échappent donc à la police parce qu'elles sont des femmes, parce qu'elles sont blanches, mais aussi parce qu'elles sont insérées socialement, que les quantités et sommes échangées ne sont pas faramineuses et qu'elles ont la capacité de pratiquer leurs activités illicites de manière discrète.

2. Motivations à l'arrêt des ventes de drogues

Nous venons de le voir, les femmes usagères-revendeuses ne se sentent pas menacées par la police, elles n'ont pas de casier judiciaire et se savent assez protégées du risque répressif. Ce n'est donc pas la menace policière qui les pousse à arrêter de vendre des drogues. Si elles arrêtent leurs activités illicites, c'est pour trois motifs principaux, qui interviennent souvent simultanément, que nous allons voir dès à présent.

A. Diminution des usages et changement de mode de vie

Tout d'abord, si les femmes interrogées arrêtent de vendre des drogues, c'est souvent parce qu'elles diminuent leurs consommations et changent de mode de vie. On a vu que la motivation initiale et principale à la vente de drogues était de financer les usages. Si les usages diminuent, il n'y a plus de raison de vendre. Une interrogée explique ainsi : « Moi je vendais du LSD et de la beuh y a cinq ans, quand j'allais en teuf tous les week-ends, que je dépensais 100€ tous les samedis soirs en drogues, en alcool, en sorties. Là je consomme plus rien sauf de l'herbe, je dépense beaucoup moins dans la drogue, j'ai pas besoin de vendre. » Cette diminution des usages de drogues se fait le plus souvent parallèlement à un changement de mode de vie : changement de l'entourage amical, moins de fêtes, installation en couple... En fait, les individus grandissent, passent à une autre étape de leur vie où la drogue a moins d'importance, et où vendre n'a plus d'intérêt.

B. Investissement dans une activité professionnelle plus lucrative

Les participantes arrêtent aussi de vendre des drogues parce que leurs revenus augmentent : elles grandissent, finissent leurs études, gagnent en responsabilité, et obtiennent des postes plus importants et mieux rémunérés. Souvent, ce gain de salaire et de responsabilités s'accompagne aussi d'une diminution des usages : on est toujours sur cette idée que les participantes passent à une autre étape de leur vie, elles font moins la fête, travaillent plus, elles s'intègrent dans un mode de vie adulte. Elles consomment un peu moins, et surtout elles gagnent plus d'argent, et peuvent donc se permettre d'arrêter de vendre des drogues sans que cela ne se répercute sur leurs économies. Elles ont aussi moins de temps à consacrer à la vente de drogues, puisqu'elles passent plus de temps à travailler de manière légale : une interrogée rapporte ainsi qu'elle « vendait quand j'étais en étude, que j'avais plein de temps pour moi, et pas de tune. Là je bosse 40 heures par semaine, je me vois pas

faire venir des clients le soir après le taf quand j'ai juste envie de me poser avec mon joint en matant la télé. Et puis j'ai plus besoin de vendre, mon salaire me permet de consommer sans problème, et de m'acheter ce que je veux à côté. »

C. Risques liés aux trafics

Enfin, les interrogées peuvent aussi arrêter de vendre parce qu'elles ont été victimes ou témoins de violences ou de situations très risquées liées aux trafics. Ces violences peuvent être sexuelles : les femmes consommatrices, acheteuses et vendeuses de drogues sont fréquemment victimes de tentatives d'harcèlement et d'agressions sexuelles. Ces violences peuvent aussi être liées à des situations d'endettement, des règlements de compte. Les participantes peuvent les avoir vécues directement, ou avoir vu des amis ou connaissances en être victimes. Une participante dit ainsi avoir « *vu un pote se fait braquer des milliers d'euros alors qu'il allait acheter sa marchandise ; ça m'a fait réfléchir* ». Une autre a connu « *deux amis qui ont dû quitter la région, parce qu'ils devaient de l'argent* ». Sans aller jusqu'à des situations aussi extrêmes, plusieurs interrogées rapportent aussi avoir été déçues par les relations instaurées entre vendeurs et clients, où selon une participante « *il y a beaucoup de mensonge, beaucoup de tromperie, pas de confiance, les gens disent qu'ils sont tes amis alors qu'ils veulent juste te mettre dans la merde s'ils peuvent* ». Les participantes peuvent alors décider de s'éloigner du milieu des drogues, qu'elles finissent par juger trop risqué et malsain. Ce qui apparaissait comme excitant, grisant, est désormais perçu comme lassant, fatiguant, triste.

Conclusion :

Nous avons donc vu les trajectoires d'usagères-revendeuses des participantes, leurs relations avec la police et les performances de genre qu'elles mettent en place pour ne pas attirer l'attention des forces de l'ordre, et les stéréotypes de genre en vigueur au sein de l'institution policière. Nous avons vu aussi les motivations qui poussent les interrogées à arrêter de vendre des drogues ; ces motivations sont liées à des changements de modes de vie et de représentations, et n'ont donc pour ainsi dire rien à voir avec l'activité répressive. Le faible impact de la police sur les activités de vente des participantes pousse à s'interroger sur l'aspect potentiellement discriminatoire des profilages des contrôles policiers, qui plus est quand voit la facilité avec laquelle certains policiers abordent la question de l'origine ethnique de manière stéréotypée et déterministe.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Becker Howard (1963). Outsiders. Études de sociologie de la déviance. Métailié, 1985.
 Boukir Kamel, Le "Four". Se Faire Confiance Entre Dealer et Client. Revue Déviance et Société, 42, 2018
 Bourgois Philippe, En Quête de Respect. Le Crack À New York. Le Seuil, 2001
 Jamouille Pascale. La débrouille des familles. Récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risques. De Boeck Supérieur, 2008
 Mohammed Marwan, La formation des bandes entre la famille, l'école et la rue. Presses universitaires de France, 2011
 Rachid, Génération Scarface : La Place Du Trafic Dans Une Cité de La Banlieue Parisienne, revue Déviance et Société, 28, 2004
 Roche Pierre, Engagement Des Jeunes Dans Le Trafic : Quelle Prévention ? Groupe Paris 19ème Arrondissement. Rapport, 2012
 Sauvadet Thomas, Le capital guerrier, concurrence et solidarité entre jeunes de cité. Armand Colin, 2006

SEMINAIRE 6 : L'INTERVENTION SOCIALE, EDUCATIVE ET D'INSERTION

L'intervention sociale, éducative et d'insertion, joue un rôle essentiel pour protéger, soutenir et accompagner les populations confrontées aux problématiques de consommations et de trafics de drogues. Comment construire des diagnostics locaux et des actions partenariales entre élus, responsables institutionnels, professionnels de terrain et habitants ? Comment s'impliquer ensemble dans une démarche de réduction des risques et des dommages liés aux trafics ? A travers la présentation d'expériences et d'actions menées, les intervenantes de ce séminaire apporteront des outils méthodologiques permettant l'intervention sociale auprès des personnes impliquées ou affectées par les activités de trafic de drogues.

**ANNE-MARIE TAGAWA (ex éducatrice spécialisée, membre du conseil d'administration du centre social
Agora-Marseille, et de l'union départementale 13 des centres sociaux)
HABITANTS A L'EPREUVE DES TRAFICS**

Depuis 2012, des habitants et des intervenants sociaux concernés directement par leur proximité avec l'activité des réseaux de trafic de drogues, travaillent collectivement à renforcer les solidarités dans le quartier et trouver des solutions pour les familles à l'épreuve des trafics. Ce groupe produit une expertise sur le cadre et les conditions de vie au sein de leur quartier et sur les problèmes de trafics auxquels ils sont confrontés sur le territoire, pour mettre en débat public les problématiques de trafics, intervenir auprès des institutions, et construire des réponses à ces problèmes.

Comment peut-on travailler avec des parents, des habitants, sur les problèmes liés au trafic ? quel doit être le rôle et la place des travailleurs sociaux dans les actions collectives d'habitants ?

L'engagement

J'ai été éducatrice de rue en prévention spécialisée pendant 45 ans dans les quartiers populaires dans le Nord de Marseille : Après avoir fait un stage de dernière année en 1975 en prévention, c'est dans ce secteur professionnel que je décide de m'engager car c'est un cadre extraordinaire d'expérimentation et de rencontres avec ceux qui vivent et habitent sur ces quartiers populaires.

Le territoire dont je vais parler est nommé le Grand-Saint-Barthelemy, qui regroupe 6 grandes cités d'habitat social et une copropriété privée très dégradée.

Le grand Saint-Barthélémy ce sont 8800 logements sociaux avec 25000 habitants. Plus de 20 000 habitants vivent en grande précarité, 60% ont des revenus en dessous du seuil de pauvreté, 16 à 24 ans 58% de la population sont des jeunes de 16 à 24 ans, 30% des foyers sont monoparentaux, le plus souvent des femmes seules avec leurs enfants, le taux de chômage y est explosif

Mais le grand Saint-Barthélémy, c'est aussi 3 centres sociaux, et une période formidable –à partir des années 1975- de mise en place des politiques publiques (première expérimentation Habitat et Vie Sociale puis DSQ, PDV...) ainsi que l'émergence d'un tissu associatif dense, porté par des militants, des intervenants sociaux engagés et des habitants très investis dans la vie politique et la chose publique.

Mes engagements et mon histoire personnelle m'ont amené à construire mon parcours professionnel en m'appuyant sur des valeurs de rencontre et de solidarité, considérant le pouvoir d'agir et la capacité d'expertise des habitants comme au cœur de l'intervention sociale. Et ce à partir des rencontres multiples avec des habitants adolescents, jeunes et adultes, porteurs d'énergie et de ressources malgré leur souffrance, les difficultés, les freins, les fêlures parfois

Ces rencontres m'ont permis de réfléchir, de construire et d'étayer les actions : la construction de réseaux avec ces mêmes habitants, les acteurs associatifs, les intervenants sociaux, constitue le contexte dans lequel se sont construites les actions « Questions de Réseaux » (Q2R) et « Habitants à l'épreuve des trafics » (HET) et leur déclinaison encore aujourd'hui s'appuyant sur la mobilisation des habitants comme acteurs dans leur pouvoir d'agir.

De « Questions de Réseaux » (Q2R) à « Habitants à l'épreuve des trafics » (HET)

Dans les années 1999-2000, la prégnance et la visibilité des activités du trafic de produits stupéfiants impactent les conditions de travail des professionnels de terrain constatent la présence de plus en plus visible d'adolescents dans les activités des réseaux de trafics de produits stupéfiants.

Avec les acteurs de proximité, les intervenants dits « de première ligne », nous nous interrogeons sur le sens de l'implication de ces adolescents.

Ces constats viennent aussi questionner nos pratiques et nos positionnements professionnels :

- + Ils interrogent le cadre éthique de nos interventions : problème de légitimité, questions de rapport à la loi
- + ils nous interpellent sur comment assurer une mission éducative dans le cadre de la protection de l'enfance

Ce travail de positionnement se traduit par l'affirmation d'une exigence d'aller-vers, de maintenir les liens avec ces adolescents et ces jeunes, de desserrer les emprises pour accompagner et proposer des alternatives au bon moment.

Il s'agit aussi de résister au sentiment d'impuissance pour affirmer qu'il y a toujours quelque chose à faire.

Questions de réseaux :

Q2R a donné à des professionnels volontaires l'occasion de construire un espace d'échange et de travail s'inscrivant délibérément dans une démarche de réduction des risques (RdR), à contrario des approches sécuritaires le plus souvent en cours dans le cadre des CLSPD ou des GPS.

Les rencontres Questions de Réseaux se déroulent depuis 2000 jusqu'à aujourd'hui : plusieurs groupes différents se sont inscrits dans cette démarche, composés en majorité de médiateurs, d'animateurs de prévention jeunesse, d'éducateurs en prévention spécialisée.

Les rencontres sont régulières et la règle est le respect de la confidentialité des propos et des échanges. Ainsi aucun compte rendu écrit ne circule auprès des institutions ou structures auxquelles appartient les professionnels concernés, ce qui veut dire que les institutions de tutelle des professionnels engagés dans Q2R acceptent cette règle de confidentialité.

Notre manière de travailler dans les questions abordées est de partir des observations, et de se préserver des représentations évasives. Mais aussi avec l'engagement de chacun des participants à assurer une régularité dans leur présence qui est nécessaire pour construire une confiance mutuelle et partagée.

Il s'agit d'œuvrer à la co-construction des savoirs par un rapprochement et des coopérations entre ce groupe de professionnels et des acteurs du monde de la recherche.

Je suis participante à ces groupes depuis le départ, et actuellement comme intervenante avec l'association Réseaux13 que dirige Khadidja Sahraoui-Chapuis.

Ma participation régulière à cette démarche a permis de qualifier et outiller mes pratiques

Au départ donc, ces groupes de travail réunissaient des professionnels. Mais en 2013, sur le territoire d'intervention du Grand-Saint-Barthelemy, nous sommes plusieurs intervenants engagés, fortement impliqués dans le quartier, concernés par la démarche Q2R, à nous questionner sur la place des habitants.

Certes la démarche engagée dans Q2R est constructive mais il nous apparaît comme une évidence la nécessité de créer des espaces de réflexion et de rencontres avec des habitants dont la vie sociale est affectée par la prégnance et la visibilité des activités des trafics. D'autant que régulièrement, les demandes de soutiens émanent de la part des familles, et que de plus en plus souvent des discussions et des échanges informels existent avec des habitants qui expriment être impactés dans leur quotidien à travers leur rôle de parents, de voisins, de locataires, de citoyens.

Ces habitants se demandent comment faire, comment réagir sans se mettre en danger ?

L'espace public est de plus en plus vécu comme insécurisant (occupation de cages d'escaliers, présence des acteurs des réseaux sur des espaces de vie, et exerçant directement des formes de pression...)

Quelle est la bonne place, la bonne pratique ? « il n'existe pas d'école pour se former à être parents » dira un des participant au groupe, « on apprend en tâtonnant, en négociant »

Nait alors la proposition de créer le Groupe « HABITANTS A L'EPREUVE DES TRAFICS »

Habitants à l'épreuve des trafics (HET) :

Les acteurs sociaux reçoivent de fortes demandes de parents qui souhaitent et expriment leur désarroi face à ces questions de trafics. Dans ces discussions, on se rend compte que leur capacité d'expertise est très importante et il ne faut pas s'en priver. Pourtant, leur place est peu reconnue, leurs espaces de réflexion collective sont plus limités qu'entre professionnels.

Le groupe est né sous forme de cooptation, et c'est le cas encore aujourd'hui : les personnes qui participent au groupe le font de manière volontaire, et se sont choisies, car il est nécessaire d'avoir confiance.

Ce groupe repose sur quelques principes :

L'engagement à écouter la parole de l'autre avec respect

Souhait d'une présence régulière

Les séances ont été accompagnées la première année par un sociologue (proche des préoccupations et engagé dans des actions avec des habitants), et se sont poursuivies par une prise d'autonomie du groupe qui a opté pour fonctionner en auto-formation.

Les rencontres sont régulières et sont l'objet d'une grande convivialité

Entre 15 et 20 personnes participent à ce groupe, hommes et femmes même si majorité de femmes, les liens qui se sont tissés sont d'une grande proximité.

Ces rencontres ne se situent pas dans la démarche des actions / parentalité, car il s'agit avant tout d'un espace où l'habitant n'est pas considéré comme usager de services. Ainsi, les relations dans le groupe sortent des

rapports hiérarchisés entre travailleurs sociaux et habitants qui positionnent le plus souvent ces derniers dans un rapport de dépendance.

Chaque participant à l'action HET est avant tout un « citoyen sachant » dont l'expertise ordinaire, à partir de ses observations et son vécu, permet de construire une connaissance et une expertise collective.

Nous travaillons à partir d'observations partagées, de récits sur les histoires particulières et singulières, avec l'exigence de ne pas être sur les représentations : « on m'a dit, il paraît... »

Il s'agit de passer du singulier au général, aller du JE au NOUS ... de transformer la connaissance et les expériences individuelles en compétence collectives, par la construction d'un savoir collectif et partagé.

Ainsi, nous avons au fur et à mesure de nos rencontres partagé et approfondi certains problèmes :

La place de l'école, les moments de vulnérabilité (entrée en 6ème, sortie de 3ème ...)

Existe-t-il un profil type d'adolescent attiré par le réseau ? Ou existe-t-il des situations qui favorisent l'entrée d'un jeune dans l'activité de trafic : l'endettement, l'assujettissement, la construction des réputations ?

Que recherche un adolescent quand il rentre dans des activités du réseau : reconnaissance, protection, valorisation

Existe-t-il des réponses, comment les construire ?

Comment contribuer à une démarche s'inscrivant dans la Réduction des Risques et non dans l'objectif d'éradication des trafics ?

Quelle est la place des hommes et le rôle des pères ? Celle des grands frères et les recherches de protection.

Quelles réponses des services sociaux ?

Enfin nous avons progressivement acquis la volonté de mettre en débat public les problématiques concernant le cadre de vie et des activités du trafic dans ce cadre :

Alerter sur la responsabilité de l'inaction de la puissance publique, l'abandon du terrain, l'absence de réponse institutionnelle des services de la protection de l'enfance, le rôle et les défaillances des bailleurs

Cette démarche s'est appuyée sur :

L'organisation de séances d'échanges avec les bailleurs, les services de la protection de l'enfance, la PJJ, etc.

L'organisation de restitutions publiques, ouvertes sur des problématiques abordées et animées par les participants au groupe

L'organisation de rencontres thématiques suite à des questions abordées au cours des séances, co-animées par des participants HET et un intervenant du monde de la recherche, expert compétent sur les questions abordées telles que :

Les problèmes de construction de l'adolescent, les phénomènes de bandes

La dépenalisation

La prison, l'enfermement

Les rapports à la violence

Les questions d'emprise

Des éléments de bilan ont été partagés par les participants au bout des 3 premières années de rencontre, dont voici quelques paroles des participants :

« Ce groupe c'est un espace d'échange, nous construisons ensemble de la connaissance mais aussi du soutien et des solidarités ... c'est important pour les plus fragiles, les plus vulnérables, ceux et celles qui sont sans protection, qui sont isolés ... »

« Au fur et à mesure de nos échanges, j'ai changé : je suis sorti du jugement dans lequel j'étais au départ : je pensais que les enfants qui allaient dans le trafic n'étaient pas suivis par leurs parents, que ces derniers étaient forcément responsables de ce qui arrivait à leurs enfants. Or dans ce groupe à partir des échanges et des expériences de chacun avec ça, j'ai changé : maintenant je ne juge plus, je cherche à comprendre !!!! »

« Face aux difficultés à gérer on se sent envahi par un sentiment de honte, HET ça permet de rompre l'isolement »

« Se sentir concerné par ce qui se passe pour les autres, en bas de chez soi, c'est compliqué : on ne peut s'occuper de l'extérieur que quand on est soi-même dans un certain confort »

« On subit un sentiment d'indifférence et de déconsidération, les institutions s'en foutent !! »

« Dans ce groupe HET, on parle de l'intime, c'est authentique, on regagne en dignité »

« Quand on devient acteur, ça permet de rompre avec l'isolement, le sentiment d'abandon et le fatalisme ... »

Que peut-on dire aujourd'hui des effets produits par cette démarche ?

Les membres de HET se considèrent aujourd'hui comme engagés dans la construction de réseaux ressources auprès et avec les acteurs associatifs de proximité, les intervenants scolaires, les intervenants sociaux, le centre social, les communautés religieuses...

Le soulèvement de la conscience individuelle permet une mobilisation collective et d'inventer des réseaux de solidarités qui créent un étayage social autour des familles

Les habitants acteurs de HET partagent une énergie rebelle en mutualisant les ressources et les relations

Nous partageons tous le parti pris de la proximité et la volonté de construire et participer à des lieux et espaces protecteurs et émancipateurs

Ce que disent les participants c'est : « Ici on reprend des forces, on sort du silence et de la honte ! »

Les participants au groupe HET contribuent activement aujourd'hui aux espaces collectifs intervenants dans le quartier pour défendre le cadre de vie, lutter contre l'indifférence des pouvoirs publics, ils participent aux actions qui visent à lutter contre la disparition et la fermeture des espaces publics.

Certains de ces habitants ont été à l'origine de la constitution du GROUPE de VEILLE

Le groupe de veille :

Le groupe de veille a été constitué en 2016, suite à l'intrusion de consommateurs de stupéfiants qui étaient rentrés dans l'école. Parmi les parents d'élèves, il y avait 3 parents qui participaient au groupe « habitants à l'épreuve des trafics », et qui ont eu la volonté de réfléchir à la réaction à avoir face à cet événement. Ils ont réuni l'école, les associations locales, les parents. Ils ont analysé la situation et ont construit une réaction commune, avec la volonté d'apaisement des choses, mais aussi la bataille pour sécuriser l'école, écouter les représentations des habitants sur les drogues, leurs peurs des consommations (présence de seringues dans l'école et le quartier) ...

A partir de cet événement est né le groupe de veille : avec des cycles de formation pour les habitants et parents pour croiser les regards des uns et des autres, un espace réunissant des habitants, des acteurs associatifs et des intervenants sociaux,

Dont l'objectif est d'une part d'objectiver les phénomènes de drogues sur les territoires avant la propagation de rumeurs, d'autre part d'alerter les pouvoirs publics et les institutions sur les besoins et de construire des réponses communes.

« EN S'EMPARANT de la CHOSE PUBLIQUE, ON SE REDONNE DU POUVOIR ET DE LA DIGNITE »

KHADIDJA SAHRAOUI-CHAPUIS (directrice de l'association Réseaux13 et membre du collectif Ensemble dans la prévention)
SOUTIEN AUX FAMILLES ET PROCHES VICTIMES DE LA VIOLENCE DES RESEAUX

Le groupe « Soutien aux familles et aux proches victimes de la violence des réseaux » rassemblait des institutions publiques, des professionnels et des collectifs, pour soutenir et accompagner les victimes des violences des réseaux de trafic (meurtres, menaces, intimidations...), faire un état des lieux des problèmes, des besoins et des ressources existantes pour mieux identifier les réponses à mettre en place, apporter des solutions concrètes (soutien psychologique, matériel, logement, informations, protection des familles, scolarisation, etc.). Il s'agissait aussi de coordonner l'ensemble des actions et des professionnels impliqués dans le soutien aux familles et aux proches.

Comment mettre en œuvre des dispositifs de protection des personnes victimes des réseaux ? A quelles conditions ces actions sont-elles possibles ?

Cette action de soutien à des parents qui ont des enfants impliqués dans le réseau de trafic est un exemple d'action de terrain, de situation, où la question du trafic peut être une entrave à une réflexion sereine.

Elle a été mise en place à la suite de violences et assassinats de jeunes impliqués dans des activités de trafic, pour accompagner et soutenir leurs proches et leurs familles, à la fois dans leur souffrance et leur douleur, à la fois de manière pratique pour le logement, la re-scolarisation des frères et sœurs, etc.

Au départ, toutes les conditions étaient réunies avec :

Le « Collectif du 1^{er} Juin », qui a été créé à Marseille en 2011, à l'initiative d'habitants, de militants et d'intervenants sociaux des quartiers nord de Marseille, à la suite de violences et d'assassinat dans ces quartiers,

pour lutter contre les violences et promouvoir des mesures de justice et d'égalité élaborées avec les habitants des quartiers populaires.

Et le « CopilTAT » (comité de pilotage Trafics-Acteurs-Territoires) : un groupe constitué d'acteurs en lien direct avec les problématiques de revente et de consommation de drogues, des associations de quartier, des acteurs institutionnels, en relation directe avec le délégué du Préfet, la ville, le département, région. Ce CopilTAT permettait aux acteurs et aux associations de parler de leurs actions et des besoins face à leurs constats et de faire remonter les besoins aux institutions et aux décideurs afin de faire évoluer les financements, de soutenir la mise en place d'actions, voire de faire évoluer la politique publique.

Il s'agissait, de manière urgente, de mettre à l'abri des familles victimes des violences, les soutenir physiquement mais aussi moralement et psychologiquement. Et ce dans un esprit de "réduction des risques" : à savoir ne pas porter de jugement moral sur la situation de la famille, mais la protéger des conséquences des violences.

Ainsi, un groupe de soutien aux familles ayant perdu des enfants se constitue. Tout était réuni pour répondre à un besoin précis : mettre à l'abri les familles, les extirper du lieu où leur enfant a été tué, ou du lieu où l'enfant a trafiqué, avec aussi la peur de voir les autres enfants de la fratrie être victimes de violences.

Au départ, tout le monde se dit : il faut venir en aide à ces familles ! Mais plusieurs éléments vont entraver cette action de soutien aux familles :

- les différentes temporalités : le temps d'un parent dont l'enfant vient d'être assassiné n'est pas le même que le temps du professionnel qui va devoir mettre en place une action, qui n'est pas le même que le temps de l'institution qui va décider d'un dispositif.
- les représentations qui impactent fortement le regard que l'on a sur les personnes impliquées dans les trafics : on interroge la responsabilité de la famille, de l'entourage ; on interroge la légitimité de soutenir quelqu'un qui a été impliqué dans une activité illicite... et surtout on réduit les personnes à l'activité illicite, comme si les proches n'étaient pas eux aussi victimes.
- la peur de certains acteurs associatifs ou professionnels du logement, avec le sentiment de se mettre en danger en soutenant des familles de jeunes impliqués dans les réseaux
- les contraintes structurelles, comme par exemple la nécessité de porter plainte pour que le préfet puisse se saisir de la situation : or comment demander à une famille de porter plainte lorsque, d'une part elle est en pleine souffrance du deuil, et d'autre part les auteurs du crime peuvent être des voisins, des amis de l'enfant assassiné, que l'on connaît depuis toujours ? Ou encore les réticences des bailleurs sociaux qui voulaient bien reloger une famille, mais dans une cité tout autant défavorisée et avec les mêmes problèmes de trafics, ou de bailleurs qui ne voulaient pas accepter dans leur patrimoine une famille portant l'étiquette « trafics », ou qui exige que la famille ne soit pas en dette pour la reloger.

Au final, on mesure que les personnes impliquées dans les réseaux, mais aussi leurs proches, portent le stigmate de l'activité délinquante dans tous les moments de leur vie, même les plus douloureux.

Ainsi, cette action n'a donné lieu qu'au relogement de 3 familles, et à la mise en place d'une cellule de soutien psychologique extérieure au quartier.

Cette action de « soutien aux familles et aux proches victimes des violences » n'a pas été poursuivie, et les propositions concrètes qui avaient été apportées par le CopilTAT et le Collectif du 1^{er} Juin n'ont pas donné lieu à la mise en place d'actions –comme la mise à disposition d'un « appartement de répit » pour les familles, un accompagnement psychologique à domicile, la mobilisation des écoles du secteur et de la MDH pour faciliter l'intégration dans un nouveau quartier, la possibilité à la famille de revenir dans son quartier/logement plus tard si elle le souhaite, etc.

Ce qui pose la question de la compétence que l'on accorde aux acteurs locaux des quartiers et aux habitants

POUR ALLER PLUS LOIN

L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues, Claire DUPORT (dir), Edition ADDAP, 2011.

<http://transverscite.org/L-intervention-sociale-a-l-epreuve-63.html>

Inflechir des parcours : rôle et places des jeunes impliqués dans les trafics. Avec Anne-Marie TAGAWA. In « Criminalité, banditisme et trafics de drogues à Marseille », Revue Faire-Savoirs, Avril 2015 (pp61-68).

<http://transverscite.org/Inflechir-des-parcours-role-et.html>

Développement et déploiement de la démarche "Trafics-Acteurs-Territoires". Etude-diagnostic pour la Ville de Marseille. Transverscité, Juin 2016.

<http://transverscite.org/Trafics-Acteurs-Territoires.htm>